

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES

2024

Sommaire

4 Éditorial du Président

6 L'organisation du Département

11 Le Département en chiffres



16 Les grandes données du compte administratif 2024



18 Direction ressources

- 20 Direction finances, appui, conseil
- 24 Direction des ressources humaines
- 28 Direction des affaires juridiques et des assemblées



30 Direction générale adjointe solidarités

- 32 Secrétariat général DGAS
- 36 Cellule santé
- 38 Direction enfance famille
- 44 Direction accompagnement social, insertion et emploi
- 47 Direction de l'autonomie
- 52 Directions territoriales d'action sociale

62 Direction générale adjointe infrastructures

- 64** Secrétariat général DGAI
- 67** Service forestiers-sapeurs
- 70** Direction immobilier, ateliers et moyens
- 74** Direction du numérique
- 76** Direction des routes et des mobilités



80 Direction générale adjointe attractivité

- 82** Secrétariat général DGAA
- 84** Service aide aux collectivités
- 85** Direction aménagement des territoires
- 92** Direction éducation
- 94** Direction culture, sport, jeunesse, vie associative



105 Direction de la communication



108 Un partenaire : le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)



Éditorial

DU PRÉSIDENT

L'année 2024 a été marquée par une activité soutenue du Département au service de ses habitants et acteurs locaux. Nous maintenons le cap à la fois d'une gestion rigoureuse de nos finances et d'un objectif clair : la recherche d'une grande proximité avec les Ardéchois. Être à l'écoute des préoccupations, mettre en place les conditions d'adaptation permanente du Département et protéger les Ardéchoises et les Ardéchois constituent notre ADN.

Le présent rapport d'activité dresse le bilan de nombreuses actions engagées en 2024. Parmi l'ensemble des actions déployées, je retiens notamment :

- La réduction des délais de réponse aux demandes des personnes en situation de handicap, avec une baisse de moitié du nombre de dossiers en instruction.
- L'amélioration des services rendus aux usagers avec le renforcement du niveau de la plateforme de téléservices de la Maison départementale des personnes handicapées, avec le travail interne engagé pour simplifier les courriers administratifs du Département et les rendre encore plus accessibles aux usagers du secteur social dans un premier temps.
- Le lancement de l'Observatoire départemental de la protection de l'Enfance.
- Le soutien du Département aux projets de maisons de santé pluriprofessionnelles sur l'ensemble du territoire, pour lutter contre la désertification médicale. Déjà en place pour les opérations publiques, l'aide à l'investissement peut accompagner désormais les maîtrises d'ouvrage privée.
- La mobilisation des forces de sécurité et de secours, les agents publics, les élus, lors des épisodes météorologiques d'octobre. D'une intensité exceptionnelle, ils ont entraîné des

dégâts considérables et ont nécessité des nombreuses interventions de secours. Dans cette crise, le réseau routier départemental a été fortement impacté avec une mobilisation forte des agents départementaux des routes à tous les niveaux, des agents techniques aux équipes encadrantes, pour sécuriser et permettre les réouvertures progressives.

- L'engagement de nouvelles interventions en matière d'insertion avec « Frapper fort sur le terrain de l'emploi », l'objectif étant de mobiliser les clubs sportifs et leurs entreprises partenaires autour d'actions alliant les valeurs sportives et les attendus du monde professionnel.
- La poursuite du Plan de sécurisation des collèges ardéchois engageant des travaux sur le contrôle d'accès, la mise à niveau de la vidéoprotection, le déploiement d'alarme anti-intrusion, des travaux de serrurerie et de clôture. L'année 2024 marque la réalisation des trois quarts de ce Plan (18 des 24 collèges équipés pour 1,5 million de travaux).
- La mise en œuvre d'une cellule de prévention des conséquences de la canicule auprès des personnes âgées et handicapées à domicile, opérationnelle entre le 15 mai et le 15 septembre chaque année.

Bien entendu, toutes ces actions n'auraient pas pu être mises en œuvre sans l'implication de nos agents du Département. Je tiens à souligner leur engagement exemplaire au service des Ardéchoises et des Ardéchois pour répondre à leurs besoins. À chaque niveau de notre organisation, tous contribuent à la vie quotidienne. Je les remercie chaleureusement.

Ensemble, nous continuons de bâtir un territoire attractif avec proximité, pragmatisme et responsabilité.

Olivier Amrane,
Président du Département de l'Ardèche



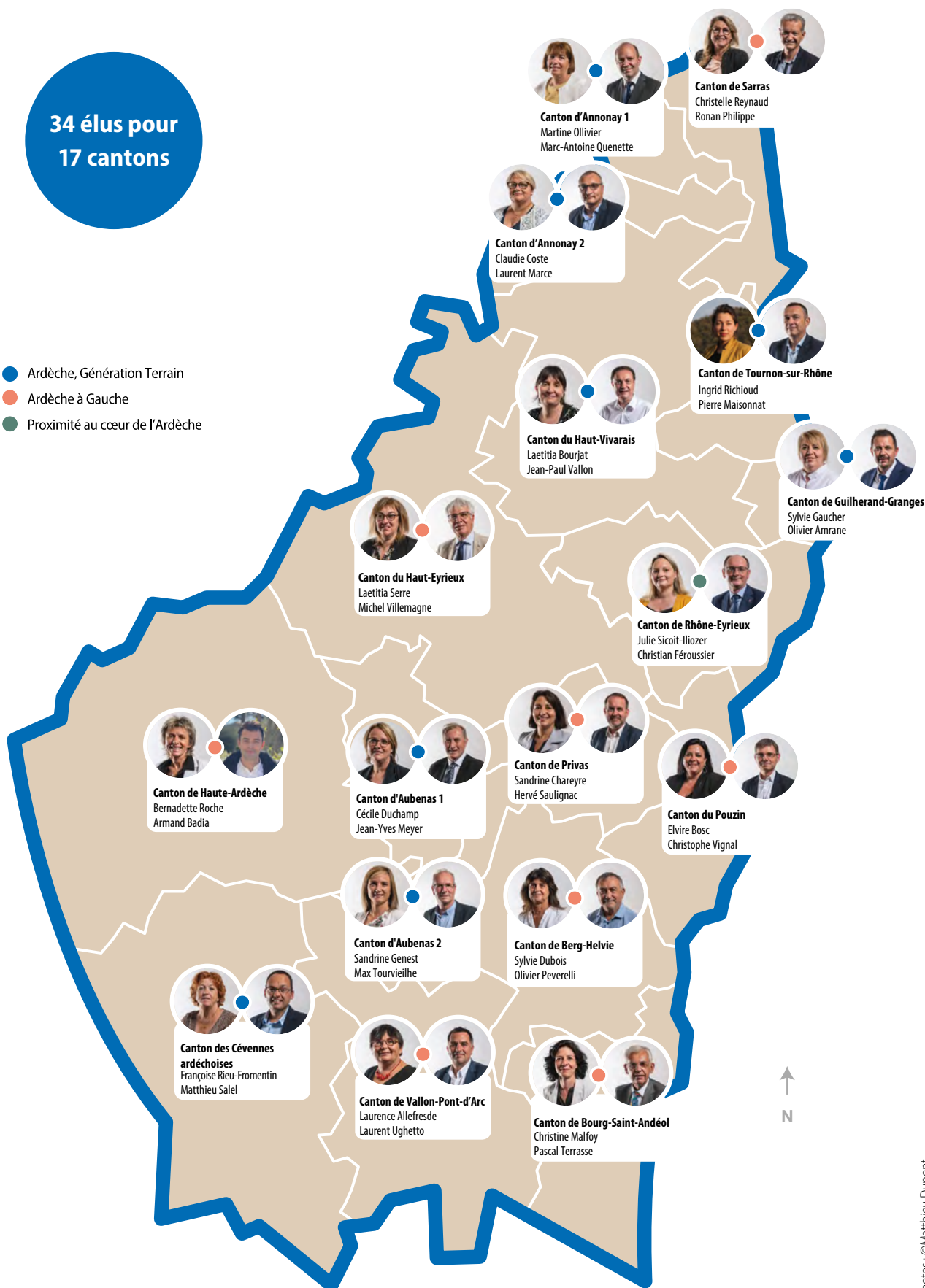
© N. Van Ingen

L'organisation DU DÉPARTEMENT

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE

34 élus pour
17 cantons

- Ardèche, Génération Terrain
- Ardèche à Gauche
- Proximité au cœur de l'Ardèche

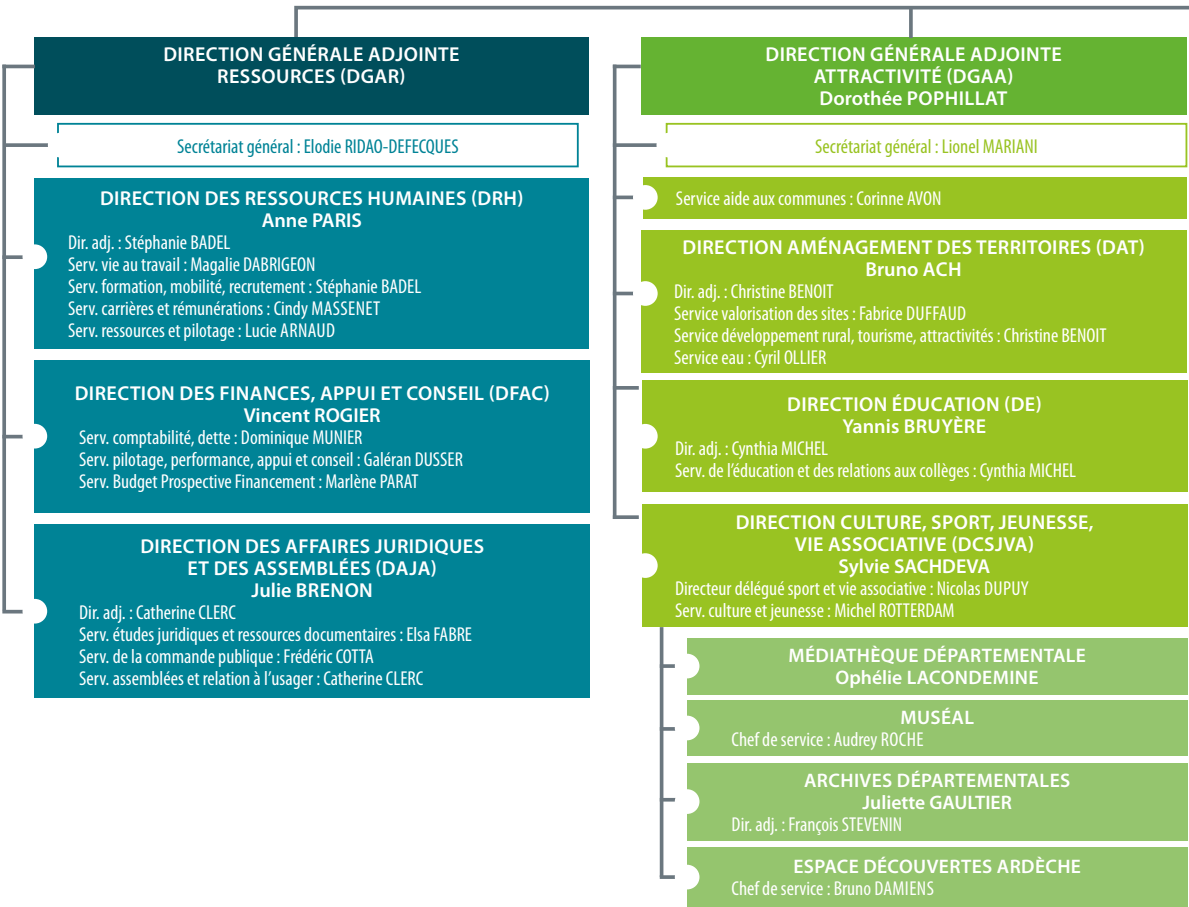


Photos : ©Matthieu Dupont

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Vice-présidents titulaires de délégations
et conseillers départementaux délégués

Groupes politiques



1^{ER}
OCTOBRE
2024

Président du Conseil départemental
Olivier AMRANE

Cabinet du Président
Directeur de cabinet : Kevin GONÇALVES
Chef de cabinet : Andy MARTIN

Direction générale des services (DGS)
Dorothee POPHILLAT par intérim

Direction de la communication (DIR COM)
Dir. adj : Corinne FONTANARAVA / Edith LE MINH-LEVEQUE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
SOLIDARITÉS (DGAS)
Lucie SABATIER

Secrétariat général : Magaly COCLET

Cellule santé : Manon MOULIN

DIRECTION ENFANCE FAMILLE (DEF)
Bruce LARRIEU

Serv. ressources enfance et famille : Delphine DORSO-GILLES
Serv. protection de l'enfance : Ludovic GREAUD
Serv. placement familial : Alifa BARKET

FOYER DE L'ENFANCE
David SOIGNON

DIRECTION ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INSERTION
ET EMPLOI (DASIE)
Didier GALLO

Dir. adj. : Olivier LEVENT

DIRECTION DE L'AUTONOMIE (DA)
Anna GAUDINO

Dir. adj. : Gaëtane VAN BELLEGHEM
Serv. pilotage des établissements et services : *en cours de recrutement*
Serv. accès aux droits : Hélène POUGET
Serv. projets partenariat proximité : Jean-Loup FONTANA
Serv. administration gestion : Béatrice ARGENCE

DIRECTION TERRITORIALE D'ACTION SOCIALE NORD
(DTAS N)

Delphine ROUX

Chef de service santé famille : Nathalie MATHEVET
Chef de service enfance : Elodie MOLARD par intérim
Chef de service polyvalence : Elodie MOLARD
Chef de service insertion : Remy SAPET
Chef de service autonomie : Carole PEYRONNET

DIRECTION TERRITORIALE D'ACTION SOCIALE CENTRE
(DTAS C)

Clarisse VIALLE

Chef de service santé famille : Béatrice QUENARD
Chef de service enfance : Carole TRAHARD
Chef de service polyvalence : Sandra DEVISE
Chef de service insertion : Sylvie GAILLARD
Chef de service autonomie : Delphine CHARREL

DIRECTION TERRITORIALE D'ACTION SOCIALE SUD-EST
(DTAS SE)

Anne-Claire CAMPESE

Chef de service santé famille : Tatiana MOURI
Chef de service enfance : Gaëlle DIAZ-GALVEZ
Chef de service polyvalence : Pierre BAUDAIN
Chef de service insertion : Morgane FLAUGERE
Chef de service autonomie : Romain TRIDON

DIRECTION TERRITORIALE D'ACTION SOCIALE SUD-OUEST
(DTAS SO)

Ginette GOURDON

Chef de service santé famille : Véronique COMMARMOT
Chef de service enfance : Céline POURCHEZ
Chef de service polyvalence : Virginie CORDIEZ
Chef de service insertion : Sandra SAOULI
Chef de service autonomie : Matthieu COQUEREL

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
INFRASTRUCTURES (DGAI)
Philippe AUBERT

Secrétariat général : Gwenaëlle THEBAULT

Service forestiers-sapeurs : Christophe ROCHE

DIRECTION IMMOBILIER ATELIERS ET MOYENS (DIAM)
Renaud TESTUD

Serv. construction et maintenance des bâtiments : Jérôme GAFFODIO
Serv. garage ateliers mécaniques : Vincent HILAIRE
Serv. gestion administrative du patrimoine et du foncier : Anne RANU
Serv. moyens généraux : Catherine GARCIA

DIRECTION DU NUMÉRIQUE (DN)
Maxime CHEVRY

Dir. adj. : Isabelle COLOMB
Serv. des infrastructures numériques : Olivier BUTOT
Serv. études et usages numériques : Isabelle COLOMB
Serv. support et environnements numériques : Joël VOLLE

DIRECTION DES ROUTES ET DES MOBILITÉS (DRM)
Yann BACCONNIER

Dir. Adj. : Lionel TORRES
Serv. entretien exploitation : Karine SALGUES
Serv. aménagement : Laure TRACOL
Serv. réhabilitation et patrimoine : Philippe SABY
Serv. pilotage : Frédéric JAMON

TERRITOIRE NORD

Responsable de territoire : Emilie DE MIN
Responsable de territoire adjoint : Christine BADET LARTIGAU
Responsable de territoire adjoint : Eric SANIAL

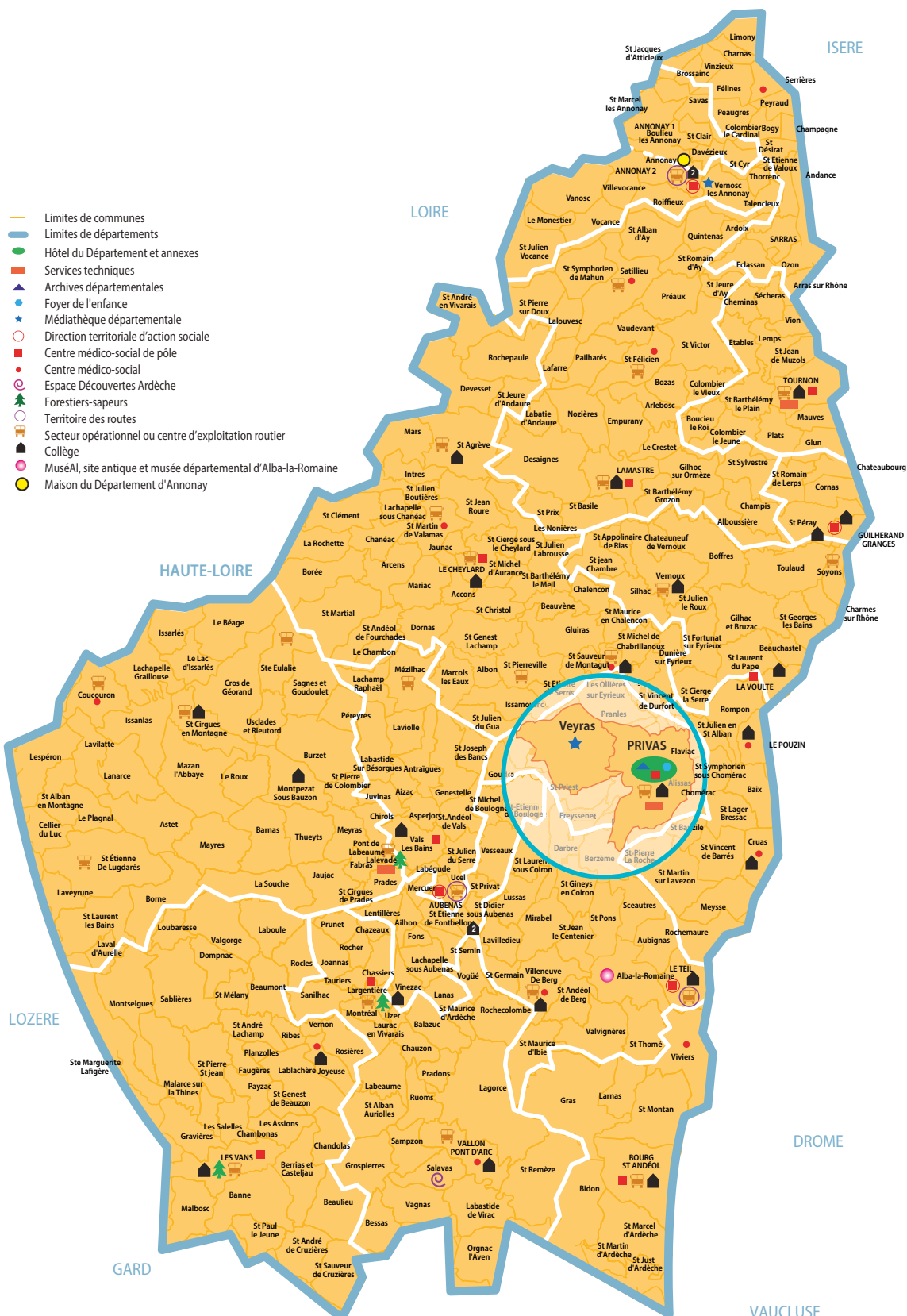
TERRITOIRE SUD-EST

Responsable de territoire : Aurélie VIAU
Responsable de territoire adjoint : Pascal BARBAUD
Responsable de territoire adjoint : Laure HAILLET DE LONGPRÉ

TERRITOIRE SUD-OUEST

Responsable de territoire : Olivier EVESQUE
Responsable de territoire adjoint : Bruno CHAREYRE
Responsable de territoire adjoint : Dominique CHABANIS

IMPLANTATION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX



Le Département EN CHIFFRES



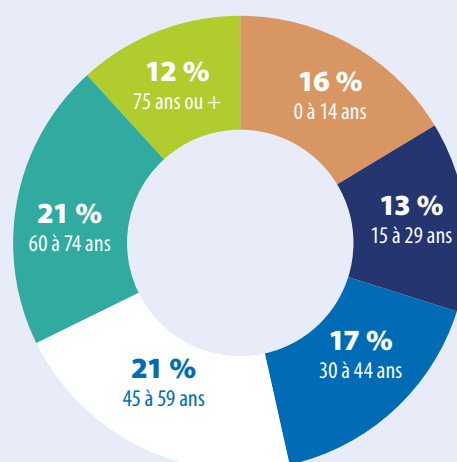


335 communes
dont 312 rurales

(source Préfecture 2022)

La population ardéchoise par tranche d'âge

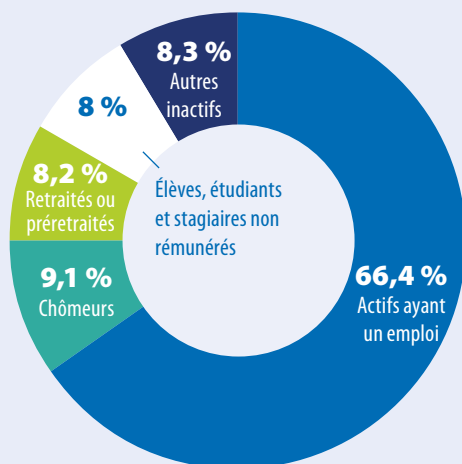
(données INSEE 2020)



333 229
habitants

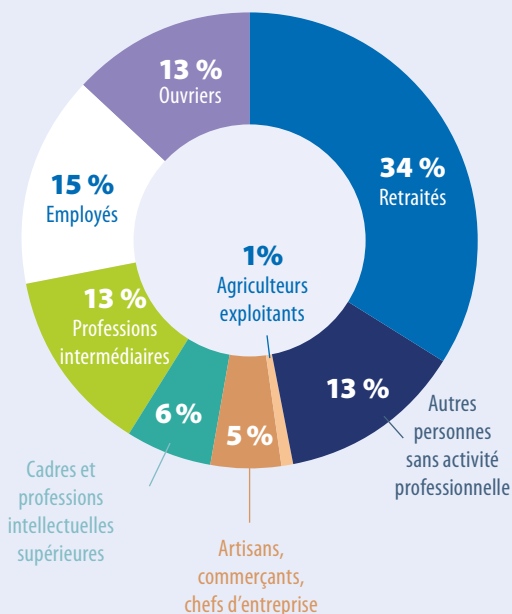
(source INSEE 2022)

L'activité de la population ardéchoise



Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2024

Sources: Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

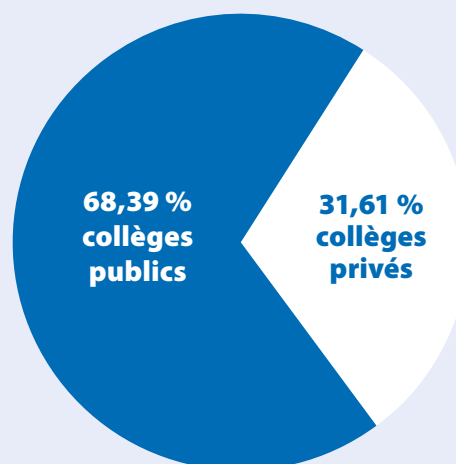


15 488 collégiens



1 200 000 repas servis

26 collèges publics
13 collèges privés





3 800 km de routes départementales

7 tunnels routiers,
27 centres d'exploitation.



557 enfants

confiés au 31/12/2024
420 enfants accueillis
par 280 assistants familiaux,



Les allocations individuelles de solidarité

6 317

bénéficiaires du RSA,

2 120

bénéficiaires de la PCH,
1 941 adultes et 179 enfants,

Environ 13 000

personnes âgées dépendantes
prises en charge à domicile ou en
établissement, dont près de **6 316**
bénéficiaires de l'APA à domicile.

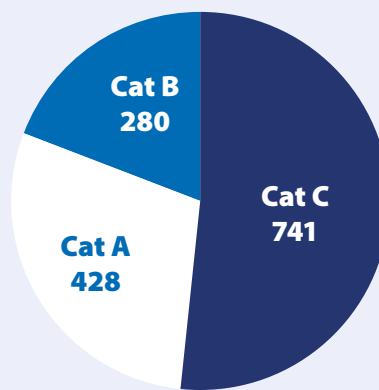


220 mineurs non accompagnés pris en charge.

Les effectifs du Conseil départemental



Répartition par catégorie des agents sur postes permanents

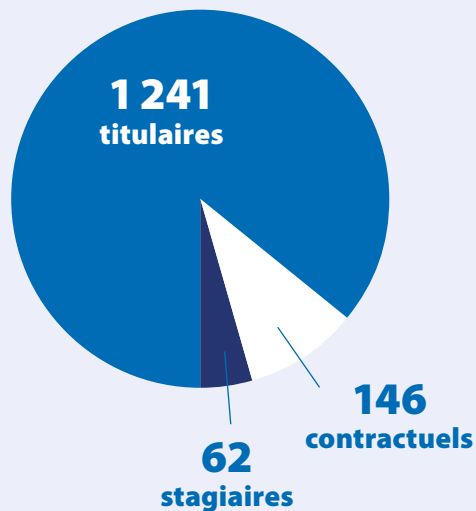


658 hommes **791 femmes**



Répartition femmes / hommes
des agents sur postes permanents

Répartition par statut des agents sur postes permanents



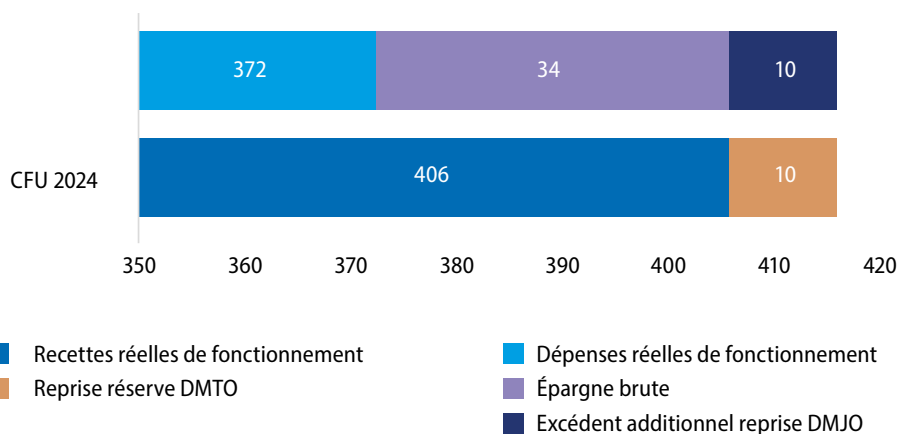
Les grandes données du compte administratif 2024

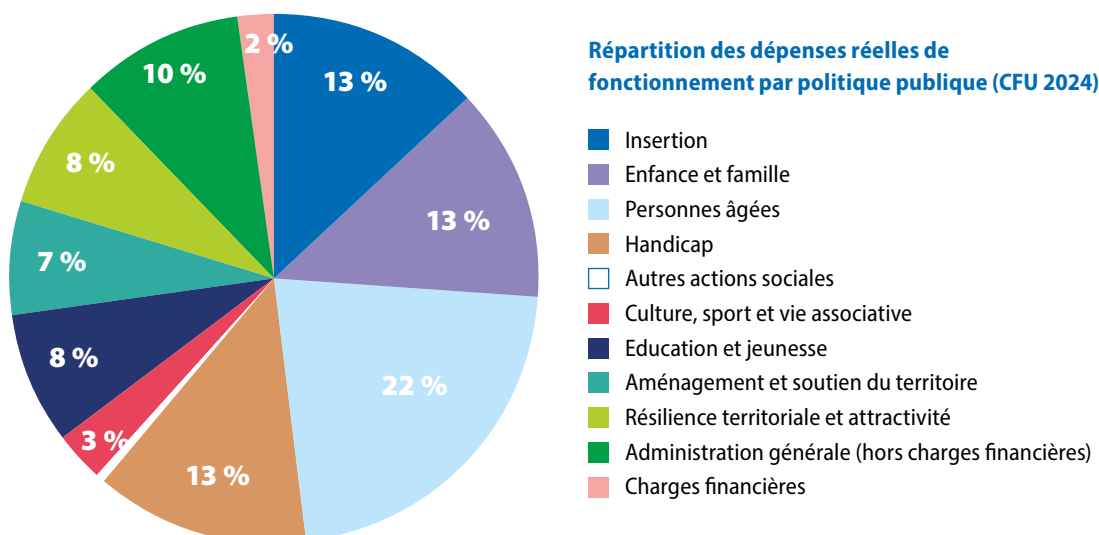
LES CHIFFRES CLÉS

En 2024, le Département a dégagé une épargne brute courante de 34 M€ à laquelle il convient d'ajouter la reprise exceptionnelle pour 10 M€ de la mise en réserve des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) effectuée en 2022. L'épargne brute, soit la différence entre les recettes courantes et les dépenses courantes du Département, s'élève à 34 M€. En outre, cet agrégat est amélioré de manière exceptionnelle par la reprise d'une réserve de 10M€ constituée en 2022 au titre des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

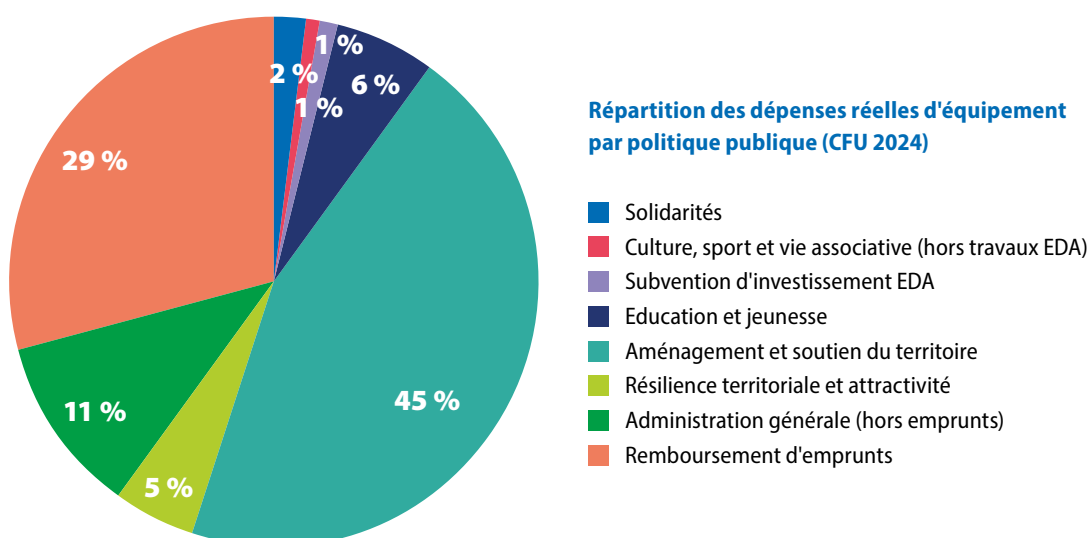
Les dépenses réelles de fonctionnement ont permis de financer les politiques publiques que le Département déploie en Ardèche pour soutenir le territoire et protéger ses habitants.

Section de fonctionnement en réel (M€)



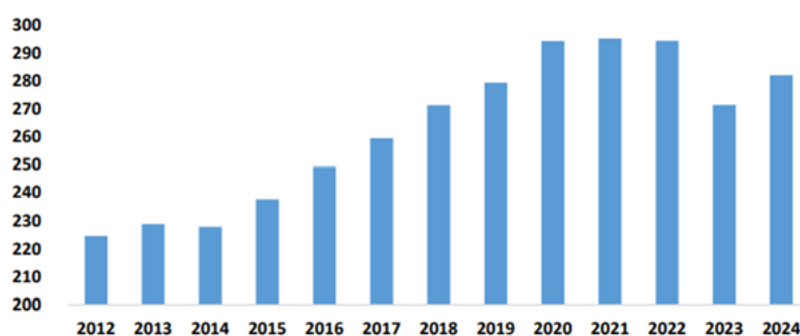


L'épargne brute a permis de financer la section d'investissement. Celle-ci étant en diminution, l'emprunt a été mobilisé en complément de manière plus importante afin de maintenir un haut niveau d'équipement en Ardèche. Ainsi, ce sont plus de 66 M€ qui ont été investis sur le territoire tandis que 27 M€ ont été consacrés au remboursement de la dette.



Par conséquent, l'encours de dette a légèrement progressé en 2024, tout en restant à un niveau inférieur à 2020. Le délai de désendettement de la collectivité, qui représente le nombre d'année qu'il faudrait au Département pour rembourser l'intégralité de sa dette s'il y consacrait l'intégralité de son épargne brute, est de 6,4 ans en intégrant la recette exceptionnelle de 10 M€. Cet indicateur reste en-deçà du seuil d'alerte légal fixé à 10 ans.

Évolution de l'encours de dette depuis 2012 (M€)*



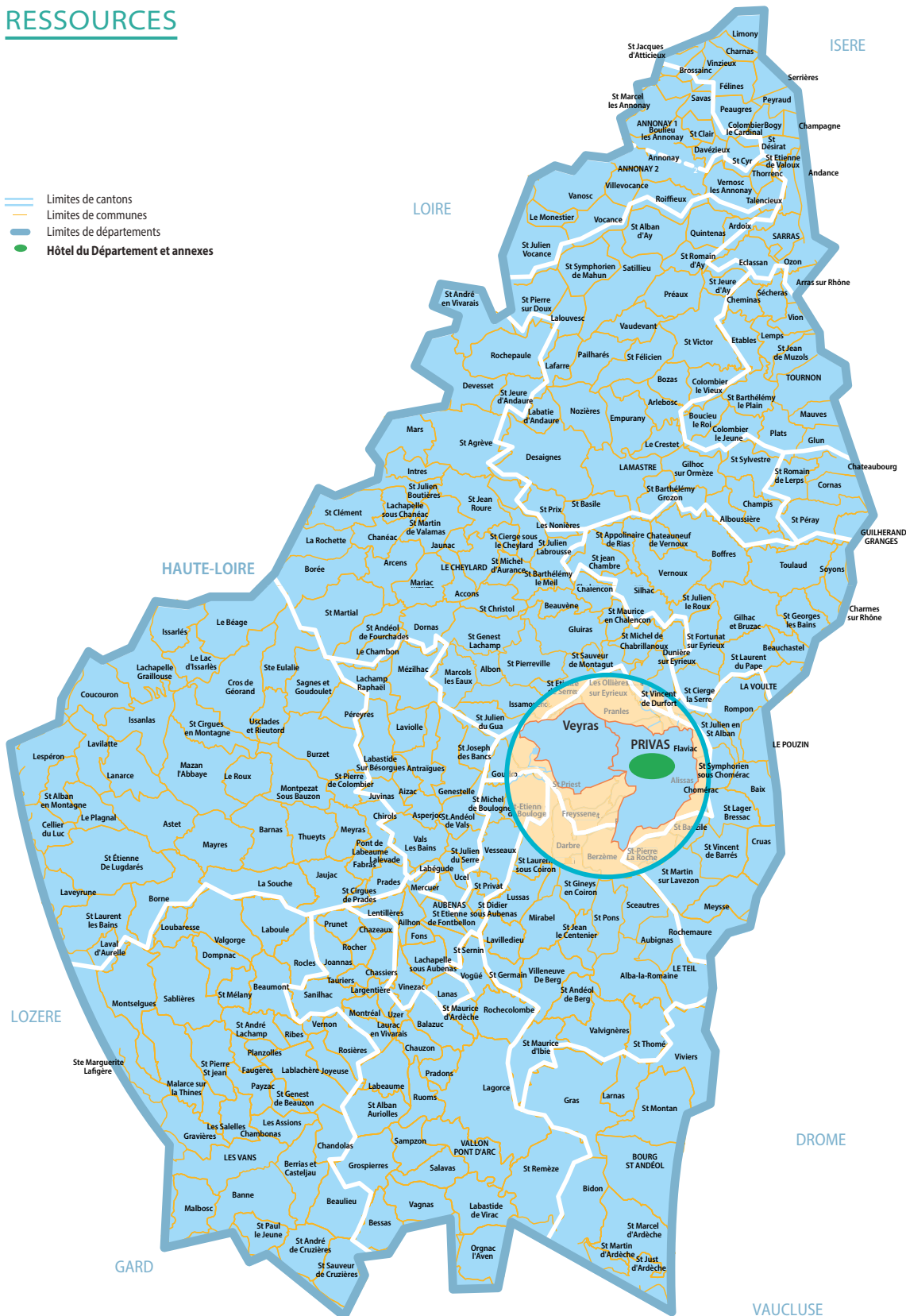
* En incluant les restes à réaliser en 2024

Directions

RESSOURCES

-
- 20 Direction finances, appui, conseil
 - 24 Direction des ressources humaines
 - 28 Direction des affaires juridiques et des assemblées
-

IMPLANTATION DES SERVICES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RESSOURCES



DIRECTION FINANCES, APPUI, CONSEIL



Effectif : 21



Nombre de services : 3



Hommes : 4



Femmes : 17

Services qui composent la direction :

- Service comptabilité dette
- Service budget prospective financement
- Service pilotage performance appui conseil

La Direction des finances, de l'appui et du conseil (DIFAC) établit la prospective financière, appuie l'exécutif dans la détermination de la stratégie financière de la collectivité, élabore les éléments de cadrage du budget et assiste les directions dans la programmation de leurs crédits.

Elle assure la consolidation des propositions budgétaires, suit les arbitrages et procède à la confection des documents réglementaires.

Elle est force de propositions en matière de recherche de financements nouveaux et de possibilité d'économies.

La DIFAC tient la comptabilité budgétaire du Département. Elle établit l'inventaire comptable. Elle contrôle les dépenses et les recettes, garantit la sécurité des processus financiers et la qualité des comptes. Elle organise le système d'information financier, forme et assiste les services. Elle mobilise l'emprunt, procède à la gestion active de la dette et veille à la disponibilité de la trésorerie.

La Direction a également pour fonction de piloter les démarches de contrôle interne, d'audit et d'évaluation des politiques publiques, de réaliser le suivi et le contrôle des partenaires du Conseil départemental, de piloter les projets transversaux de modernisation de l'action publique, et encore d'apporter tout soutien méthodologique aux services (outils managériaux et de pilotage, méthode de conduite de projet, optimisation des processus...).

Action 1 — Assurer l'exécution budgétaire des politiques départementales avec la nomenclature M57

Tout au long de l'année, la Direction finances appui conseil (DIFAC) accompagne l'ensemble des services de la collectivité dans le déploiement des politiques publiques départementales.

Ainsi en 2024, dans un contexte de transposition de nomenclature, la DIFAC a garanti :

- L'émission de 52 787 mandats de dépenses ;
- L'émission de 6 132 titres de recettes ;
- La création ou la modification de 4 988 tiers ;

- La validation de 379 nouveaux marchés et de 748 avenants ;
- La création, modification ou suppression de 915 lignes de crédit ;
- La réalisation de 560 virements entre ligne de crédit.

Ces chiffres traduisent une multitude d'opérations budgétaires et comptables qui contribuent au bon fonctionnement du Département et à l'exercice de ses compétences sur le territoire ardéchois.



Action 2 — Garantir la mise en œuvre des nouvelles obligations en matière financière

La nomenclature comptable M57, adoptée par le Département en 2024, prévoit l'amortissement au prorata temporis des immobilisations. Concrètement, la DIFAC a enrichi le dialogue avec les services afin d'intégrer la date de mise en service du bien comme point de départ de son amortissement.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la nouvelle responsabilité des gestionnaires publics implique de faire évoluer les procédures prévalant pour les régies d'avances et de recettes. À cet égard, conjointement avec la direction

départementale des finances publiques (DDFIP), la DIFAC a mené un audit des 10 régies de la collectivité et formulé des préconisations pour sécuriser l'activité des régisseurs.

Conformément à la nouvelle obligation légale, le compte financier unique (cf la rubrique « Fait marquant ») sera enrichi dès 2024 d'une annexe environnementale visant à évaluer l'impact des dépenses d'investissement sur l'environnement et qui a été construite par la DIFAC selon la méthodologie publiée sur le site de la direction générale des collectivités locales.

Action 3 — Appuyer les services dans l'amélioration et la modernisation de leurs politiques publiques



La DIFAC accompagne l'instauration d'un nouveau logiciel de demande et d'instruction des subventions versées. Pour les 13 dispositifs intégrés en 2024 à cette solution, les acteurs du territoire ardéchois gagnent en simplicité et en transparence dans la formulation et le suivi de leur demande de financement.

Dans le cadre de ses missions d'évaluation des politiques publiques, a été menée une évaluation permettant d'identifier les atouts de la politique

départementale de l'enfance et les leviers pour en améliorer l'efficacité. Les préconisations, telles que la mise en place d'un Observatoire départemental de la protection de l'enfance, aident les équipes concernées à la conduite de cette politique essentielle.

Enfin, la DIFAC appuie ponctuellement les services désireux d'optimiser leur organisation et procédures internes. La dernière étude en date a porté sur le secrétariat de la médecine du travail.

FAITS MARQUANTS 2024

Le Département a rejoint l'expérimentation du compte financier unique (CFU) dès l'exercice 2024 alors que sa généralisation n'est prévue au niveau national que pour l'exercice 2026.

Fruit de l'étroite collaboration avec la DDFIP et du travail permanent au service de la qualité budgétaire et comptable, il se substitue aux comptes de gestion et administratif. Ainsi, il favorise la transparence et la lisibilité de l'information financière départementale.

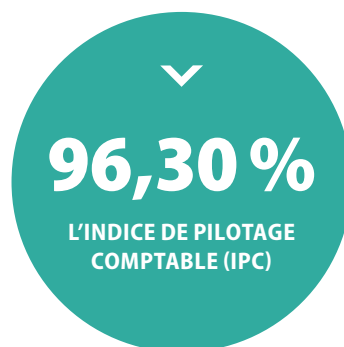
Le CFU peut être mis en place car le Département remplit les deux conditions préalables requises :

- D'une part, le succès de la mise en place de la nomenclature M57 ;
- D'autre part, la finalisation de la dématérialisation des échanges entre le Département et le service de gestion comptable de Privas.



CHIFFRES CLÉS 2024

- Les efforts engagés par la collectivité pour garantir la qualité comptable et la fiabilité de ses circuits financiers ainsi que le renforcement de la collaboration avec les services de la DDFIP permettent une évolution favorable de l'Indicateur de pilotage comptable (IPC).
- Calculé par la direction générale des finances publiques (DGFIP), il renseigne sur la progression de la qualité comptable d'une collectivité. Le score de plus de 96,30 % marque une nouvelle amélioration au regard de ses niveaux précédents ; 78,5 % en 2022 et 92,59 % en 2023.



PERSPECTIVES 2025

- Les missions courantes et quotidiennes des trois services de la DIFAC continueront à constituer le cœur des activités de la direction. Néanmoins, certains projets marquants peuvent d'ores-et-déjà être mentionnés.
- Est actuellement conduit un audit approfondi sur l'adéquation des moyens humains au regard du niveau de service attendu dans les collèges publics du département de l'Ardèche. À cette fin, la totalité des 24 collèges auront été visités au cours de l'année scolaire en cours et le rapport général sera finalisé à l'été prochain.
- Au regard des contraintes budgétaires croissantes pesant sur le Département, le pilotage financier fait l'objet en 2025 d'un renforcement. Élaboré autour d'une analyse quantitative mensuelle et de rencontres plus fréquentes avec les directions opérationnelles, il pourrait être utilement amélioré par le déploiement en cours du système de pilotage et d'information décisionnel.
- Dans la logique de fiabilisation des procédures internes, l'intégralité des procédures de dépenses et de recettes seront mises à jour au cours de l'année 2025 avec un triple objectif :
 - Homogénéiser les pratiques en interne à la direction.
 - Alléger la charge de travail des agents impliqués dans la chaîne de l'exécution.
 - Renforcer le contrôle interne en clarifiant les responsabilités de chacun de ces acteurs.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES



Effectif : 49



Nombre de services : 4



Hommes : 6



Femmes : 43

Services qui composent la direction :

- **Carrières et rémunérations**
- **Formation, mobilité et recrutement**
- **Ressources et pilotage**
- **Vie au travail**

La Direction des ressources humaines est chargée de piloter et de mettre en œuvre la politique de ressources humaines du Département.

Dans un environnement où la collectivité est attentive tant à la maîtrise des effectifs, qu'à la qualité de vie au travail et à sa capacité d'adapter son organisation aux évolutions de ses compétences et de son rôle, cette direction a notamment pour missions de :

- Accompagner les agents dans leurs parcours professionnels.
- Développer une stratégie globale relative à la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.
- Assurer le développement des compétences professionnelles des agents au regard des enjeux de la collectivité.
- Assurer la gestion de la carrière et de la rémunération des agents,
- Accompagner les situations individuelles et collectives.
- Développer la culture managériale de la collectivité.
- Fournir une expertise contribuant à la sécurisation juridique de la fonction d'employeur.
- Conseiller les directions dans leurs projets organisationnels.
- Animer le dialogue social.
- Développer l'attractivité de la collectivité.
- Piloter les effectifs et la masse salariale.

Depuis 2022, la Direction des ressources humaines met en œuvre une feuille de route qui s'articule autour de 4 axes :

- La modernisation de la gestion et du fonctionnement des ressources humaines.
- Le partage de la fonction RH avec l'encadrement.
- La dynamisation des parcours professionnels des agents.
- L'affirmation de la responsabilité sociale du Département.

Action 1 — Structuration de la DRH, acte 2 par la création d'un pôle ressources au sein de la DRH

Dans le prolongement de 2 axes de sa feuille de route 2022-2024 « la modernisation de la gestion et du fonctionnement des RH » et « la dynamisation des parcours professionnels des agents », la Direction a renforcé son offre de service par la mise en place d'un pôle ressources et d'une fonction d'accompagnement des parcours professionnels.

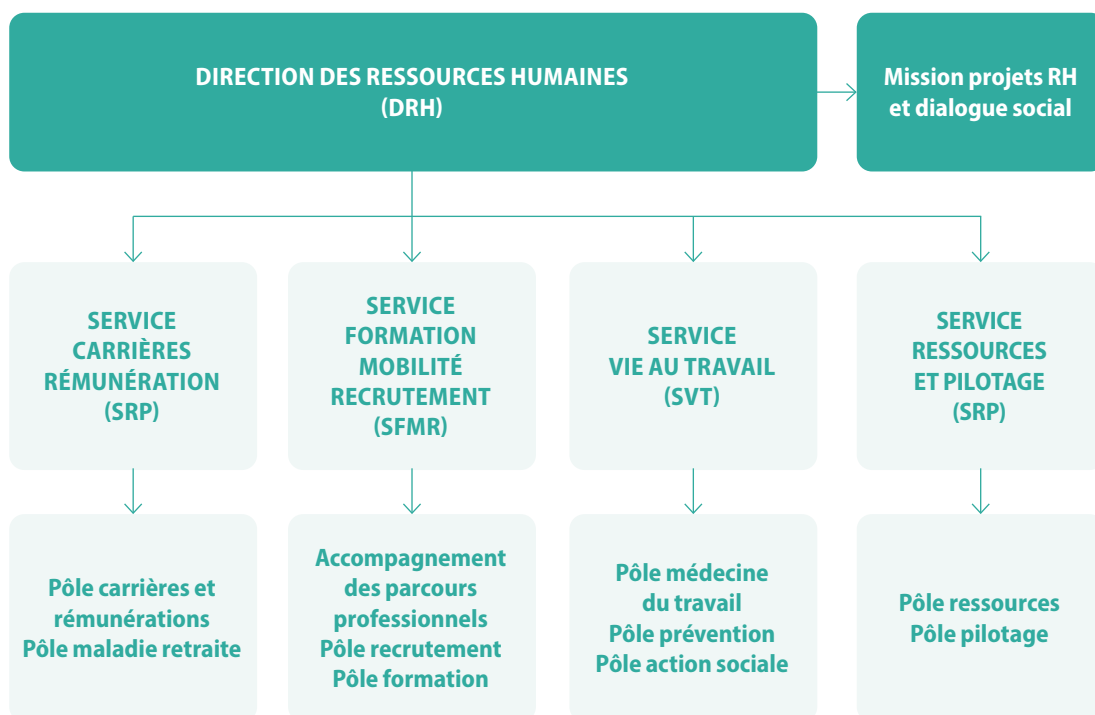
Le pôle ressources rattaché au service ressources et pilotage est composé de 7 agents, il a vocation à assurer une continuité de service de la DRH mais également à :

- Mettre à disposition des interlocuteurs bien identifiés sur les différentes fonctions administratives et comptables.
- Sécuriser les processus administratifs et budgétaires.
- Assurer la gestion des frais de déplacement des agents de la collectivité.

- Être une équipe ressource pour tous les services de la DRH (organisation, logistique, procédures administratives...).
- Fiabiliser les données partagées au sein de la direction et faciliter leur accès y compris sur l'intranet.
- Définir et s'assurer des circuits d'information et de validation.

La fonction « accompagnement des parcours professionnels » s'est structurée dans un contexte d'augmentation des situations individuelles de mobilité pour des raisons de santé.

Tout d'abord proposée à titre expérimental, la mission a été pérennisée au regard du besoin identifié de disposer d'une approche pluridisciplinaire et partagée (formation, recrutement, médecine du travail, statut...) des situations individuelles avec des outils pour y répondre.



Action 2 — Le référentiel métier de la collectivité

La DRH, soucieuse d'améliorer ses pratiques en matière de gestion des carrières et des compétences des agents, a souhaité se doter d'un répertoire visant à classifier et calibrer de manière harmonisée les métiers du Département. Ce répertoire réalisé en 2024, dénommé « référentiel métier » a ainsi permis de savoir :

- À quel métier chaque fiche de poste était rattachée.
- Les grades d'accès possible et cible de chacun des postes de la collectivité.
- Le groupe fonction auquel était éligible chaque poste.

Ce travail de fond se poursuit en 2025 avec la refonte des fiches de poste. Ce projet doit également permettre d'améliorer la connaissance des compétences attendues sur chaque poste afin de mieux accompagner les parcours professionnels avec des formations adaptées aux besoins de la collectivité.

Cet outil de gestion devrait faciliter l'intégration et l'évolution des agents au sein de la collectivité avec des informations fiabilisées quant aux missions et activités de la Direction, du service et du poste pourvu.

Action 3 — La politique managériale du Département

Dans un contexte de renouvellement de l'encadrement et pour développer la transversalité entre les directions, la Direction générale et les élus ont mandaté la Direction des ressources humaines pour accompagner les managers dans leur quotidien RH avec pour objectifs stratégiques de :

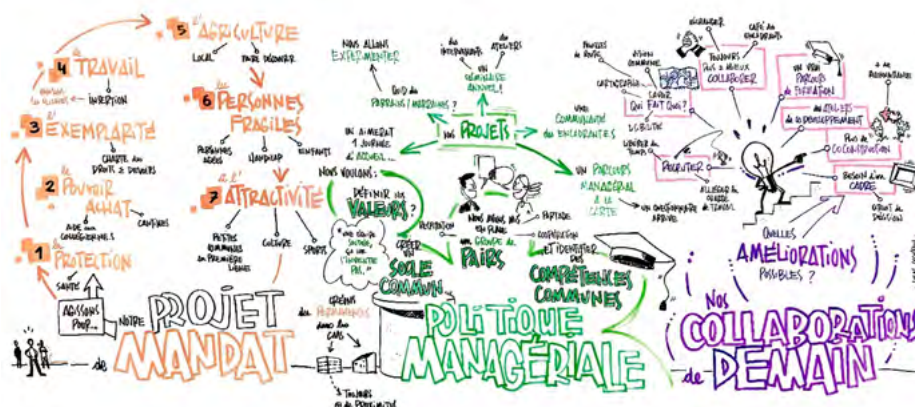
- Assurer le partage d'une culture commune des encadrants sur les enjeux des fonctions ressources et renforcer le lien entre les directions ressources et opérationnelles.
- Développer les compétences managériales des encadrants pour favoriser la responsabilisation, l'autonomie et garantir le bien-être de l'ensemble des agents.
- Favoriser l'attractivité du département sur les postes d'encadrement.

D'un point de vue opérationnel, ce projet s'articule autour de plusieurs axes de travail :

- Accueillir, former et accompagner les encadrants.
- Mettre en place des temps collectifs et des outils dédiés à l'encadrement.
- Identifier et accompagner les agents ayant un projet d'évolution sur des postes d'encadrement.
- Faire vivre les valeurs managériales du Département.

La politique managériale de la collectivité a donc vu le jour en 2024 par la mise en place d'actions :

- De formation des encadrants et des chefs de projet au pilotage de projet.
- De communication à destination des encadrants à travers des webinaires sur des thématiques RH (campagne d'avancement, temps de travail...).
- Un séminaire de l'encadrement le 16 décembre 2024.



FAITS MARQUANTS 2024 : LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION

Organisée du 3 au 7 juin 2024, les agents de la collectivité ont été invités à participer sur différents sites du Département à une série d'ateliers de sensibilisation conçus pour renforcer une culture commune de prévention. Chaque session d'ateliers a été animée par des experts du domaine, qui ont partagé leurs expériences et connaissances du sujet et qui ont pu répondre à toutes les questions. Les différents ateliers proposés :

- **Bonnes pratiques relationnelles au travail :** identifier des pratiques relationnelles à risque, repérer les ingrédients de relations professionnelles de qualité, développer ses ressources interactionnelles.
- **Installation au poste de travail :** optimiser l'utilisation de son bureau et de ses matériels pour limiter les contraintes de la sédentarité.

- **Sensibilisation aux premiers secours :** appréhender les gestes élémentaires de premier secours : l'alerte, la PLS (position latérale de sécurité), l'utilisation d'un défibrillateur (pratique sur mannequin adulte et enfant à la demande).
- **Premiers secours en santé mentale :** accompagner une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration de son état de santé mentale ou qui est dans une phase de crise.
- **Prévention sur les risques routiers :** sensibilisation aux situations de risques avec des mises en situation.
- **Quizz Violences sexistes et sexuelles au travail :** apprendre à reconnaître les différentes facettes du sexisme dans les situations de travail.

CHIFFRES CLÉS 2024

- Budget : 76,27 M€ dont 4,7 M€ consacrés aux besoins non permanents (remplacements, renforts, ...)
- Effectifs : 1449 agents sur postes permanents et 268 assistants familiaux
- Promotions internes : 24
- Avancement de grade : 100
- Recrutements (renouvellements, nouveaux contrats) sur postes permanents : 200



PERSPECTIVES 2025

Le Plan de formation 2025-2028 organisé autour de cinq axes :

- Développer une culture commune.
- Accompagner les évolutions des métiers.
- Renforcer les compétences managériales.
- Développer une culture de prévention et de qualité de vie au travail.
- Accompagner les parcours professionnels.

La refonte des fiches de poste de tous les agents de la collectivité en lien avec le référentiel métier. L'animation du dialogue social : poursuite du travail engagé, avec la mise en place de réunions mensuelles d'information auprès des organisations syndicales.

La prolongation en 2025 de la convention Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la FP (FIPHFP) 2022-2024 : actions de la collectivité en faveur des personnes en situation de handicap au travail, éventuellement mises en œuvre en lien avec des prestations proposées dans le cadre du FIPHFP.

Le pilotage de la masse salariale et des effectifs :

- Garantir un processus de décision fiabilisé par la qualité de la donnée et des processus RH, notamment sur les mouvements des effectifs.
- Aider à la décision en produisant des analyses et tableaux de bord pertinents concernant les ressources humaines et leur impact budgétaire.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES ASSEMBLÉES



Effectif : 22



Nombre de services : 3



Hommes : 5



Femmes : 17

3 services composent la direction :

- Assemblée et relations à l'usager (SARU)
- Commande publique (SCP)
- Étude juridique et ressources documentaires (SEJRD)

La direction affaires juridiques et assemblées accompagne au quotidien les directions opérationnelles dans leur action, que ce soit par le biais :

- Du conseil juridique pour prendre la décision la plus sécurisée.
- De l'aide au montage juridique (contrat, convention) pour sécuriser les montages juridiques complexes.
- De la veille juridique pour anticiper les évolutions.
- Du contrôle de légalité interne des actes (arrêtés et délibérations réglementaires).

La mission support au service des directions opérationnelles de la collectivité que porte la direction des affaires juridiques et des assemblées place cette dernière au cœur de l'action publique locale dans sa dimension ressources-sécurisation nécessaire dans un contexte législatif et réglementaire complexe et évolutif.

Action 1 — Sécurisation des actes et des montages juridiques de la collectivité

- Poursuite du contrôle de légalité interne des rapports et délibérations de l'assemblée,
- Accompagnements des directions dans les montages juridiques : délibération définissant le mode de gestion de l'espace découvertes Ardèche (EDA), évolutions du syndicat de la montagne ardéchoise (SMA),
- Validation des documents de la consultation des entreprises (DCE), dans le cadre de la commande publique, des directions opérationnelles,
- Poursuite de l'accompagnement des directions opérationnelles et fonctionnelles (DRH) dans la gestion du précontentieux.

Action 2 — Développement des guides de procédures internes et des process à destination des services ou des agents de la collectivité

En 2024, la Direction a souhaité recentrer son accompagnement juridique principalement à destination des agents de la collectivité :

- Rédaction du guide des rapports et délibérations en lien avec les SG et la DIFAC (en cours de finalisation)
- Rédaction du guide de la protection fonctionnelle en lien avec la DRH
- Évolution du logiciel de gestion des tickets CSSP interne
- Poursuite du travail d'amélioration de 1^{er} niveau de réponse à l'utilisateur par les agents de l'accueil
- Actions de prévention du contentieux
- Accompagnement de la direction des bâtiments dans la gestion précontentieuse et contentieuse des désordres bâtiments (élaboration d'un process interne)

Action 3 — Développement des actions de formation ou d'information

Cette action comprend diverses initiatives visant à améliorer la communication, la formation et les pratiques de sourcing au sein de la collectivité, notamment :



- Gazette de la Chaumette en réseau.
- Panorama de presse pour les élus.
- Actions de formation sur l'assermentation auprès des agents de la DRM.
- Actions de formation à l'utilisation et au développement de MarcoWeb.
- Formation à la recherche documentaire (3 formations « les sources utiles en collectivités territoriales »).
- Développement des pratiques de sourcing auprès des entreprises.

FAIT MARQUANT 2024 :



- Organisation le 4 octobre 2024 de la 1^{re} journée des entreprises et de la commande publique préparation, animation...
- Mise en place du nouveau marché d'assurance pour une opérationnalité au 1^{er} janvier 2025 (responsabilité civile, dommages, flotte automobile, tous risques d'exposition, risque statutaire RH...).

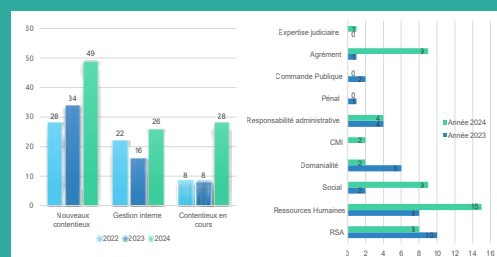
CHIFFRES CLÉS 2024

➤ Assemblées et relation à l'utilisateur :

- Nombre de séances plénières et de commissions permanentes : 10
- Nombre de commissions thématiques : 36
- Centre de contact :
- Nombre global de traitements : 17 651 émanant de l'utilisateur externe et 11 600 de l'utilisateur interne
- Nombre de courriers reçus à l'HD : 63 233 et nombre de courriers expédiés depuis l'HD : 91 650

➤ Juridique/assurance/ressources documentaires :

- Nombre de conseils juridiques sollicités : 236 saisines / 273 réponses apportées
- 49 nouveaux contentieux répartis comme suit :



- 12 numéros de la Gazette de la Chaumette et de l'expresso juridique

➤ Commande publique :

- Montant des achats (tous types de marchés confondus : travaux, services, fournitures) au titre de l'année 2024 : 71 377 991,09 € HT
- Nombre de CAO et CAD'HOC : 15
- Nombre de marchés présentés à ces commissions : 59
- Nombre d'avenants présentés à ces commissions : 18

Direction générale adjointe SOLIDARITÉS



453 agents



51 hommes



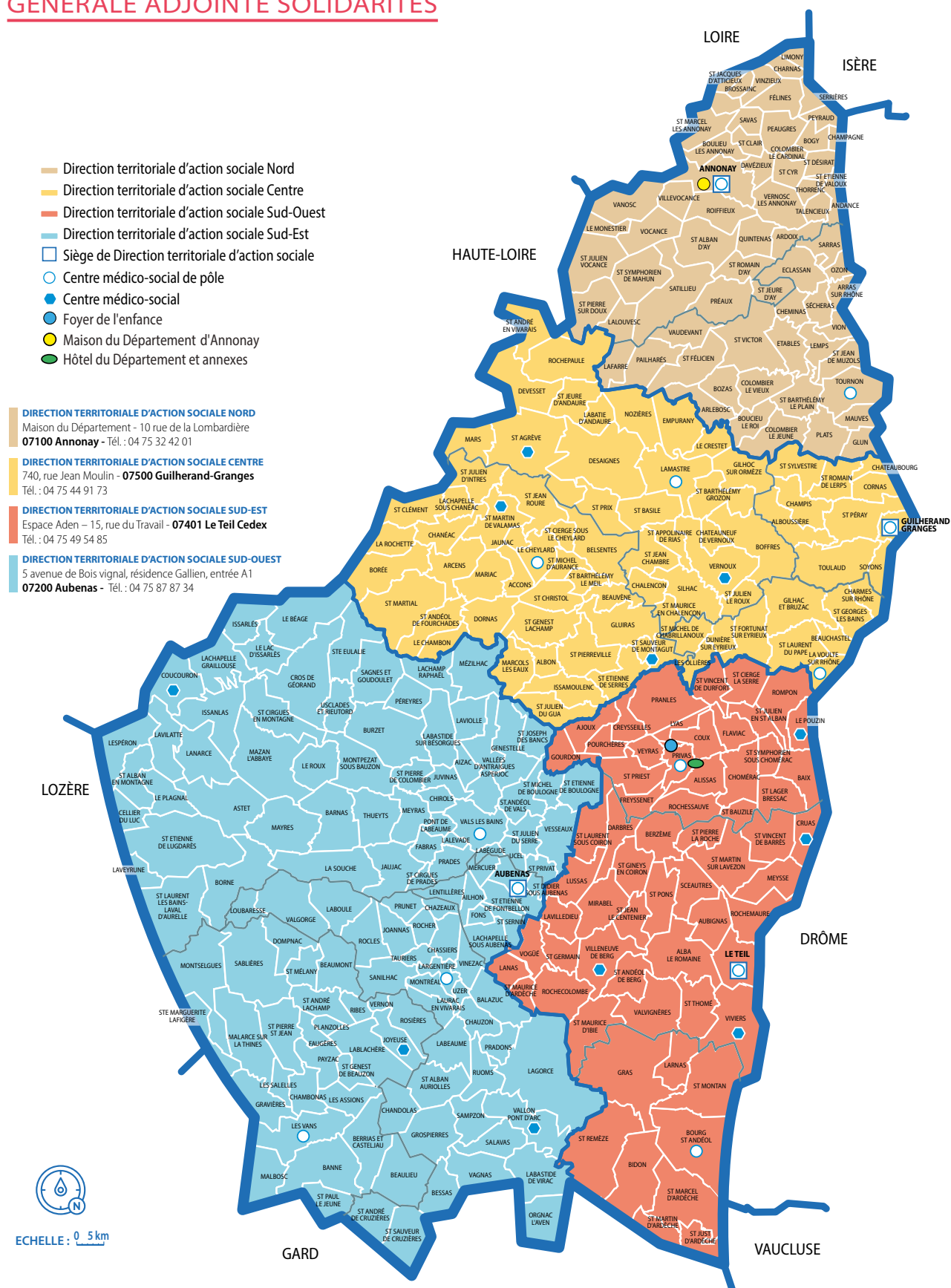
402 femmes

Rattachée à la Direction générale des services, en conseil et lien étroit avec 5 élus dédiés, la DGAS pilote l'ensemble des compétences sociales portées par le Département avec 3 directions thématiques : enfance-famille ; autonomie (personnes âgées et personnes handicapées) et accompagnement social, insertion et emploi. Elle pilote et coordonne également 4 Directions territoriales en charge de l'accueil et de l'accompagnement des usagers sur les territoires avec l'appui d'un réseau de centres médico-sociaux, ainsi qu'une cellule santé.

La DGAS conçoit et pilote les politiques de solidarités et contribue à leur mise en cohérence avec le projet politique. Elle accompagne ses équipes dans le cadre d'une montée en compétence, d'une transversalité renforcée et d'une modernisation des process et des procédures.

-
- 32 Secrétariat général DGAS
 - 36 Cellule santé
 - 38 Direction enfance famille
 - 44 Direction accompagnement social,
insertion et emploi
 - 47 Direction de l'autonomie
 - 52 Directions territoriales d'action sociale
-

IMPLANTATION DES SERVICES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SOLIDARITÉS



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DGAS



Effectif : 10



Nombre de services : 1



Hommes : 1



Femmes : 9

C'est un service support en appui des directions qui composent la DGA Solidarités :

- Pilotage budgétaire de la DGA solidarités et appui aux directions.
- Accompagnement des directions dans le montage des demandes de subventions au titre du Fonds social Européen.
- Pilotage des délibérations à soumettre aux instances.
- Pilotage des projets transversaux et du Schéma des solidarités.

Il porte également le Laboratoire d'innovation et de formations sociales : outil transversal qui anime une démarche de transformation des pratiques sociales (accompagnement des projets à caractère innovant, développement d'actions locales multipartenaires, ingénierie, conception

de supports sur mesure en matière de formations/techniques d'animation). Le laboratoire a vocation à simplifier le parcours utilisateur que ce soit un usager ou un professionnel.

Il assure l'accompagnement à l'informatisation des processus métiers de l'ensemble des directions, en lien étroit avec la Direction du numérique.

Le programme NUMERISOCIAL (déploiement des outils informatique dédiés au champ social) s'est poursuivi en 2024 avec :

- Le déploiement du logiciel HORUS, dédié aux activités de la Protection maternelle et infantile avec l'informatisation des bilans de santé en école maternelle.
- Le déploiement du matériel informatique auprès des assistants familiaux.

- Les évolutions du Système d'information du handicap (piloté par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).
- La participation à l'expérimentation nationale de mise en œuvre du SIAPA (Système d'information de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile).
- L'évolution du dispositif de génération des quelques 750 modèles de courriers issus des logiciels métiers (outil KSL 8).

Il pilote et co-pilote l'élaboration et le suivi des schémas :

- Co-pilotage du Schéma départemental des services aux familles.
- Pilotage du Schéma des solidarités du Département.

Action 1 — Le Comité local de travail social (CLTS)

Il émane du Haut Conseil du travail social (HCTS) et a pour objectifs de faire évoluer les pratiques et d'être l'articulation entre les réflexions et pratiques issues du territoire départemental et les travaux conduits au national.

Il fédère différents acteurs (personnes accompagnées, élus, formateurs, étudiants, travailleurs sociaux / médico-sociaux et professionnels du champ des solidarités). Il est piloté par le Département avec la contribution d'OCELIA et est constitué d'un collectif doté d'une gouvernance partagée où chacun des participants est décisionnel.

L'un des chantiers accompagnés cette année a porté sur la simplification des courriers administratifs et la sensibilisation à la méthode « facile à lire et à comprendre ». Ces travaux ont mis en lumière la difficulté de compréhension des courriers émanant de l'administration. Dès lors, le Département a décidé de se saisir de la question avec le Laboratoire d'innovation et a modélisé un processus de relecture et de réécriture de courriers permettant de rendre plus compréhensibles les courriers adressés aux usagers du secteur social dans un premier temps.



Action 2 — Le Laboratoire d'innovation et de formations sociales

Le Laboratoire d'innovation et de formations sociales a été conçu pour permettre aux professionnels de rechercher, tester et modéliser des méthodes et outils de travail dans le secteur social. Il a pris toute sa place notamment depuis sa pérennisation avec un poste dédié, renforcé par une assistante administrative et logistique.

Le « LABO » est référencé dans l'atlas des laboratoires d'innovation publique, publié par la direction interministérielle de la transformation publique.

Sa démarche est reconnue comme facilitante pour l'avancée de projets complexes multi acteurs et favorisant la transversalité entre services. La particularité est d'agir auprès des professionnels internes mais aussi externes ce qui induit une conduite de projets en mode collectif sur un même territoire.

Action 3 — Le pilotage du Comité départemental des services aux familles (CDSF)

Le Comité départemental des services aux familles pilote le Schéma départemental des services aux familles dont l'objectif est de répondre aux besoins des familles et d'accompagner la fonction parentale dès la grossesse et dans tout le parcours de l'enfant.

Il a intégré, en 2024, les acteurs de l'animation de la vie sociale et des orientations concrètes sur la thématique se sont construites avec l'ensemble des institutions signataires et les acteurs de l'animation de la vie sociale.

Une newsletter de la coordination a vu le jour en octobre et se renouvellera chaque semestre.

Une commission qualité d'accueil en établissement d'accueil du jeune enfant permet de réunir la Caisse d'allocations familiales et la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (service de l'État) autour des contrôles des établissements d'accueil du jeune enfant.

Une commission ingénierie financière a mis à jour une cartographie des dispositifs financiers pour les rendre plus lisibles entre institutions partenaires, et avec pour objectif ultime de parvenir à simplifier les sollicitations des demandeurs et harmoniser les modes d'intervention.



FAIT MARQUANT 2024 :

➤ Le CLTS a fêté ses deux ans le 28 mars et a accueilli le Département de Saône-et-Loire, Geneviève BESSON du HCTS et des élus, des partenaires et des publics, ce qui a représenté près de 200 personnes dont 41 personnes concernées.

➤ 69 personnes formées sur les bases GENESIS et 25 personnes formées à la saisie des informations préoccupantes dans le champ de la protection de l'enfance.

CHIFFRES CLÉS 2024

- Budget global DGAS : 216,7 M€ dont 214,5 M€ en fonctionnement et 2,2 M€ en investissement
- CLTS
 - 450 personnes sensibilisées à la méthode « facile à lire et à comprendre »
 - 10 représentations du CLTS à l'échelle nationale (webinaire sur Idealco)
- 500 personnes associées aux actions du LABO dans le cadre des ateliers d'intelligence collective ou des formations : 347 personnes formées dont 200 externes.
- 36 professionnels de PMI formés au logiciel HORUS



PERSPECTIVES 2025

- CLTS : Les membres du Comité sont à l'œuvre pour réaliser une plaquette ou une BD qui relaterait le parcours effectué autour des réflexions sur la simplification des courriers.
- LABO : Lancement de l'extension de la démarche d'innovation publique autour d'un COPIL dédié présidé par la Vice-Présidente RH de la collectivité, avec l'appui technique du laboratoire d'innovation et de formations sociales.
- Extension de la démarche de simplification des courriers administratifs destinés aux usagers du secteur social.
- CDSF : Construction de fiches actions de l'animation de la Vie sociale qui mettront en valeur les actions menées dans la thématique sur le territoire ardéchois
 - Partenariat avec la Maison de la famille créée par l'UDAF en 2024
 - Collaboration et proximité avec les EPCI sur les compétences Petite enfance, Enfance et Jeunesse.
- Schémas des solidarités : renouvellement intégrant les actions en cours et en développement, autour des axes politiques de la collectivité et doté d'une gouvernance spécifique.
- NUMERISOCIAL : Perspective de changement d'éditeur concernant le module RSA et déploiement des process liés à la mise en œuvre de la loi pour le Plein emploi ; dernière étape du déploiement logiciel HORUS auprès des professionnels de PMI pour les Centres de santé sexuelle ; centralisation de la paye des assistants familiaux ; mise en application du nouveau règlement du FUL.
- Poursuite des formations au logiciel GENESIS en faveur des professionnels de l'Enfance et des nouveaux arrivants.

CELLULE SANTÉ



Effectif : 2



Nombre de services : 1



Hommes : 0



Femmes : 2

Guichet unique à destination des étudiants en santé, des professionnels de santé médicaux et paramédicaux, des partenaires et autres acteurs du territoire, la cellule santé œuvre quotidiennement à l'attractivité du territoire ardéchois.

Dans cette perspective, elle accompagne les demandeurs dans leurs démarches administratives, informe des offres de services existantes sur le territoire en lien avec les partenaires (Caisse primaire d'assurance maladie, Agence régionale de santé, Service départemental d'incendie et de secours...).

Elle déploie une dynamique de mise en réseau en créant du lien entre différents interlocuteurs, développe une ingénierie d'accompagnement des projets de territoire et de promotion des dispositifs existants.

Action 1 — formation destinée aux Maîtres de stage universitaires les 28 et 29 novembre 2024



L'organisation des formations de Maîtres de stage universitaires (MSU) sur le territoire doit permettre de développer l'accueil des étudiants en médecine.

L'objectif est ainsi d'élargir le nombre de terrains de stage pour dynamiser et accroître le maillage géographique.

Le Département a ainsi adopté un dispositif d'aide à destination des médecins praticiens installés en Ardèche dont la formation MSU n'est pas prise en charge par l'ANDPC (Agence nationale de développement professionnel continu) qui comprend :

- Une mise à disposition des locaux de l'Hôtel du Département.
- Un Marché public conclu avec le Collège national des généralistes enseignants (CNGE – formation).
- Une prise en charge des frais d'indemnisation à hauteur de 15 consultations par jour au tarif en vigueur, ce qui favorise la participation des médecins à la formation.

Action 2 — Le Département soutient les Maisons de santé pluriprofessionnelles privées



Dans sa lutte contre la désertification médicale, le Département attribue des aides à l'investissement destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins. (Zonage ARS). Il s'agit de soutenir des projets de construction, d'extension, de réhabilitation de Maisons de santé pluriprofessionnelles ; soutien départemental élargi aux maîtrises d'ouvrages privées. Ces aides sont majorées dans les cas suivants :

- Si le projet comprend une salle d'urgence « dépose relais ». Cette salle accueille les patients amenés par les pompiers ou ambulanciers afin d'évaluer leur état de santé et de définir le lieu de prise en charge adapté. Cela permet une organisation et une coordination des soins avec le service du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours).
- Si le projet comprend un logement pour accueillir les étudiants en médecine.

Action 3 — Le Département renforce son attractivité médicale



Le Département a renouvelé la journée départementale d'accueil aux étudiants en médecine qui a lieu deux fois par an et dont le but est de présenter la dynamique du territoire et les différents acteurs et dispositifs en matière de promotion des activités de santé. Cette journée marque la

volonté d'accompagner les médecins souhaitant s'installer en Ardèche. En effet, elle favorise des moments d'échanges et de formation qui se veulent fédérateurs et créent du lien entre les participants. L'interconnaissance est un facteur essentiel à la pratique de la médecine en milieu rural.

La Cellule Santé du Département a été présente au CMGF (Congrès médecine générale France) à Paris, au congrès du CNGE (Collège national généralistes enseignants) à Strasbourg et au forum des étudiants à Lyon. Cette participation a permis d'échanger sur les projets professionnels, sur les aides possibles, de communiquer sur les disciplines et sur les diverses possibilités d'exercice professionnel sur le territoire (libéral, salariat, exercice mixte).

CHIFFRES CLÉS 2024

- 40 internes ont participé aux 2 Journées d'accueil départemental.
- 126 000 euros attribués au titre des bourses d'études des étudiants en médecine et infirmiers en pratiques avancées (IPA).
- 34 étudiants en médecine générale avec 102 000 euros et 4 étudiants infirmiers en pratiques avancées avec 24 000 euros.
- 14 associations sanitaires subventionnées à hauteur de 57 850 €.

PERSPECTIVES 2025 :

- Ouverture de l'année PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé) en septembre 2025 à Aubenas dans le cadre d'un partenariat avec le Centre hospitalier d'Ardèche méridionale, l'Université Claude Bernard-Lyon 1, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les associations de médecins du territoire (CODASAM et AMB), l'Ordre des médecins, le SDIS.
- Développement des formations à l'attention des Maîtres de stage universitaires en Ardèche, et de formations spécifiques pour accueillir les docteurs juniors (4^e année, nouveauté dans les études de médecine).
- Ouvertures envisagées de Centres de santé dans le cadre du Groupement d'intérêt public « Ma région, ma Santé » sur 3 sites fléchés (Saint-Fortunat, Coucouron et Ardoix).
- Ouverture des bourses d'étude aux étudiants de facultés extérieures à Saint-Étienne et Lyon pour élargir le maillage.

DIRECTION ENFANCE FAMILLE



Effectif : 300
(dont 274 assistants familiaux)



Hommes : 50 (dont 47 assistants familiaux)



Femmes : 250 (dont 227 assistants familiaux)



Services qui composent la direction :

- **Service ressources enfance famille**
- **Service protection de l'enfance**
- **Service placement familial**
- **Foyer de l'enfance et ses 5 services :**

Enfance - Villa des adolescents - service d'accompagnement social de mère avec enfant - Visites en présence d'un tiers (PARTAGE) - service des Mineurs non accompagnés (SAMNA)

Action 1 — Lancement de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance le 28 novembre 2024

Cette instance instaurée par les dernières lois relatives à la protection de l'enfance, vise à mieux protéger les enfants et les jeunes de 0 à 21 ans, en rassemblant services départementaux, institutions, associations partenaires, professionnels de santé et élus pour une action coordonnée dans le domaine de la protection de l'enfance.

Une journée inaugurale autour du thème "Protection de l'enfance : quelle mobilisation de la société civile ?" s'est ainsi tenue le 28 novembre 2024. 140 participants issus d'horizons divers sont venus partager leurs expériences et réflexions dans le cadre de conférences et tables rondes

participatives qui ont souligné l'importance d'une action collective pour répondre aux défis actuels de la protection de l'enfance, et ont mis en avant le rôle crucial de la société civile dans la prévention ainsi que dans l'accompagnement des enfants et des familles. Les ambitions de l'observatoire ont été rappelées au sein de cette instance, présidée et inaugurée par M^{me} Françoise Rieu-Fromentin, conseillère départementale déléguée à la santé et à la protection de l'enfance.





Action 4 — Journée culture à Bourg-Saint-Andéol : continuité du projet culture mené depuis 2022

Le samedi 14 septembre 2024, une journée dédiée aux assistants familiaux, à leurs familles et aux enfants qu'ils accueillent, a eu lieu au site de la Cascade à Bourg-Saint-Andéol. Cette journée a permis de promouvoir l'éveil artistique et culturel, de découvrir un lieu du territoire ardéchois, de faire participer aux ateliers animés par des acteurs culturels et de se retrouver entre assistants familiaux. L'édition 2024 a regroupé 110 personnes, dont 31 familles d'assistants familiaux et 67 enfants autour des arts du cirque. Une journée avec un programme spécial d'activités culturelles pour petits et grands :

- Une fresque de 10 mètres a été réalisée par les enfants, avec l'accompagnement de M^{me} Marianne Pasquier, illustratrice graphiste.
- Des ateliers lectures animés par des bénévoles de l'association « lire et faire lire ».

➤ Des jeux en bois mis à disposition par l'association Déclic et des claps.

➤ Des ateliers cirque animés par des artistes de la Cascade.

Pour clôturer cette édition, l'ensemble des participants a pu apprécier le spectacle « Happy apocalypse to you » proposé par la compagnie « les enfants sérieux ».

FAITS MARQUANTS 2024

Les actions dans le cadre du Contrat prévention protection de l'enfance - CPPE

L'année 2024 a marqué la dernière année du CPPE signé entre l'État, l'ARS et le Département de l'Ardèche en 2021, qui visait le développement de nouveaux projets avec l'obtention de financements de la part de l'État. 4 projets expérimentaux se sont ajoutés au CPPE en 2024, tous relatifs à l'Aide sociale à l'enfance. Au total en 2024, 18 fiches-actions ont ainsi été mises en œuvre dans le cadre du CPPE pour une enveloppe financière octroyée de la part de l'État d'un montant total de 1 933 392 €.

Un nouveau projet de CPPE a été élaboré pour une année supplémentaire au mois de septembre 2024, avec de nouvelles fiches-actions sur des projets inédits tant sur le volet PMI que sur le volet ASE : développer la participation des enfants et des jeunes (ODPE), soutenir la diversification de l'offre, déployer les conférences familiales immédiates, renforcer le contrôle des lieux d'accueil, déployer des actions innovantes en PMI, etc.

L'aide financière perçue de l'État et de l'ARS pour ce nouveau plan d'actions s'élève à un montant de 1 186 592€.

La journée de lancement sur le référentiel des pratiques en protection de l'enfance le 26 septembre 2024

La Direction enfance famille a initié un travail de rédaction d'un référentiel des pratiques d'accompagnement en protection de l'enfance dont l'objectif est de produire un livrable qui contiendra :

- Le cadre légal et juridique de la protection de l'enfance,
- Les modalités de mise en œuvre,
- Des outils pratiques communs aux 4 territoires,
- La place des parents et de l'enfant (dont le PPE – Projet personnalisé pour l'enfant).

Ce livrable, prévu pour fin 2025, permettra notamment d'harmoniser les pratiques, de partager et de se réapproprier les outils existants et de constituer un document de référence pour les nouveaux professionnels et les parents.

FAITS MARQUANTS 2024

La formation des travailleurs sociaux au cadre des visites en présence d'un tiers des 4 juin et 17 décembre 2024

La Visite en Présence d'un Tiers est la modalité de rencontre la plus restrictive pour les parents, souvent vécue comme une contrainte. Pourtant ce dispositif, s'il est mis en place d'une manière constructive, peut être un véritable appui pour chacun, tant pour l'enfant que pour le parent. Les travailleurs sociaux sont amenés à accompagner de plus en plus de visites en présence d'un tiers. L'objectif de cette formation était de leur apporter des outils, aussi bien théoriques que pratiques afin d'accompagner au mieux ces rencontres. L'alternance théorie/ pratique a favorisé l'appropriation individuelle des concepts et des techniques avec participation active des participants.

Fusion du Service Judiciaire d'Action Educative (SJAE) avec les équipes enfance en territoire

L'année 2024 a vu la fusion du service SJAE au sein des DTAS. Cela a été l'opportunité de réorganiser le service de protection de l'enfance avec la répartition des référents entre une équipe placement et une équipe domicile.

L'équipe domicile a acquis aujourd'hui une certaine maturité après plusieurs mois de turbulence en lien avec la réorganisation et les questionnements inhérents.

FAITS MARQUANTS 2024 DANS LE CHAMP DU PLACEMENT FAMILIAL

- Pour rompre l'isolement des assistants familiaux et permettre aux enfants confiés d'avoir accès à la culture, il a été mis en œuvre des moments conviviaux autour de la culture :
 - Le mardi 25 juin 2024, 11 assistants familiaux ont participé à l'exposition « naître et grandir en Ardèche », avec l'organisation d'un repas partagé à l'issue de la visite.
 - Le mercredi 11 décembre 2024, en lien avec la compagnie La Baraka, les assistants familiaux du territoire Nord ont assisté à une répétition publique de « juste un moment » une pièce chorégraphique de hip-hop et danse contemporaine.
 - Le mercredi 18 décembre 2024 a eu lieu un atelier d'arts plastiques au Théâtre de Privas avec la création d'un livre accordéon, suivi de la représentation de « Claricello ».
- La collectivité a par ailleurs pérennisé le règlement du forfait culturel mis à disposition des assistants familiaux.
- Le service placement familial a en charge le suivi des assistants familiaux tout au long de leur carrière et les accompagne dans leur parcours de formation. Dans ce cadre, 26 accueillants ont suivi la formation initiale de 60 heures préalables au 1er accueil et 18 participants ont suivi la formation approfondie de 240 heures.
- Inauguration de la « Commission départementale d'accès à l'autonomie pour les jeunes majeurs pris en charge par l'ASE de l'Ardèche » et première assemblée plénière présidée par M^{me} Rieu-Fromentin le 26 mai 2024.
- Journée de sensibilisation au dépistage précoce du handicap des 0-3 ans, le 12 novembre 2024. Organisée sur le secteur d'Annonay, elle a permis d'outiller les professionnels de la petite enfance pour les aider à repérer les enfants porteurs de handicap et d'échanger avec les familles sur ce sujet.
- Deux journées pour l'accueil individuel les 23 et 30 novembre 2024 organisées par l'Association des collectifs enfants parents professionnels Ardèche Drôme Haut-Lignon (ACEPP ADEHL) et les Relais petite enfance du territoire, en partenariat avec la CAF, la MSA et avec le soutien du Département pour valoriser le métier d'assistant maternel. Ces événements ont rassemblé près de 130 professionnels.
- Refonte de la procédure d'adoption d'un enfant né sous le secret et signature d'un protocole de fonctionnement entre l'État et le Département pour la mise en œuvre de la tutelle des pupilles.

CHIFFRES CLÉS 2024

SERVICE PLACEMENT FAMILIAL

- 279 assistants familiaux employés (en augmentation par rapport à 2023 : 249) dont 233 femmes et 46 hommes
- 34 nouveaux recrutements
- 51,5 ans est l'âge moyen des assistants familiaux (53,5 ans en 2023)
- 420 enfants placés chez des assistants familiaux (en augmentation par rapport à 2023 : 414 enfants)
- 1 305 458 km parcourus et remboursés aux assistants familiaux pour des déplacements professionnels (soit 4 679,06 km/Assfam en moyenne)

SERVICE PROTECTION DE L'ENFANCE

➤ Adoption

- 4 réunions d'information
- 13 demandes
- 6 dossiers complets déposés
- 6 agréments délivrés au cours de 5 commissions
- 38 agréments en cours de validité au 28/01/2025
- 4 arrêtés de pupilles

➤ Commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés (ESSEC)

- 2 réunions
- 11 dossiers examinés (dont les moins de 3 ans)
- 6 jugements de délaissement

➤ Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)

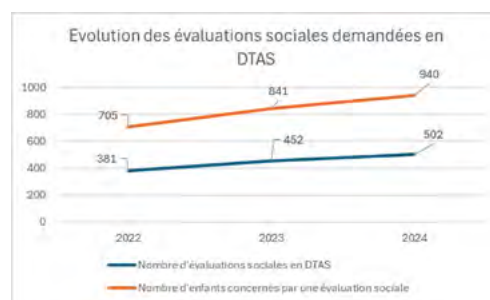
1313 informations entrantes dont :

- 502 situations ont fait l'objet d'une évaluation sociale concernant 940 enfants
- 169 situations ont fait l'objet d'un signalement direct au Parquet et 71 situations transmises au Parquet pour jonction à une affaire en cours ou renvoi de procédure
- 168 situations transmises : 106 au Juge des enfants et 62 au service exerçant une mesure en Assistance éducative
- 81 situations transmises à un autre département pour co-évaluation ou réorientation au vu du domicile des parents
- 78 situations ont été classées sans suite (sans intervention de la CRIP)

Au-delà des chiffres, la CRIP est sollicitée par téléphone quotidiennement pour évoquer des demandes d'information et de renseignements.

La Coordinatrice de la CRIP a réalisé 16 interventions extérieures (auprès des partenaires et en formation pour les Assistantes maternelles) afin de présenter la CRIP.

➤ Evolution du nombre d'évaluations demandées en DTAS



FOYER DE L'ENFANCE

➤ Pôle Mineurs non accompagnés et Service d'accueil des MNA du Foyer de l'enfance :

- 56 MNA arrivés sur le département et effectivement pris en charge (contre 124 en 2023),
- 6291 journées de présence de MNA (contre 6958 en 2023), et 233 mises à l'abri,
- 33 MNA sortis de tous dispositifs d'aide sociale à l'enfance ASE.

➤ Service enfance :

- 3304 journées de présence d'enfants de 0 à 12/13 ans (contre 3107 en 2023, 2 631 en 2022 et 2 549 en 2021)
- 54 enfants accueillis : 13 enfants de 0 à 3 ans (dont 2 enfants en vue de l'adoption)
- 38 enfants de 4 à 12 ans
- 2 enfants de 13 ans et 1 enfant de 16 ans pour le maintien du lien des fratries
- 30 F / 24 G
- Moyenne âge : 6,5 ans

➤ Service des adolescents

- 2886 journées de présence des adolescents de 13 à 18 ans (contre 2674 en 2023, 3 347 en 2022 et 2 958 en 2021)
- 47 adolescents accueillis : 28 adolescents de 12 à 15 ans / 19 adolescents de 16 à 18 ans
- 22 F / 25 G
- Moyenne âge : 15 ans

Service d'accompagnement social (SAS) :

- 2831 journées de présence mère/enfants de moins de 3 ans (contre 1815 en 2023, 1 406 en 2022 et 1 756 en 2021)
- Accueil de 7 mères (dont 1 mineure) avec un total de 9 enfants.
- Moyenne d'âge des mères : 27,5 ans
- Moyenne d'âge des enfants : 3 ans

Service des Visites en Présence d'un Tiers (VPT) PARTAGE :

- 192 visites contre 164 en 2023 (baisse liée à l'équipe mobilisée pour 1 ETP ayant subi 50% de départs), 208 en 2022, 211 en 2021
- 18 enfants accompagnés de 5,5 ans de moyenne d'âge
- La durée moyenne d'un suivi est de 6 mois

SERVICE RESSOURCES ENFANCE FAMILLE

Protection maternelle et infantile

Établissements d'accueil du jeune enfant :

- 39 arrêtés au titre de la PMI : 39 arrêtés portant autorisation ou modification d'autorisation d'un établissement d'accueil du jeune enfant.
- 47 crèches visitées (tout confondu dont les visites inopinées)
- 4 ouvertures de crèches
- 7 signalements
- 6 visites inopinées à la suite de signalement

Commission consultative paritaire départementale (CCPD)

- 6 commissions
- 14 dossiers examinés : 6 Assistants maternels, 8 Assistants familiaux
- 6 retraits d'agrément : 4 Assistants maternels, 2 Assistants Familiaux

Aide sociale à l'enfance

- 23 arrêtés dans le champ de la protection de l'enfance dont 4 arrêtés liés à la suspension de deux lieux de vie et d'accueil
- 2 arrêtés mettant fin à l'activité de structures exerçant sans autorisation
- 14 visites/contrôles dans les établissements de l'enfance conjointement avec le Service protection enfance

PERSPECTIVES 2025

- ▶ Soutenir le Pôle ressource handicap par le renouvellement du matériel des malles handispensables, afin d'outiller les professionnels de la petite enfance au handicap des enfants.
- ▶ Renouveler l'intervention sur le repérage précoce de handicap auprès des professionnels de la petite enfance par secteur géographique pour couvrir l'ensemble du territoire ardéchois.
- ▶ Mettre en place un système d'information honorabilité en Ardèche.
- ▶ Créer d'un référentiel pour les Lieux de vie et d'accueil (LVA) qui accueillent des enfants de l'aide sociale à l'enfance du Département de l'Ardèche.
- ▶ Mettre à jour de tous les règlements départementaux accordant une aide financière dans le domaine de l'enfance, la petite enfance et la parentalité.
- ▶ Organiser une journée pour l'ensemble des professionnels de la PMI du Département, au premier semestre 2025.
- ▶ Participer à la journée annuelle du Collectif des accueillants des lieux d'accueil en Drôme Ardèche.
- ▶ Accompagner le CALAEPDA pour mieux se faire connaître auprès des équipes PMI et qu'ils puissent intervenir auprès des assistants familiaux.
- ▶ De nouveaux projets d'ampleur seront lancés dès le 1^{er} trimestre 2025, tels que :
 - La création d'un « Conseil des jeunes de l'ASE », visant à favoriser la participation collective des mineurs protégés.
 - Le déploiement en Ardèche du parrainage de proximité de tous les enfants confiés à l'ASE.
 - L'ouverture de trois nouveaux Lieux de vie et d'accueil dédiés aux fratries d'enfants confiés.
- ▶ Participer à l'Observatoire départemental de la petite enfance, participera au groupe de travail sur la végétalisation des espaces éducatifs, lutter contre la pénurie de professionnel de la petite enfance, organiser des comités thématiques enfance / petite enfance et participer aux instances de suivi du Schéma Départemental de service aux familles (SDSF).
- ▶ Accueils les week-ends relais : le projet devait aboutir en juin 2025, portant sur des propositions de 3 types de week-ends : un pour les petits de 4 à 11 ans, un pour les adolescents de 12 à 18 ans et un pour les fratries, sur 2 sites du département.
- ▶ Accompagnement des assistants familiaux à la prise en main des outils numériques et mise en place d'un accompagnement spécifique.
- ▶ Renforcement de la mission inspection-contrôle des Établissements et services médico-sociaux (ESSMS) et Lieux de vie et d'accueil (LVA).
- ▶ Déploiement des conférences familiales en protection de l'enfance.

DIRECTION ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, INSERTION ET EMPLOI



Effectif : 14

Nombre de services : 2



Hommes : 4

Femmes : 10

Services qui composent la direction :

- SINSE – Service insertion et emploi
- SASOL – Service accompagnement social et logement

La Direction accompagnement social, insertion et emploi a la charge de mener en étroite collaboration avec les centres médico-sociaux du

territoire, la politique d'action sociale et logement du Département et la mise en œuvre de dispositifs d'insertion professionnelle avec

un objectif affirmé d'accompagner les bénéficiaires vers le retour à l'emploi en lien avec les évolutions réglementaires.

Action 1 — Transversalité, co-construction, intelligence collective ont été les maîtres-mots de la Conférence partenariale insertion du 5 avril 2024 qui a eu lieu au Club de Rugby CSA Annonay

➤ Sous l'impulsion de Laëtitia Bourjat, Conseillère spéciale auprès du Président en charge de l'économie, de l'insertion et de l'emploi, les services de la collectivité ont proposé une action collaborative et transversale intégrant les professionnels de l'accompagnement, les acteurs de l'emploi, les collectivités, les consulaires et de nombreux employeurs ou représentants.

➤ L'ambition collective d'agir pour un accompagnement tourné vers la reprise d'activité a été rappelé. Ce projet doit mobiliser l'ensemble des forces vives ardéchoises et, dans cette optique, nous avons fait appel à André Chauvet, un conférencier et consultant externe. A la suite

de la conférence, nous avons eu la chance d'avoir le témoignage de l'organisme de soutien et de service aux personnes handicapées Messidor, d'une entreprise du territoire. Ensemble, ils ont partagé la manière de créer des partenariats constructifs et gagnant pour tous.

➤ À l'issue d'une démarche d'intelligence collective, deux projets ont été lauréats : "Le festival de la joie : les JO inclusifs de l'emploi" et la création d'une conciergerie d'insertion. Ces projets demandent à être approfondis dans la perspective de leur réalisation.





Action 2 — Frapper fort sur le terrain de l'emploi !

Sport/Insertion

L'objectif est de mobiliser les clubs sportifs et leurs entreprises partenaires afin de collaborer autour d'actions alliant les valeurs sportives et les attendus du monde professionnel. L'enjeu est de mettre en lumière les capacités des personnes en proposant dans un premier temps une rencontre anonyme autour d'un atelier sportif entre bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi et employeurs du territoire qui est suivie dans un deuxième temps d'un job dating.

Trois actions ont été réalisées en 2024 en lien avec les clubs sportifs : FCTT de Tournon, BCR à Guilherand-Granges et Le Pouzin Handball 07.

27 septembre / Tournon-sur-Rhône

17 octobre / Guilherand-Granges

24 octobre / Le Pouzin

Action 3 — Développons de nouvelles pratiques et accompagnons l'expérimentation du travail pair

Le travail pair a émergé dans le travail social très récemment, inspiré des pratiques en santé mentale. L'expérimentation porte sur le fait de s'appuyer sur des personnes qui sont recrutées pour l'expertise de leur vécu. L'idée est de travailler la complémentarité des interventions, auprès de public où le lien est difficile à créer du fait d'une rupture avec la société, les institutions.

Le Département a souhaité développer le travail pair en partenariat avec l'association D base.

Plusieurs actions sont en cours d'expérimentation :

- Participation des travailleurs pairs lors de comité de pilotage sur des dispositifs (femmes victimes de violences, soliguide...),
- Participation des travailleurs pairs en centre médicosocial pour appuyer les travailleurs sociaux lors d'accompagnements complexes.

Action 4 — Une journée riche et intense fondée sur l'interconnaissance des différents acteurs du territoire du Fonds Unique Logement - 16 mai 2024 à Saint-Julien-en-Saint-Alban

L'objectif était de créer davantage d'interconnaissance au sein du territoire et que tout un chacun puisse identifier et géolocaliser les acteurs du logement et leurs actions. La journée a réuni 70 personnes :

- M^{me} Martine Ollivier, conseillère départementale déléguée en charge du logement,
- Des représentants des quatre DTAS et CMS,
- 18 associations impliquées sur le logement et l'hébergement réparties sur l'ensemble du territoire,
- Des représentants des CCAS,

- Des représentants des partenaires financiers.

Les premiers retours font état de la facilité d'échange, de la bienveillance entre tous les acteurs, de la richesse des contenus présentés et du partage de connaissance selon le secteur d'intervention.

Les travaux de la journée vont permettre de produire une cartographie des acteurs du logement et de l'hébergement sur l'ensemble du territoire ardéchois et de renouveler les dynamiques partenariales.

Action 5 — Des innovations au plus proche des territoires

Après l'expérience positive du déploiement de la méthode « ACOR » dans le cadre du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), le Département a souhaité aller encore plus loin et renforcer ses moyens en mobilisant directement une équipe ACOR (3 chargés de relation entreprises et coordination ACOR) afin de dynamiser la captation d'offres d'emploi des entreprises en apportant un « plus » aux actions et dispositifs déjà en place. L'expérimentation se déroule sur le territoire du Sud-Ouest de l'Ardèche (Aubenas / Vals) qui concentre près de 40 % des BRSA. Cette équipe externe a comme objectif d'atteindre un taux de 40 % minimum de retour à l'emploi durable. Le principe de la démarche est de mettre en adéquation le désir d'emploi préalablement défini avec les BRSA accompagnés et les besoins des entre-

prises, essentiellement, par une investigation du marché de l'emploi caché et non paru sur les plateformes.

Une autre expérimentation concernant des BRSA très éloignés de l'emploi, avec des problématiques de santé, est lancée sur la DTAS Nord avec l'association Entraide et Abri. Cette action consiste en un véritable coaching (appui administratif, budgétaire, appui à la santé, à l'accès aux soins, au logement, à la mobilité, à l'emploi...) réalisé par un travailleur social à destination de personnes très éloignées de l'emploi.

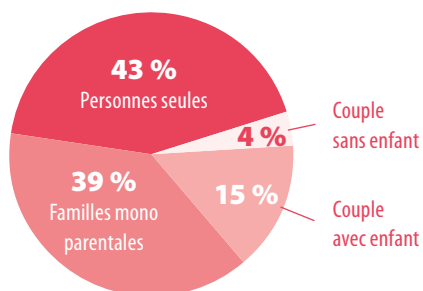
En 2024, 12 personnes ont été accompagnées (7 hommes et 5 femmes)

CHIFFRES CLÉS 2024

FONDS UNIQUE LOGEMENT :

➤ Avec un budget de 1 370 000 €, le FUL a permis de verser 3 150 aides individuelles en faveur de 2 077 ménages pour l'accès et le maintien dans le logement.

➤ Typologie des ménages aidés



RSA :

➤ Budget de 37 038 495 €

➤ 6 317 bénéficiaires

➤ 80 contrôles qui ont entraîné 30 suspensions de droits

➤ 10 marchés pour un montant de 2 M d'€ (accompagnement individuel, collectifs ; diagnostics TNS...)

LES CLAUSES SOCIALES :

➤ 14 marchés ont été clausés

➤ 37 personnes en insertion

FAITS MARQUANTS 2024

Mise en œuvre nouveau Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), qui constitue un document cadre institutionnel partenarial. Il définit, pour la période 2024 - 2029, la politique départementale en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des publics défavorisés, de l'hébergement et du logement accompagné. Il traite également de l'ensemble des

politiques menées en matière de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne et propose des spécificités en fonction de ses différents publics cibles. Il porte enfin un regard appuyé sur les parcours logement dit « complexes » et cherche notamment à renforcer les liens entre le champ du logement, de l'insertion sociale et professionnelle, de la santé pour garantir une approche globale.

DIRECTION DE L'AUTONOMIE



Effectif : 57



Nombre de services : 4



Hommes : 13



Femmes : 44

Services qui composent la direction :

- **Partenariats, projets, proximité**
- **Pilotage des établissements et services**
- **Administration gestion**
- **Accès aux droits**

L'année 2024 a été marquée par des mouvements importants de personnel tant au niveau de la direction que dans les 4 services qui la composent.

La direction a su maintenir une activité en extrême tension en raison de l'accroissement du volume des bénéficiaires de prestations, des problématiques financières ren-

contrées par les EHPAD du territoire et les difficultés de l'ensemble des acteurs à recruter sur les métiers en tension, que ce soit dans le secteur du domicile ou des établissements.

Action 1 — Mobilisation pour réduire les délais de réponse aux demandes de personnes en situation de handicap

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, l'équipe du service accès aux droits a bénéficié de renforts tant au niveau de la partie instruction des dossiers que du côté de l'évaluation des situations. Ainsi, le nombre de dossiers en attente d'instruction a baissé de moitié sur l'année, mais surtout le délai entre la réception du dossier et son instruction (envoi de l'accusé réception) est passé

de plus de 3 mois à moins d'un mois. Toutefois, le manque de temps de personnel médical génère des difficultés importantes, tout comme l'absence temporaire d'agents en charge de l'évaluation. Le nombre de dossiers en attente d'évaluation est estimé à 2 500 dossiers au 31 décembre 2024. Des mesures de simplification ont été prises pour répondre plus rapidement aux demandes des usagers.

Action 2 — Amélioration de l'accès en ligne des usagers

➤ Mise en place du téléservice de la MDPH

Le 5 février 2024, la demande en ligne auprès de la MDPH de l'Ardèche a évolué. Le nouveau téléservice mis à disposition par la CNSA (Caisse nationale de solidarité et d'autonomie) facilite le dépôt de la demande via une plateforme internet sécurisée et propose un espace de saisie ergonomique qui répond aux normes d'accessibilité. En plus du dépôt de la demande et des pièces nécessaires à l'évaluation, de nouvelles fonctionnalités sont proposées au demandeur, permettant de :

- Suivre l'avancement de l'instruction du dossier depuis son compte personnel.
- Solliciter la modification d'une demande en cours d'instruction.
- Ajouter de nouveaux documents.
- Consulter et télécharger directement sur le téléservice les courriers transmis par la MDPH.

Lien pour déposer une demande en ligne :

<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/07>

➤ Ouverture du flux France Travail pour les travailleurs en situation de handicap

Le Département par le biais de la MDPH travaille étroitement avec France Travail (ex. Pôle Emploi) dans le cadre du maintien ou du retour à l'emploi des travailleurs en situation de handicap. Au dernier trimestre 2024, un échange d'informations automatique entre les deux institutions a été mis en place grâce à un flux informatique, ce qui permet d'identifier et d'améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi en situation de handicap.

Action 3 — Extension des habitats inclusifs bénéficiant de l'aide à la vie partagée

Le Département soutient l'investissement et le fonctionnement de 5 structures d'habitat inclusif bénéficiant de l'aide à la vie partagée.

Ce type d'habitat est destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes, et assorti d'un projet de vie sociale et partagée défini par un cahier des charges national.

Le Département a la possibilité de contribuer au financement des certains habitats inclusifs au titre de l'aide à la vie partagée (AVP) pour mettre en œuvre le projet de vie sociale, et bénéficie, dans ce cadre, d'un concours de la CNSA. La convention tripartite pluriannuelle entre la CNSA, l'Etat et le Département fixe le montant socle unique pour l'AVP en Ardèche à hauteur de 5 000 € par habitant. Sont concernés 60 habitants, pour un montant total de 229 999 € (Part CD : 50 750 € / Part CNSA : 179 249,99 €)

Action 4 — Amélioration de la gestion intra et interservices

Sécurisation de certaines missions entre plusieurs services au sein de la direction autonomie :

- Gestion de l'aide sociale en Accueil familial regroupée au sein d'un seul service gestionnaire (le Service administration gestion) en avril 2024.
- Suivi des Services d'aide et d'accompagnement à domicile sous Contrat pluriannuel d'objectifs et de

moyens (CPOM) intégré au Service projets partenariat proximité en janvier 2024 pour une meilleure cohérence thématique.

- Reprise du dialogue de gestion avec la Direction des finances pour une meilleure appropriation des procédures (plateforme CHORUS, identification des recettes à titrer).



FAITS MARQUANTS 2024

➤ Renforcement du dialogue de gestion avec les EHPAD

L'année 2024 a été marquée par une détérioration importante de la santé financière des EHPAD liée à :

- Des taux d'occupation qui peinent à retrouver leur niveau d'avant crise COVID.
- L'inflation sur les charges d'exploitation courante (fluides, alimentation...).
- L'augmentation des dépenses de personnel (mesures du Ségur).
- Une politique tarifaire parfois insuffisante pour permettre de supporter le poids des restructurations immobilières.

Le Département a donc renforcé le dialogue de gestion (signature de contrats de retour à l'équilibre financier et de CPOM) auprès des gestionnaires et a accordé des mesures de soutien notamment dans le cadre du fonds d'urgence aux EHPAD en difficulté en partenariat avec l'ARS qui s'est matérialisé par le versement de 770 086 € de subventions exceptionnelles (montant doublé par l'ARS).

➤ Journée Séniors à Alba la Romaine avec le Service projets partenariat proximité

Evènement toujours très apprécié des participants, qui a rassemblé 434 personnes âgées dont 113 résidents en EHPAD, et mobilisé 37 partenaires.

- Lancement de la première "promotion" d'ambassadrices des métiers du domicile : 8 ambassadrices formées aux outils du réseau, et autonomes sur les événements à venir.
- Mise en œuvre d'une cellule de prévention des conséquences de la canicule auprès des personnes âgées et handicapées à domicile

Une Cellule opérationnelle du 15 mai au 15 septembre avec un coordinateur rattaché au siège (DGAS/Secrétariat Général), 4 opérateurs, soit un par territoire d'action sociale, sous la hiérarchie des chefs de service autonomie et en lien fonctionnel avec le coordinateur.

Objectifs poursuivis :

- Protéger les personnes âgées et/ou en situation de handicap à domicile.
- Identifier et instaurer une cellule opérationnelle dédiée, avec des opérateurs de proximité au sein de chaque territoire d'action sociale, et avec des outils et supports dédiés : adresse électronique, numéro de téléphone unique.
- Assurer un relais des informations, protocoles, conduites à tenir en cas d'épisode de forte chaleur, et participer aux actions d'informations et de prévention organisées localement par les collectivités, en donnant priorité aux communes sans CCAS.
- Agir en partenariat avec le SDIS et les services dédiés (médecins, centre 15).
- Effectuer des visites à domicile et un suivi téléphonique des personnes signalées.

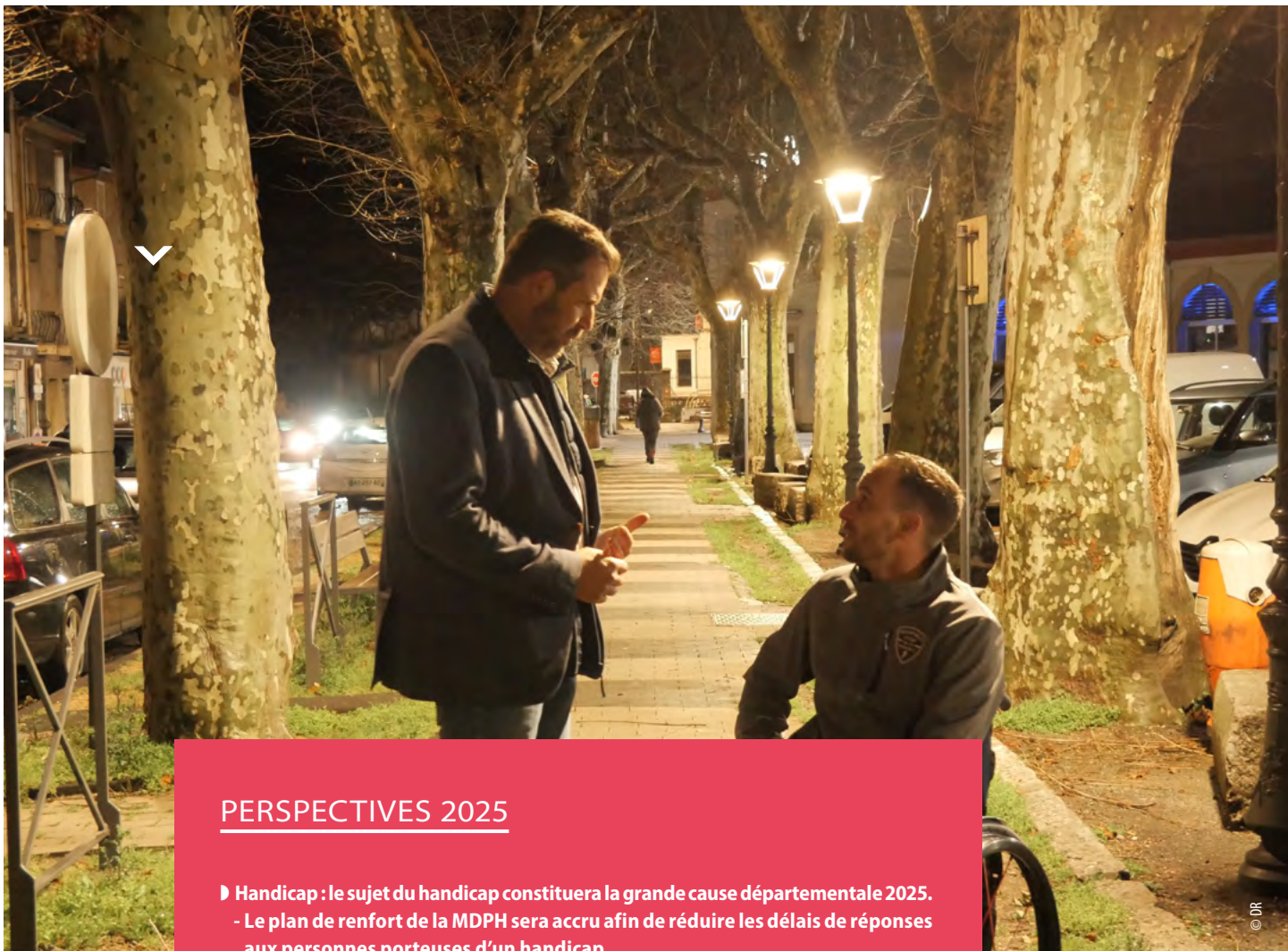
La cellule canicule a permis au Département de confirmer sa position de proximité auprès des communes et les usagers ont trouvé un moyen de rompre l'isolement.

L'activité s'est concrétisée par : 334 mairies contactées, 99 présentations/prospections en CCAS et mairies réalisées, 97 pharmacies et pôles de santé visités, 44 commerces de proximités touchés, 37 usagers suivis, 104 appels de suivi usagers, 47 visites à domicile, 9893 km parcourus, 536 appels en direction des communes.

CHIFFRES CLÉS 2024

- Soutien aux Service d'aide et d'accompagnement à domicile :
 - Dotation qualité : 8 SAD sous CPOM
 - Avenants : 43 (financement des hausses salariales de la branche de l'aide à domicile) : 7 SAD sous CPOM et 2 sous conventions
 - Avances trimestrielles : 6 SAD sous CPOM et 1 sous convention
- Subventions au titre de la Conférence des financeurs – Prévention et perte d'autonomie (CFPPA) : 123 projets subventionnés pour un montant total de 1 046 418 €
 - Dont 8 cafés des aidants pour un montant de 28 000 € auxquels s'ajoutent 5 900 € versés à l'association française des aidants pour la formation et la coordination
 - Dont 8 résidences autonomie pour un montant de 207 300 €
- 50 accueillants familiaux agréés pour 98 places d'accueil, 75 personnes accueillies de manière régulière
- Octroi de près de 797 000 € de subvention d'investissement aux EHPAD, dont :
 - 310 991 € pour les petits investissements
 - 486 000 € pour les opérations de travaux structurants
- 2 194 élèves en situation de handicap dans le Département (soit 4,07% des élèves) et près de 2 M€ consacrés annuellement par le Département au transport de ces élèves
 - 15 321 personnes reconnues travailleur handicapé
 - Un budget total de 45 M€ consacrés annuellement au champ du handicap par le Département dont 12,9 M€ au titre de la Prestation de compensation du handicap, au profit de 1 883 personnes





PERSPECTIVES 2025

- ▶ **Handicap** : le sujet du handicap constituera la grande cause départementale 2025.
 - Le plan de renfort de la MDPH sera accru afin de réduire les délais de réponses aux personnes porteuses d'un handicap.
 - Le répit des aidants sera également conforté autour de plusieurs axes (plateforme de répit, soutien aux associations, organisation de séjours, lancement de la plateforme numérique « ma boussole aidants ») afin de soutenir les aidants et lutter contre leur isolement.
- ▶ Mise en œuvre de la réforme des Services d'autonomie à domicile, dont l'objectif est de renforcer l'offre qu'ils proposent en permettant de regrouper au sein d'un même service l'accompagnement à la vie quotidienne et les soins (regroupement des SAAD et SSIAD gérés par un même gestionnaire).
- ▶ Démarrage effectif du programme conduit dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la CNSA 2023-2026 portant sur 6 axes :
 - Axe 1 : Stratégie et pilotage
 - Axe 2 : Appui à la transformation en services autonomie à domicile
 - Axe 3 : Modernisation et professionnalisation des services d'aide à domicile
 - Axe 4 : Attractivité des métiers de l'autonomie
 - Axe 5 : Soutien aux aidants de personnes en situation de handicap
 - Axe 6 : Promotion de l'accueil familial
- ▶ Mise en œuvre du plan de communication sur l'accueil familial.
- ▶ Réalisation d'un diagnostic relatif à la prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif en vue de l'élaboration du programme coordonné pour les 5 ans à venir.
- ▶ Renouvellement de la cellule canicule avec des opérateurs placés en proximité des usagers au sein de chaque territoire d'action sociale.

DIRECTIONS TERRITORIALES D'ACTION SOCIALE

DTAS Nord

 **78 agents**
 **70 femmes**
 **8 hommes**

DTAS Sud-Est

 **86 agents**
 **77 femmes**
 **9 hommes**

DTAS Centre

 **77 agents**
 **70 femmes**
 **7 hommes**

DTAS Sud-Ouest

 **101 agents**
 **96 femmes**
 **5 hommes**

 **Services
qui composent
chaque DTAS :**

-  **Autonomie**
-  **Enfance**
-  **Insertion**
-  **Protection
maternelle et
infantile**
-  **Polyvalence**
-  **Mission d'accueil**

La Direction territoriale met en œuvre l'ensemble des missions départementales liées à l'action sociale dans les domaines de la santé, de la famille, de l'action sociale de proximité, de l'insertion,

de l'aide sociale à l'enfance, et de l'autonomie. Les Centres médico-sociaux proposent un service de proximité pour l'accès aux droits et l'accompagnement du public.

Les DTAS sont au nombre de 4 :
- Nord,
- Centre,
- Sud-Est
- et Sud-Ouest

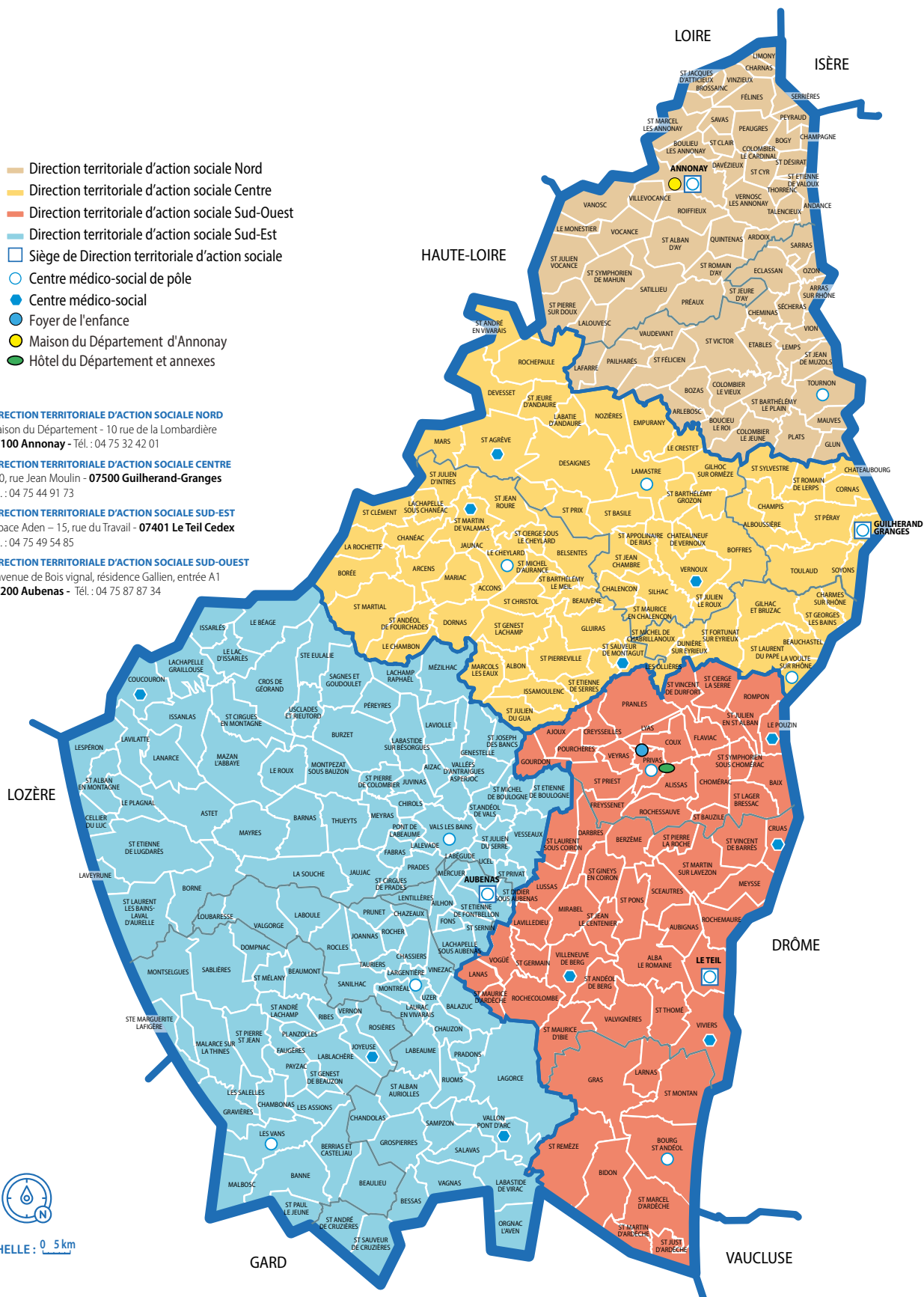
- Direction territoriale d'action sociale Nord
- Direction territoriale d'action sociale Centre
- Direction territoriale d'action sociale Sud-Ouest
- Direction territoriale d'action sociale Sud-Est
- Sièges de Direction territoriale d'action sociale
- Centre médico-social de pôle
- Centre médico-social
- Foyer de l'enfance
- Maison du Département d'Annonay
- Hôtel du Département et annexes

DIRECTION TERRITORIALE D'ACTION SOCIALE NORD
Maison du Département - 10 rue de la Lombardière
07100 Annonay - Tél. : 04 75 32 42 01

DIRECTION TERRITORIALE D'ACTION SOCIALE CENTRE
740, rue Jean Moulin - **07500 Guilherand-Granges**
Tél. : 04 75 44 91 73

DIRECTION TERRITORIALE D'ACTION SOCIALE SUD-EST
Espace Aden - 15, rue du Travail - **07401 Le Teil Cedex**
Tél. : 04 75 49 54 85

DIRECTION TERRITORIALE D'ACTION SOCIALE SUD-OUEST
5 avenue de Bois vignal, résidence Gallien, entrée A1
07200 Aubenas - Tél. : 04 75 87 87 34

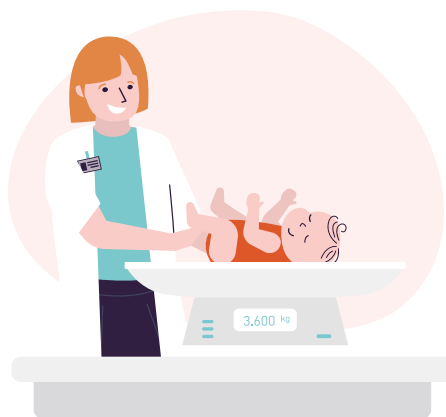


DTAS NORD

Action 1 — L'expérimentation en PMI

En 2024, au sein du service PMI, une infirmière a été recrutée pour veiller à la santé des enfants confiés, quel que soit leur âge. Il s'agit d'apporter une continuité dans le suivi médical des enfants confiés mais aussi une réponse au parcours de soin de chaque enfant, et à leurs besoins de santé spécifiques. Les familles d'accueil ont bien identifié ce professionnel référent santé et son implication pour soutenir leur mission.

Pour les enfants confiés de moins de 6 ans, 38 enfants ont pu être suivis entraînant 14 consultations médicales de PMI, en proximité directe avec les familles d'accueil, 106 liaisons mails pour coordonner les prises en charge et donner les informations les plus pertinentes, 53 comptes rendus synthétiques rédigés par l'infirmière afin de favoriser la compréhension, les prises en charge de ces enfants. Cette mission contribue à l'accompagnement professionnel et au soutien des assistants familiaux du territoire.



Action 2 — Une sensibilisation à l'usage des écrans

Prévention des écrans "Tous connectés en extérieur"

Les constats :

- Le service PMI, au travers de ces missions, des bilans en école maternelle, des consultations, observe un temps important d'exposition aux écrans chez les enfants en bas âge. Il en découle un retard de langage, difficultés de concentration, d'apprentissage, repli sur soi.
- Les parents sont parfois isolés et démunis pour proposer des alternatives aux écrans.

L'intervention :

- Un groupe de 8 à 10 enfants jusqu'à 6 ans, accompagnés de leurs parents, est animé et encadré, un mercredi matin par mois, par des professionnels de la PMI. Un temps plus festif est déjà programmé en juin 2025 pour clôturer cette session.
- L'objectif principal est de sensibiliser les parents aux impacts néfastes des écrans sur le développement de leur enfant.

- L'intérêt est de valoriser les compétences parentales en faisant connaître des lieux accessibles et adaptés, pour proposer des alternatives aux écrans.



Action 3 — Le massage bébé « À deux mains »

Cette animation a pour objectif de soutenir la parentalité via le massage bébés et permet aux familles d'aborder de nombreux sujets concernant la parentalité (sommeil, rythme, mode de garde).

Ce temps facilite aussi la connaissance de l'offre existante, en proximité, pour leur nourrisson, avec une familiarisation autour des autres actions collectives proposées et les structures à disposition touchant la parentalité (café des familles, La farandole qui est un lieu d'accueil enfant-parent...). Deux nouvelles sessions sont prévues en 2025.



CHIFFRES CLÉS 2024

- L'expérimentation PMI a permis de suivre la santé de 172 enfants confiés durant toute l'année :
 - 38 enfants de 0 à 6 ans,
 - 81 enfants de 7 à 15 ans,
 - 53 enfants de 16 à 18 ans.
- En 2024, 33 entretiens au domicile des familles d'accueil et en présence de l'enfant confié ont eu lieu.
- 46 entretiens téléphoniques avec les familles d'accueil, sur des suivis médicaux ont été organisés et 25 entretiens en présentiel au CMS pour expliquer et coordonner des suites de bilans externes.
- Concernant le massage bébé à 2 mains, 20 massages ont déjà pu avoir lieu en fin d'année 2024 au pôle petite enfance à ANNONAY, en partenariat avec les équipes des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et du Relais Petite Enfance (RPE) d'Annonay Rhône Agglo.

PERSPECTIVES 2025

30 heures d'activités sportives seront réalisées en 2025. À destination d'une dizaine d'enfants entre 8 à 14 ans, accompagnés par l'un de leur parent, suivis par les référents de l'équipe domicile du service enfance.

L'objectif est multiple :

- ▶ Renouer avec le groupe et avec le savoir agir et faire ensemble
- ▶ Partager une expérience commune, développer l'entraide entre participants
- ▶ Mettre au travail la relation parent-enfant
- ▶ Sensibiliser les parents aux bienfaits d'une activité sportive pour leur enfant et eux-mêmes
- ▶ Décrocher des écrans pour raccrocher à l'extérieur
- ▶ Initier à des sports tels que l'escrime, l'escalade

DTAS CENTRE

Action 1 — Faciliter les accompagnements et prises en charge sanitaire et sociale sur le secteur du Cheylard

Le Centre médico-social du Cheylard a renforcé son partenariat avec les acteurs locaux de santé : médecins, infirmiers, psychologues, kinésithérapeutes, sage-femmes, Centre médico-psychologique.

Un deuxième temps de travail en 2024 a réuni plus de 10 professionnels de la santé du secteur Cheylardois pour étudier 4 cas pratiques qui ont permis de :

- Mieux connaître et identifier les ressources locales.
- Comprendre pourquoi et comment solliciter chaque professionnel.
- Poser les bases des prises en charge futures communes.

Les résultats attendus sont une meilleure coordination des soins et des prises en charge ; ainsi que la prise en compte de l'ensemble des problématiques d'un patient ou d'une personne accompagnée pour un parcours plus efficient.

Action 2 — Les collégiens et lycéens s'expriment au Centre de santé sexuelle

A plusieurs reprises au cours de l'année 2024, 300 élèves de quatrième, troisième des collèges de Guilhaumand-Granges et Saint-Péray, ainsi que de l'IME Soubeyran, ont visité les locaux du Centre de santé sexuelle de Guilhaumand-Granges pour se familiariser avec un lieu où peuvent leur être proposés : conseils, informations, espace de parole avec une conseillère conjugale et familiale et suivi en matière de santé sexuelle pour tout âge avec un médecin ou une sage-femme.

Ces visites sont clôturées par un débat sans tabou d'une heure autour de la sexualité et de la vie affective, animé par les conseillères conjugales et familiales.

Ces multiples rencontres permettent d'instaurer la relation de confiance nécessaire pour accompagner l'autonomie et la responsabilité d'un jeune autour de son développement affectif et sexuel. Nommer et expliquer, c'est prévenir et accompagner les comportements à risque et donner envie aux jeunes de pousser la porte d'un CSS individuellement ou à plusieurs à l'heure où règne la désinformation.



FAITS MARQUANTS 2024

Prix de la détox des serveurs pour la DTAS Centre

Dans le cadre du Plan d'action énergie climat, l'ensemble des services de la DTAS Centre ont relevé le défi « Détox des serveurs » durant tout le mois de mars avec pour objectif l'allègement des serveurs informatiques de la collectivité.



DTAS SUD EST

Action 1 — Création d'un groupe de pairs pour les femmes majeures victimes de violence dans le cadre familial et amical élargi

Il s'agit d'un espace de rencontre et d'échange entre pairs afin de permettre la conscientisation et la réflexion sur les problématiques de violences intra-familiales. Le groupe est ouvert, sans discours descendant et en coanimation entre un membre du CMS et de la maison médicale du Pouzin.

Cela permet de garantir le cadre des échanges, de favoriser les liens entre les femmes mais aussi de répondre à des questions concernant des dispositifs spécifiques et de permettre d'orienter vers des dispositifs de droit commun.

Action 2 — La PMI : lieu de prévention et de création de liens

Temps collectifs autour de la périnatalité proposés à la PMI du Bourg-Saint-Andéol et du Teil par la sage-femme PMI et les infirmières/infirmières puéricultrices à travers divers ateliers avant et après la naissance de l'enfant : préparation à la naissance, atelier portage, atelier massage, diversification alimentaire, etc.

Le soutien à la parentalité au travers du massage et du portage, en individuel, est désormais proposé dans chaque pôle.

Action 3 — Le travail pair s'invite au Centre médico-social de Privas

Le travail pair repose sur le principe d'un accompagnement des personnes par des pairs, c'est-à-dire des professionnels dotés de savoirs d'expériences acquis au fil d'un parcours de vie similaire à celui de ces personnes. Un partenariat avec l'association COMITE DBASE permet l'intervention hebdomadaire de travailleurs pairs lors d'instances telles



que : groupe d'évaluation insertion, information orientation collective pour les BRSA, permanence d'écrivain public, parrainage.

FAITS MARQUANTS 2024

"La semaine pour soi" au Teil – une action collective pour redonner confiance et estime de soi aux personnes bénéficiant du RSA, coanimée par des travailleurs sociaux Insertion.

Cette action s'est déroulée sur quatre journées au Teil en octobre 2024 auprès de 7 personnes bénéficiant du RSA. Elle a permis de diversifier les actions tournées vers l'emploi et la formation qui sont aujourd'hui proposées aux personnes BRSA : rompre l'isolement,

créer des liens sociaux, retrouver confiance, se (re) mobiliser pour son parcours. Elle a aussi permis de renforcer la cohésion de l'équipe Insertion et d'apporter un vrai "souffle" aux professionnels très engagés sur l'accompagnement individuel et sur d'autres missions.

Diverses interventions : psychologue du Centre médico-social pour cheminer vers l'affirmation de soi ; CIDFF sur la conciliation des temps de vie ; socio-esthéticienne ; association Ardéjeux ; sophrologue/art-thérapeute ; Comité départemental olympique et des sports.

FAITS MARQUANTS 2024

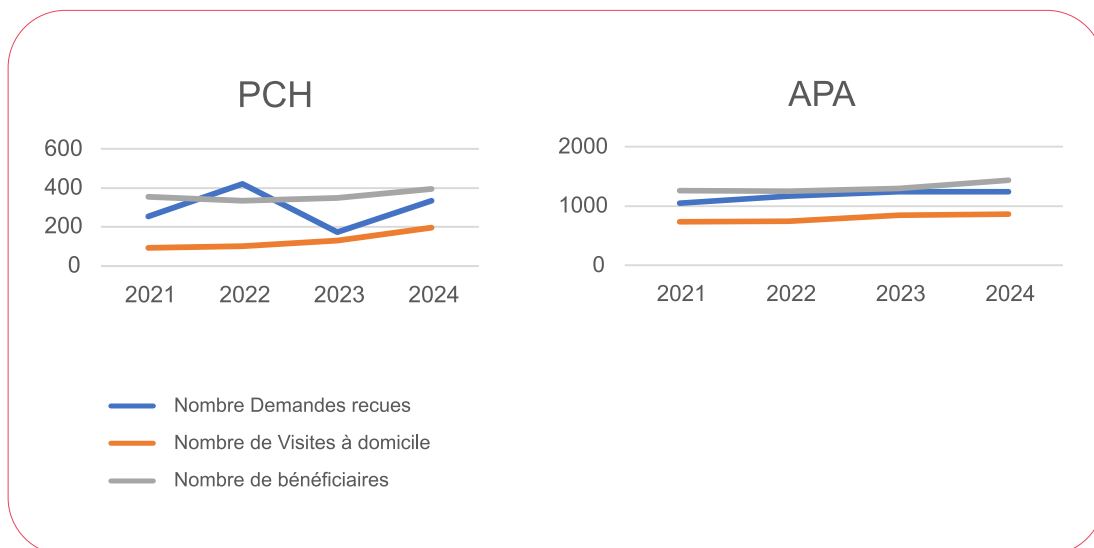
Polyvalence - Autonomie : les majeurs vulnérables au coeur de la transversalité

- Co-portage d'une cellule de qualification et d'orientation des signalements reçus : en interne, des partenaires externes, de particulier signalant et du parquet.

- Plan de formation et de sensibilisation des travailleurs sociaux et médico-sociaux sur les ressources existantes pour la gestion des situations des majeurs vulnérables.

CHIFFRES CLÉS 2024

- 1713 personnes bénéficiaient du RSA sur la DTAS Sud-Est en janvier 2024, en décembre 2024 elles étaient 1602.
- Les professionnels du service ont coanimé 72 réunions d'information et d'orientation en collectif.
- Augmentation de l'activité PCH : + 90 % de demandes reçues, + 50 % de visites à domicile, + 13 % de bénéficiaires par rapport à 2023
- Augmentation de l'activité APA : + 3 % de demandes reçues, + 2 % de visites à domicile, + 3 % de bénéficiaires par rapport à 2023





PERSPECTIVES 2025

► Créer un guide ressources.

Les services Action sociale de polyvalence / insertion ont travaillé en commun le sujet de l'accueil des nouveaux professionnels. Pour favoriser l'accueil, l'intégration, la montée en compétences et l'opérationnalité de ces derniers, plusieurs propositions ont émergé. C'est dans cette perspective que le chantier de co-élaboration d'un « guide ressources » a été lancé.

Ce « guide ressources » compilera plusieurs fiches ressources thématiques reprenant les situations les plus fréquemment rencontrées, les dispositifs/outils/partenaires mobilisables. Ce support se veut complémentaire aux actions mises en œuvre par les cadres, les pairs et les secrétaires pour accueillir, intégrer, former les professionnels.

► Proposer une action collective « Parentalité et projet professionnel » sur le territoire du Pouzin.

Aux parents sans emploi ayant des enfants de moins de 3 ans, quatre demi-journées entre mars et mai 2025 seront proposées :

- Présentation de l'offre territoriale en matière de mode de garde et d'actions soutenant la parentalité.
- Un temps sur la conciliation des temps de vie (personnel et professionnel).
- Un temps sur les outils mobilisables dans le cadre de leur parcours d'insertion socio-professionnelle.
- Un temps de convivialité.

► Organiser des consultations diététiques mensuelles sur tout le territoire dans le cadre des actions innovantes en PMI soutenues par le Contrat de prévention et protection de l'enfance.

► Poursuivre les rencontres semestrielles Café VIF (Violence intra-familiales) en lien avec la DASIE avec pour objectif la création, l'entretien et l'animation d'un réseau partenarial de terrain (CMS, associations, CCAS, etc.), avec l'apport d'intervenants extérieurs.

► Organisation d'une journée de sensibilisation des professionnels de la DTAS sur les majeurs vulnérables :

- Développement de la sensibilité et des compétences sur la thématique.
- Projet d'intervention de personne qualifiée sur la thématique.
- Travail d'appropriation des grilles de recueil d'éléments de danger.



DTAS SUD OUEST

Action 1 — Réunions de chantier

L'entourage : source de solutions non institutionnelles pour les personnes accompagnées. L'expérimentation sur l'année 2024 des « réunions de chantier » est une approche différente de la situation des personnes accueillies en valorisant l'entourage et ses compétences. A partir d'une formation sur les réunions de chantiers animé par Bertrand Hagenmuler et Aline Sondaz auprès de quelques professionnels de la collectivité, une expérimentation sur l'année 2024 s'est mise en place pour :

- Informer le public (rappel de la loi du 02/01/2022) de la possibilité de venir accompagné par la personne de leur choix lors des rendez-vous.
- Travailler un support de communication.
- Utiliser la carte de l'environnement pour mobiliser les personnes ressources particulièrement dans le cadre de l'évaluation des Informations Préoccupantes.



Action 2 — Une journée pour faire connaissance entre acteurs locaux œuvrant dans le secteur de la personne âgée et /ou de la personne porteuse de handicap proposée par le service autonomie.

71 personnes et différents partenaires ont été présents pour la journée de rencontre en gérontologie : les centres hospitaliers du territoire, les professionnels libéraux, les associations, la plateforme de répit, les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), les services de Mandataires judiciaires, les Frances Services, les CCAS, les Services d'aide et d'accompagnement à domicile, etc. Ainsi que les professionnels des équipes du Département.



Action 3 — Goûters des enfants confiés

L'occasion des fêtes de Noël constitue un moment propice à réunir autour d'un goûter, enfants confiés à l'ASE, assistants familiaux et travailleurs sociaux référents.

Un goûter a ainsi été organisé le 11/12/2024 à la salle des fêtes de Lachapelle-sous-Aubenas, avec la participation des assistants familiaux et des enfants confiés, des travailleurs sociaux Enfance. Au programme :

- Activités
- Contes présentés par des bénévoles
- Jeux en bois
- Stands photos
- Travaux manuels sur le thème de Noël (confection de figurines, coloriations)

CHIFFRES CLÉS 2024

➤ Sièges de la DTAS SO

- Accueil physique : 2 049
- Accueil téléphonique : 2 224

➤ Tous les CMS de la DTAS

- Accueil physique : 19 763
- Accueil téléphonique : 31 149
- Instructions de dossiers (RSA, FUL accès, MDPH, APA) : 894



FAITS MARQUANTS 2024

- Déménagement de la DTAS SO sur le site de Boisvignol regroupant les secrétariats des 5 services et de l'équipe d'encadrement sur un même site.
- De ce fait, réaménagement du CMS Aubenas situé en quartier politique de la ville.

Direction générale adjointe INFRASTRUCTURES

MISSIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE INFRASTRUCTURES

La DGAI pilote la stratégie de la collectivité en termes de patrimoine, de numérique et de mobilités mais également de défense des forêts contre l'incendie, grâce à 3 directions techniques et un service des Forestiers-sapeurs.

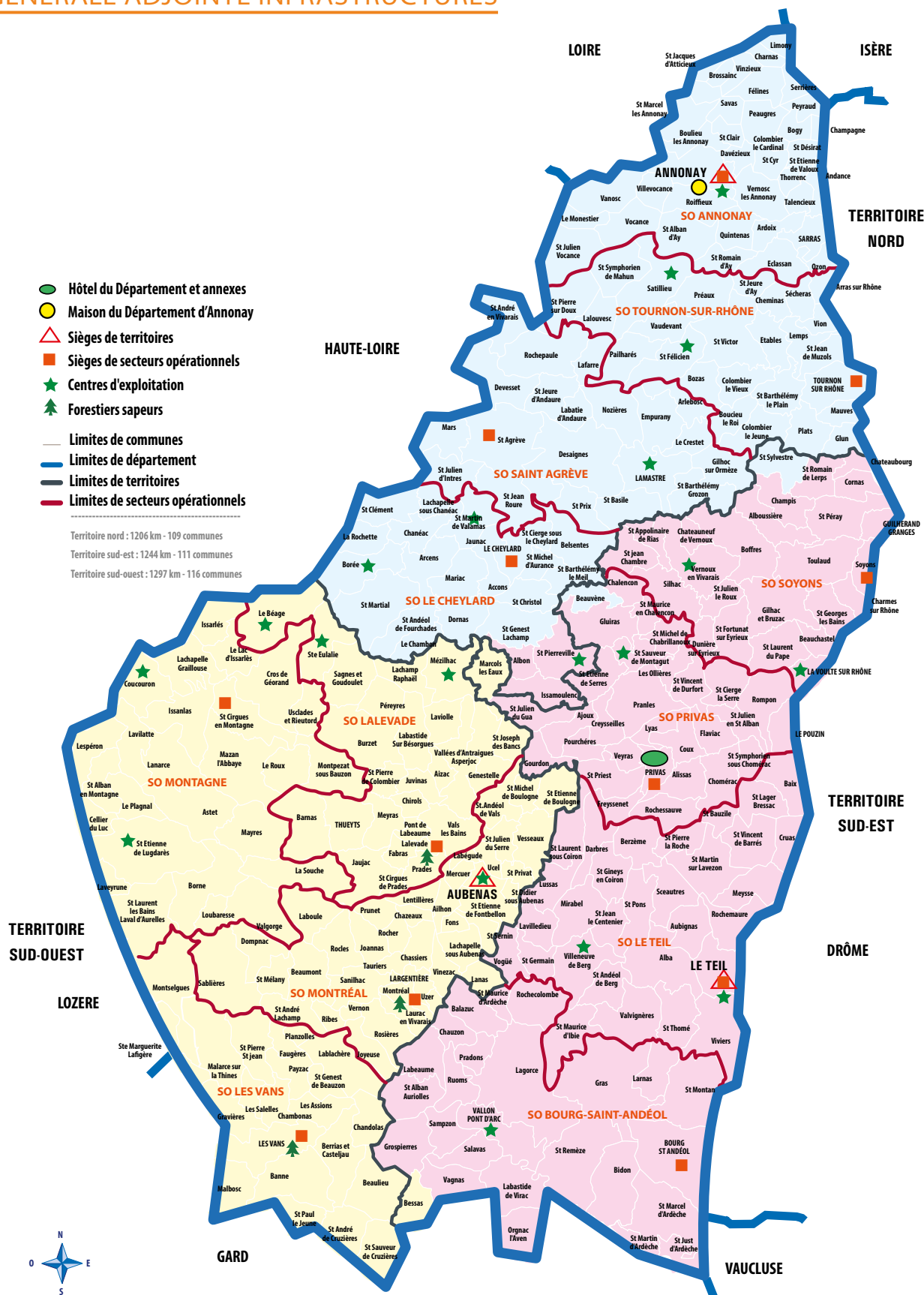
Cette direction générale met aussi en œuvre une grande partie des politiques d'investissement de la collectivité. La DGA organise, pilote et coordonne des missions de politiques publiques telles que la stratégie de la direction des routes et mobilités et la mission des forestiers sapeurs.

Elle a aussi pour mission le pilotage et l'organisation des directions ressources telles que le numérique et l'immobilier, les ateliers et les moyens, lesquelles sont mobilisées pour fournir aux différentes directions de la collectivité des moyens efficaces pour mener à bien leurs missions. Dans ce cadre un important travail de transversalité est mené par la DGA pour garantir la réussite des projets.

Ce sont ainsi plus de 600 collaborateurs mobilisés sur le périmètre de la DGAI.

-
- 64 Secrétariat général DGAI
 - 67 Service forestiers-sapeurs
 - 70 Direction immobilier, ateliers et moyens
 - 74 Direction du numérique
 - 76 Direction des routes et des mobilités
-

IMPLANTATION DES SERVICES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE INFRASTRUCTURES



ECHELLE : 0 5 km
Sources : Direction des routes et des mobilités

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DGAI



Effectif : 10



Hommes : 3



Femmes : 7

Les missions du Secrétariat général DGAI s'inscrivent autour de 3 axes :

- Animation de la DGA et appui du Directeur général adjoint infrastructures et des directions sur le suivi et l'évaluation de l'activité au quotidien
- Animation sur les missions ressources et évaluation des politiques publiques :

- Coordination et appui méthodologique des directions de la DGA dans les domaines de la DGA ressources (budgétaire et financier, RH et juridique-assemblées), appui à la recherche de subventions, appui méthodologique, interlocuteur de la DGA ressources et des agents chargés de ces domaines au sein des directions
- Pilotage de l'activité, définition, suivi et transmission d'indicateurs

- Transversalité interne et externe : avec d'une part la gestion des relations avec les partenaires (dont SDIS et État) et d'autre part le pilotage de dossiers/dispositifs transversaux et/ou stratégiques décrits ci-dessous.

Action 1 — Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action énergie climat (PAEC)



Depuis qu'il a été voté en mars 2023 le Plan d'action énergie climat (PAEC) poursuit son déploiement sur l'ensemble des thématiques et dans toutes les directions.

À la demande des directions, plusieurs journées de sensibilisation ont été réalisées. Grâce à l'intervention de plusieurs partenaires mais aussi à l'implication en interne des agents ces journées ont pu aborder un grand nombre de thématiques : sobriété énergétique et numérique, tri des déchets, compostage, biodiversité, eau, empreinte carbone, alimentation, mobilités...

En se basant sur les projections climatiques pour l'Ardèche à l'horizon 2050, une réflexion approfondie a été engagée avec l'ensemble de l'équipe de direction.

En effet face aux défis à venir, il s'agira de développer une stratégie de résilience visant à anticiper et à s'adapter aux impacts du changement climatique pour garantir la pérennité des activités du Département.

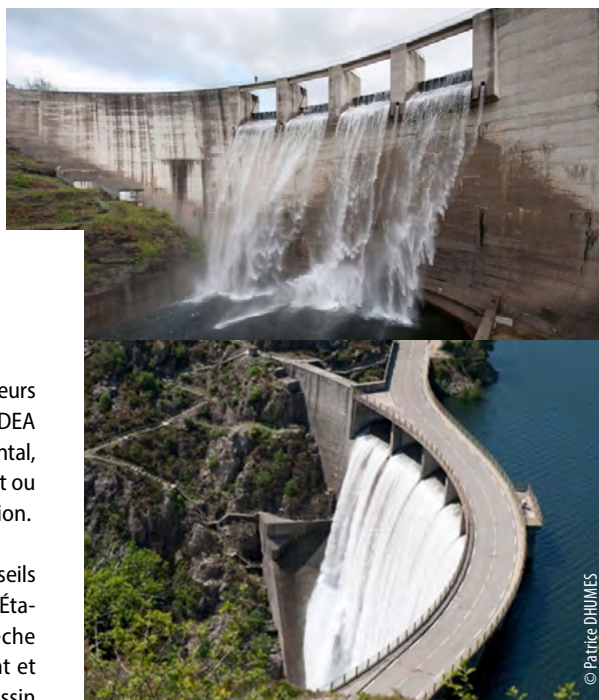
➤ **Au total 400 agents sensibilisés lors des journées ou ateliers soit plus 20 % de l'ensemble des agents départementaux**

Action 2 — relations avec les partenaires

En 2024, le SGI a concentré ses efforts sur des projets majeurs pour le territoire. Une convention a été conclue avec le SDEA pour initier et financer des projets d'intérêt départemental, tels que l'évacuateur de crues du barrage de Devesset ou l'entretien et le développement des réseaux d'irrigation.

Un partenariat a également été établi avec EDF, les conseils départementaux de la Haute-Loire et de la Lozère, l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Ardèche Claire, le Syndicat de développement, d'équipement et d'aménagement (SDEA) et le Syndicat des eaux du bassin de l'Ardèche pour soutenir financièrement des études visant à maintenir ou renforcer le soutien d'étiage de l'Ardèche, du Chassezac et de la Loire.

En raison du dérèglement climatique, l'apport en eau de nos rivières sera perturbé. Il est donc nécessaire d'analyser la possibilité de rehausser les barrages hydroélectriques existants afin de mieux stocker l'eau et de réguler son utilisation dans le temps.



- **Projets d'intérêt départemental portés par le SDEA : 1 740 000 € sur 4 ans financés à 100 % par le Département**
- **Études pour le soutien d'étiages réalisées par EDF : 870 000 € dont 276 750 € d'aide du Département faisant de l'Ardèche le plus grand contributeur après EDF.**



Action 3 — Recherche de financements



Le SGI accompagne les services départementaux et les partenaires directs du Département dans l'optimisation des plans de financement de leurs projets grâce à la mobilisation de crédits européens, nationaux et régionaux. 2024 a notamment vu le soutien financier de projets des forestiers sapeurs :

- Au titre du fond vert 2024 un camion 4x4 poly-bennes d'un montant de 144 000 € TTC bénéficiera d'une aide de 96 000 €.
- Au titre d'un appel à projet du ministère en charge de l'agriculture plusieurs matériels incluant 3 citernes d'eau pour la défense des forêts contre l'incendie (DFCI) pour un montant de 99 000 € TTC bénéficiera d'une aide de 55 000 €.



Action 4 — Lancement du plan moustique départemental



Le Département de l'Ardèche a voté en juin 2024, un plan de lutte contre le moustique tigre qui a plusieurs objectifs dont :

- Une vaste campagne de communication à destination de tous les publics ardéchois, incluant des expositions et des actions de sensibilisation des collégiens et des publics
- Des actions de préventions sur nos sites et de sensibilisation des agents de la collectivité (identification des gîtes larvaires potentiels, mesures de prévention)
- Des actions de veille, de sensibilisation, de formation et de conseils à destination des communes voire EPCI (élus et techniciens).

Un relais est assuré avec un prestataire technique contractuel par le Conseil Départemental, dénommé EIRAD (Entente interdépartements Rhône-Alpes pour la démoustication). Il s'agit d'un établissement public qui a pour principale mission de lutter contre la prolifération des espèces de moustiques nuisantes pour l'homme.

PERSPECTIVES 2025

- Relance d'un appel d'offre afin d'identifier le prestataire qui accompagnera le Département dans la démarche d'évaluation et de mise à jour du BEGES et du PAEC. Lors de la révision du plan d'action il est prévu d'y intégrer de nouvelles thématiques telles que la préservation de la ressource en eau et la biodiversité et un accompagnement spécifique des projets de la Direction de la culture, sport, jeunesse et vie associative.

Il sera également proposé d'étoffer ce plan d'action avec un volet « résilience » qui permettra de développer des actions en faveur de l'adaptation des politiques publiques au changement climatique.

- Organisation de formations auprès des communes afin qu'elles puissent appliquer les bonnes pratiques pour la lutte contre le moustique tigre. Le Département lancera également des sensibilisations à destination du grand public, des collèges, et les premiers audits moustiques sur nos sites. Ces actions sont susceptibles d'être co-financées par des fonds européens.

SERVICE FORESTIERS-SAPEURS



Effectif : 25



Hommes : 24



Femme : 1

L'équipe des forestiers-sapeurs (FORSAPS) exerce les missions suivantes :

- Missions de prévention et de protection des massifs forestiers ardéchois contre l'incendie.
- Entretien des infrastructures de DFCI (Défense des forêts contre l'incendie) : pistes - réserves d'eau et tours de guet.
- Surveillance des massifs forestiers en période estivale.
- Interventions sur feux déclarés avec engins de débroussaillage (lisières) ou de terrassement (accès).
- Interventions sur feux naissants.



Action 1 — Aménagement du site du Pont d'Arc : 4^e et 5^e phase de travaux

Cette action s'est concrétisée par l'ouverture paysagère grâce à la coupe des arbres côté aval du Pont d'Arc. Ainsi 250 tonnes de bois ont pu être valorisés en bois énergie ou utilisés directement sur le site pour le paillage des plantations.



Action 2 — Brûlages dirigés

Les opérations de brûlages dirigés consistent à supprimer les broussailles par le feu sur des parcelles non mécanisables. Ces parcelles sont ensuite maintenues en prairie avec des troupeaux.

15 brûlages dirigés ont été réalisés cette année pour une surface d'environ 100 ha au profit des éleveurs Ardéchois. Un renouvellement de la convention de brûlages dirigés avec le SDIS est déjà engagé pour l'année 2025.



Action 3 — Formation à l'utilisation de matériels

210 agents DRM ont été formés à l'utilisation de la tronçonneuse en sécurité depuis fin 2023.

Cette action renforce la sécurité des équipes lors des différentes opérations de travaux.



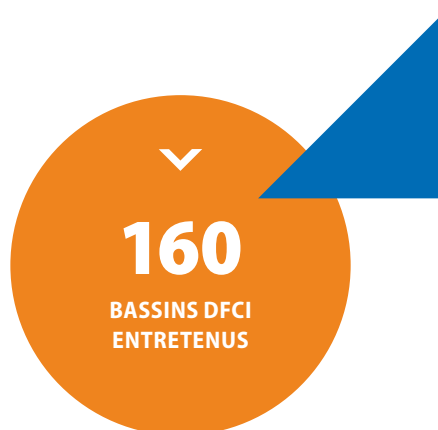
FAIT MARQUANT 2024

Mise aux normes des OLD (Obligation légale de débroussaillage) de l'Hôtel du Département en collaboration avec des détenus de la maison d'arrêt de Privas.

Deux agents des Forestiers-sapeurs ont encadrés deux jeunes sur une journée. Cette initiative sera reconduite en 2025.

CHIFFRES CLÉS 2024

- 67 km de pistes de DFCI ont bénéficié de travaux de terrassement (reprofilage, création et curage de fossés, réfection de plateformes)
- 160 bassins DFCI entretenus sur l'ensemble du territoire
- 9 relais de téléphonie mobile entretenus
- 2000 € d'équipement de protection individuelle supplémentaires achetés en 2024
- 3000 € d'équipements achetés suite à la formation d'un élagueur-arboriste



PERSPECTIVES 2025

- Formation à l'écoconduite de l'ensemble des agents du Service des Forestiers-sapeurs.
- Dernière tranche de débroussaillage des estives du Tanargue pour le pâturage des troupeaux ovins (secteur Est).
- Fin des mises aux normes OLD de tous les relais de téléphonie mobile (25 au total)
- Poursuite du dispositif de surveillance 2025.
- Formation d'un deuxième élagueur pour la création d'une équipe (binôme obligatoire).

DIRECTION IMMOBILIER, ATELIERS ET MOYENS



Effectif : 80



Nombre de services : 4



Hommes : 51



Femmes : 29

Services qui composent la direction :

- ▾ Service construction et maintenance des bâtiments
- ▾ Service garages et ateliers mécaniques
- ▾ Service des moyens généraux
- ▾ Service gestion administrative du patrimoine et du foncier

La Direction immobilier, ateliers et moyens a pour mission et cadre d'exercice :

La déclinaison du Plan pluriannuel d'investissement sur le volet bâtimentaire et la modernisation du parc roulant avec deux axes fort de travail :

- L'amélioration des conditions de travail
- L'efficacité énergétique.

Le principal défi des rénovations d'aujourd'hui et de demain réside dans la capacité à s'adapter à l'évolution des pratiques professionnelles et des missions.

Sur le plan tertiaire, créer des espaces adaptés à la mobilité des équipes et l'itinérance des activités, le télétravail notamment à travers des espaces flexibles et polyvalents. L'accueil revêt une dimension prégnante, portée sur la sécurité des personnels et des usagers (collèges et bâtiments publics) pour s'adapter à l'évolution de la société et aux tensions quotidiennes.

Sur le plan technique, les travaux sont ciblés sur l'adaptation des locaux d'exploitation pour les équipes d'entretien des routes notamment : vestiaires, locaux de vie, garages, zones de stationnements et espaces

de travail (saumure, distribution de carburant, ...) tout en priorisant les nécessaires rénovations du bâti.

Sur le plan des matériels, pour les véhicules et engins, la sobriété et la polyvalence sont de mise. Le renouvellement et les acquisitions permettent d'équiper les services des routes de matériels modernes, simple d'usage, efficaces, et moins consommateurs en carburant. Une évolution nécessaire est en marche en lien avec l'évolution du climat et donc des métiers d'entretien. Des véhicules de plus en plus polyvalents, multi-usage remplacent petit à petit les engins hivernaux spécifiques.



Action 1 — Plan de sécurisation des collèges

2024 a marqué la poursuite de la mise en œuvre du plan de sûreté des collèges ardéchois :

- 18 des 24 collèges équipés pour 1,5 million de travaux
- Travaux portant sur le contrôle d'accès, la mise à niveau de la vidéoprotection, le déploiement d'alarme anti-intrusion, des travaux de serrurerie et de clôture
- Fin 2024, les trois quarts du plan de sécurisation des collèges seront réalisés (et terminés fin 2025).

Action 2 — Restructuration du collège de Vernoux en vivarais

En 2023 et 2024, le collège Pierre Delarbre à Vernoux a bénéficié d'une rénovation thermique ainsi que de divers travaux d'amélioration fonctionnelle.

Les travaux énergétiques ont inclus l'isolation thermique par l'extérieur, le remplacement des menuiseries de la façade sud, l'amélioration des systèmes de ventilation et de chauffage, ainsi que le pilotage des équipements via la Gestion technique centralisée (GTC).

Parallèlement, des travaux fonctionnels ont été réalisés, comprenant la réfection des salles de classe du rez-de-cour et du rez-de-chaussée, leur isolation phonique, ainsi que la rénovation des couloirs de ces deux niveaux.

Le coût total de l'opération s'est élevé à 1,1 million d'euros TTC.



CHIFFRES CLÉS 2024

- 320 opérations de maintenance programmée
- 80 marchés publics
- 1 250 demandes d'intervention





Action 3 — Flotte de véhicules et engins : 2024, année exceptionnelle

Sur le plan des investissements, l'exercice 2024 a été marqué par l'acquisition de 50 véhicules et engins, équipés de 20 accessoires métiers, pour un montant total de 3 505 622,40 €. Ces acquisitions ont été réalisées avec succès grâce à 12 appels d'offre Européen allotis, garantissant une optimisation des coûts, des délais et une parfaite adéquation aux besoins des différents métiers.

Dans la poursuite de la démarche de verdissement de la flotte, le taux d'électrification des véhicules légers a progressé pour atteindre 13 %, notamment grâce à l'intégration de 8 nouvelles e-208.

En complément, une étude pour expérimenter la location de 4 scooters électriques a été lancée afin d'évaluer la pertinence de ce mode de déplacement pour les trajets urbains entre sites Privadois.

Sur le plan opérationnel, c'est 4 727 interventions sur la flotte qui ont été réalisées en mobilisant un total de 22 000 heures de main-d'œuvre des mécaniciens.

Ces interventions se divisent par moitié entre maintenance préventive et curative ce qui garantit un équilibre entre anticipation des pannes et réparations correctives. Le bon fonctionnement de ces opérations a nécessité un budget de 4,5 millions d'euros, assurant ainsi la pérennité et la performance du parc de véhicules et d'engins.

CHIFFRES CLÉS 2024

- Acquisition de 50 véhicules et engins pour 3,5 M€
- Pour cela 12 appels d'offre Européens allotis
- 13 % de la flotte VL est électrifiée
- 4 727 interventions sur l'ensemble de la flotte
- Soit 22 000 heures de main d'œuvre pour 4,5 M€



FAIT MARQUANT 2024

Mise en service, en fin d'année, de 2 engins polyvalents de viabilité hivernale attendus depuis près de 2 ans.

Ces engins sont des « camions » diversifiés et modulables qui peuvent se transformer en poussoir (chasse-neige avec étrave et ailerons élargisseurs), en fraise à neige (comme sur l'image ci-jointe), qui peuvent être équipé d'une petite saleuse (pour le verglas). Ces



engins ultra-modernes et puissants seront également utilisés en été pour balayer les chaussées, faucher au bord des routes ou encore à l'automne pour planter les baliveaux de signalisation. En bref, presque toutes les machines qu'utilise la collectivité sont adaptables. Avec

ces 2 acquisitions, c'est désormais une flotte de 7 engins multifonction qui remplace petit à petit les vieux chasse-neiges hors d'âge de la DDE...

Action 4 — Équipements de protection individuelle des agents des collèges

Une dotation annuelle est attribuée à chaque agent des collèges publics afin de compléter et renouveler ses Équipements de protection individuelle (EPI), chaussures et vêtements de travail. En 2024, la dotation individuelle a été doublée, évoluant de 150 à 300 euros par agent.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, c'est une société ardéchoise qui, en étant lauréat du marché public, est devenue le nouveau fournisseur du Département de l'Ardèche en équipements de protection individuelle. Les premiers mois de l'année 2024 ont été consacrés à la mise au point du catalogue et du site de commande en ligne afin de l'adapter aux besoins de la collectivité. Les commandes passées en mai ont été reçues juillet 2024 et après essayages, adaptation de taille, tous les agents ont été équipés lors des journées de pré-rentrée.

Pour améliorer et simplifier la procédure, un vestiaire mobile a été mis en place. Ce dispositif, qui a vocation à être mis à disposition des agents en se déplaçant dans les collèges, a été utilisé à l'occasion des journées de pré-rentrée.



DATES CLÉS 2024

- **Novembre 2024 : questionnaire de satisfaction auprès des établissements afin de recenser les avis et besoins pour la préparation du nouveau catalogue**
- **Décembre 2024 : finalisation de la liste définitive des articles du catalogue**
- **Janvier et février 2025 : mise à disposition du vestiaire mobile dans les collèges pour essayage des chaussures et vêtements**



PERSPECTIVES 2025

- ▶ **Poursuite d'un Plan d'investissement soutenu pour moderniser le parc roulant tout en améliorant la polyvalence des engins ce qui permettra de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre (en moyenne 13 fois moins de CO₂ qu'un véhicule actuel de la catégorie).**
- ▶ **Côté bâtiment, 2025 marquera le démarrage du chantier de restructuration du collège de Saint-Sauveur-de-Montagut ; les rénovations thermiques des collèges de Jastres à Aubenas et de Bourg-Saint-Andéol ; l'extension du centre des routes de Bourg-Saint-Andéol.**
- ▶ **Utilisation du vestiaire mobile lors de chaque campagne de renouvellement des EPI dans les collèges.**

DIRECTION DU NUMÉRIQUE



Effectif : 41



Nombre de services : 3



Hommes : 25



Femmes : 16

Services qui composent la direction :

- Service infrastructures numériques (SIN)
- Service études et usages numériques (SEUN)
- Service support et environnements numériques (2SEN)

La Direction du numérique (DNUM) décline ses missions sur deux axes :

- À destination des services de la collectivité, elle développe et fournit des outils techniques

permettant à tous les services de remplir efficacement leurs missions.

- Elle porte la mission numérique au service du territoire : couver-

ture en téléphonie mobile du territoire, usage numérique pour les habitants et déploiement de la fibre optique.

Action 1 — Poursuite du déploiement du dispositif de dématérialisation MGDIS



Le déploiement de la solution (MGDIS) de dématérialisation des dispositifs d'aides et de subventions poursuit son cours. 10 nouveaux téléservices ont été ainsi mis en service au profit des usagers en 2024 :

- Aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie
- Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique
- Aide à la restauration et à l'hébergement
- Aide d'études pour l'enseignement supérieur
- Aide d'études pour les apprentis

- Aide d'études pour les collégiens
- Aide d'études pour les lycéens
- Aide pour les titres obtenus par un sportif de haut niveau
- Aide pour les sportifs de haut niveau
- Aide aux éleveurs d'ovins, de bovins et de caprins pour le vaccin pour la fièvre catarrhale

Ces téléservices permettent aux Ardéchois d'accomplir certaines démarches et/ou formalités administratives de manière totalement dématérialisées.

Action 2 — Déploiement d'un plan de renouvellement des tablettes dans les collèges

Un plan de renouvellement des tablettes a été engagé dans les 24 collèges Ardéchois. Une nouvelle solution de gestion de type MDM (Mobile Device Management ou gestion des appareils mobiles en français) a été également déployée.

Celle-ci permet de surveiller, gérer et sécuriser cet environnement de travail et contribue à la mise en œuvre d'un enseignement pédagogique de type « numérique éducatif ».



Action 3 — Mise en œuvre de la plateforme SIG (Système d'information géographique)

La nouvelle plate-forme SIG du Département a été mise en production. Celle-ci permet d'améliorer le service rendu aux agents du Département et aux citoyens en intégrant la dimension géographique au sein du système d'information, c'est-à-dire en permettant la visualisation des données géolocalisées pour les analyser sur des cartes (ex : cadastre)

Cette plate-forme est accessible via l'URL : <https://geoportail.ardeche.fr/portail/>



FAIT MARQUANT 2024

Le renouvellement de l'infrastructure des serveurs a été réalisé en 2024. Cette opération est essentielle pour le bon fonctionnement du système d'information du Département.



Ce nouveau socle technique réparti sur deux sites (Hôtel du Département et Pôle Astier Froment) est composé d'un cluster de virtualisation comprenant lui-même de 6 hyperviseurs et 2 baies de stockage de type SAN (Storage Area Network ou réseau de stockage en français). Il héberge un total 334 serveurs virtuels. Cette architecture permet d'avoir une résilience du système d'information et améliore ainsi la sécurisation.

CHIFFRES CLÉS 2024

- Dans les services administratifs le renouvellement de 364 ordinateurs dont 328 portables, 7 équipements de visioconférence, 71 écrans et 31 photocopieurs pour les services du Département.
- Dans les collèges le renouvellement de 345 ordinateurs dont 76 portables, 124 écrans et 11 vidéoprojecteurs
- Pour les assistants familiaux, 188 ordinateurs fournis

PERSPECTIVES 2025

En lien avec le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI), la Direction du Numérique (DNUM) poursuit sa feuille de route. En 2025, les projets incontournables, ci-dessous, seront ainsi démarrés :

- Refonte du site institutionnel du Département
- Mise en œuvre d'un Système d'information décisionnel (SID)
- Mise en œuvre d'un outil de gestion des Identités et des accès (IAM)
- Refonte du système de Gestion de la relation usagers (GRU)
- Mise à disposition d'une application mobile au profit des usagers
- Étude concernant la fourniture d'un nouvelle ENT (Espace numérique de travail) au profit des familles des collégiens Ardéchois.
- Déploiement d'une campagne de communication cyberdéfense

DIRECTION DES ROUTES ET DES MOBILITÉS



Effectif : 370



Nombre de services : 7



Hommes : 334



Femmes : 36

Services qui composent la direction :

- Service pilotage
- Service entretien et exploitation
- Service réhabilitation du patrimoine
- Service aménagement
- Territoire Nord
- Territoire Sud-Est
- Territoire Sud-Ouest

La Direction des routes et des mobilités a pour mission d'assurer la gestion du réseau routier départemental avec plusieurs axes :

- Exploitation en régie, entretien et réhabilitation du réseau routier.
- Aménagement du patrimoine routier.
- Assistance technique aux collectivités dans le domaine de la voirie.
- Développement des mobilités
- Avis sur les procédures d'urbanisme.



Action 1 — Poursuite de l'expérimentation exosquelette



Une première étape a permis d'identifier les différentes missions susceptibles d'être effectuées avec un exosquelette : élagage, débroussaillage des ouvrages d'art, maçonnerie, travaux de chaussée ou encore l'entretien du matériel tel que la pose des chaînes sur les engins de viabilité hivernale

La démarche s'est poursuivie par une phase d'analyse de marchés sur les différents équipements qui pouvaient répondre aux besoins identifiés.



Le projet s'est concrétisé, dès la fin d'année, par la validation d'une phase expérimentale en 2025 pour que des agents puissent être équipés en exosquelette. Cette expérimentation bénéficie d'un accompagnement financier du Fonds national de prévention (FNP).

Action 2 — Plan de formation Direction des routes et des mobilités

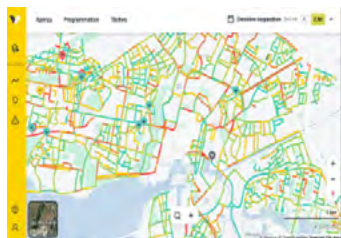
Pour faire face aux difficultés de recrutement et de maintien des compétences dans la filière technique, la Direction des routes et des mobilités s'est dotée d'un plan de formation pluriannuel.

Grâce au partage des compétences des agents en place, il est proposé de mettre en œuvre un certain nombre de formations techniques à destination des nouveaux agents

qui intègrent la direction mais également en renouvellement de compétences pour l'ensemble des agents de la Direction des routes et des mobilités. Les premières sessions de formation ont été réalisées fin 2024.

Courant 2025 l'ensemble des formateurs auront pu suivre les cursus de formateurs internes.

Action 3 — Acquisition d'une solution de surveillance et de diagnostic, quand l'Intelligence Artificielle (IA) s'invite sur la route



Depuis septembre 2024, la Direction des routes et des mobilités a lancé sur une année l'expérimentation d'une solution de surveillance et de diagnostic embarquée sur smartphone.

Ce dispositif répond à l'objectif prioritaire d'optimiser le diagnostic de l'état des routes, permettant de faire les bons choix d'entretien et de réparation du réseau routier afin de s'adapter aux contraintes budgétaires actuelles.

Chaque portion de route est évaluée par intelligence artificielle, grâce à une grille normalisée des désordres. C'est-à-dire que, tous les 4 mètres, la chaussée est analysée et se voit attribuée une note entre 1 (bon état) et 5 (mauvais état).

Cette solution permet également une assistance à la réalisation du patrouillage régulier. En effet elle permet de retracer les circuits de surveillance, d'en garder une preuve juridique et de programmer les interventions nécessaires à la viabilité du réseau.

Enfin, l'intelligence artificielle est capable d'effectuer un relevé du patrimoine routier (lieu et état des panneaux de signalisation), d'assister au relevé de contrôle de l'exécution des travaux ou des états des lieux de dérogations aux transporteurs...

Toutes ces données sont ensuite mises à disposition des responsables d'exploitation.

Ce dispositif, en constante évolution, avec un travail sur la signalétique horizontale ou encore sur les glissières, constituera à l'avenir un réel gain de temps pour les équipes et de potentiels gains de sécurité pour les usagers.

FAIT MARQUANT 2024

Dégâts d'orage

Après les épisodes pluvieux de septembre et d'octobre 2023, deux nouveaux épisodes sont survenus en mars et octobre 2024. Ces épisodes ont entraîné des conséquences exceptionnelles sur le réseau routier avec notamment des fermetures de routes et de nombreux chantiers (110 en 2024 relatifs à ces deux épisodes). Les routes ont été rétablies avec pour la plupart des contraintes de circulations temporaires en attente de travaux qui se poursuivront encore en 2025.

Ces épisodes ne sont pas sans conséquence sur le budget de la collectivité : globalement les coûts de réparation des désordres avoisinent le million d'euros par épisode. Ainsi, le budget des épisodes 2023-2024 représente 5 millions d'euros. Une subvention de l'Etat a été attribuée en cette fin d'année 2024 pour l'épisode d'octobre 2023 (environ 60 % du coût des travaux).





CHIFFRES CLÉS 2024

➤ Le Département compte en gestion :

- 3800 km de réseau routier départemental
- 53 km de Viarhona sur route départementale
- 33 km de voie ferrée « train touristique du Mastrou ».

➤ Dans son réseau routier il compte également :

- 2230 ponts
- 1,3 millions de m² de murs de soutènement
- 7 tunnels routiers.

➤ L'organisation du travail en régie repose sur 27 centres d'exploitation comprenant 236 agents titulaires et 36 encadrants.

3 800

RÉSEAU ROUTIER
DÉPARTEMENTAL

PERSPECTIVES 2025

- ▶ Malgré le niveau d'investissement soutenu du Département pour maintenir en état et assurer la viabilité de son réseau routier, et dans un contexte économique très contraint, il devient de plus en plus difficile de faire face aux besoins, notamment en raison de l'augmentation du prix des matières premières.
- ▶ Face à ce constat le Département a fait le choix d'adapter sa politique de renouvellement des couches de surface en diminuant la part des produits coûteux de type enrobé au profit de solutions plus légères de type gravillonnage, hors agglomérations. L'utilisation de l'enrobé chaud sera toujours prioritaire sur le réseau ossature et d'intérêt local et l'enduit sur les chaussées beaucoup moins fréquentées (quelques centaines de véhicules / jour). Même si l'enrobé paraît plus confortable et qu'il est plus silencieux, les enduits (gravillonnages) ont une qualité et une durée de vie similaires pour un coût quatre fois moins cher.
- ▶ Ce choix s'inscrit également dans une politique en faveur de l'environnement avec des chaussées plus économes en émission de gaz à effet de serre.

Direction générale adjointe ATTRACTIVITÉ

MISSIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ATTRACTIVITÉ

La DGA Attractivité (environ 450 agents) regroupe 3 directions (Éducation, Aménagement des territoires et Culture-sport-jeunesse-vie associative), ainsi que 2 services spécifiques (Service aide aux collectivités et Secrétariat général attractivité).

Elle met en œuvre les politiques publiques, sous l'orientation des élus, dans les domaines relevant de son champ d'intervention :

- Les politiques culturelles, sportives, jeunesse et vie associative ainsi que la gestion d'établissements culturels et de loisirs (Espace Découvertes Ardèche, Médiathèque départementale de l'Ardèche, Archives départementales, MuséAl)
- Les politiques éducatives (gestion des agents des collèges : restauration collective, entretien et maintenance, projets éducatifs, enseignement supérieur et campus connectés),
- Les politiques d'aménagement du territoire (tourisme, forêt-bois, eau, espaces naturels sensibles, développement économique, agriculture, aide aux territoires)

82 Secrétariat général DGAA

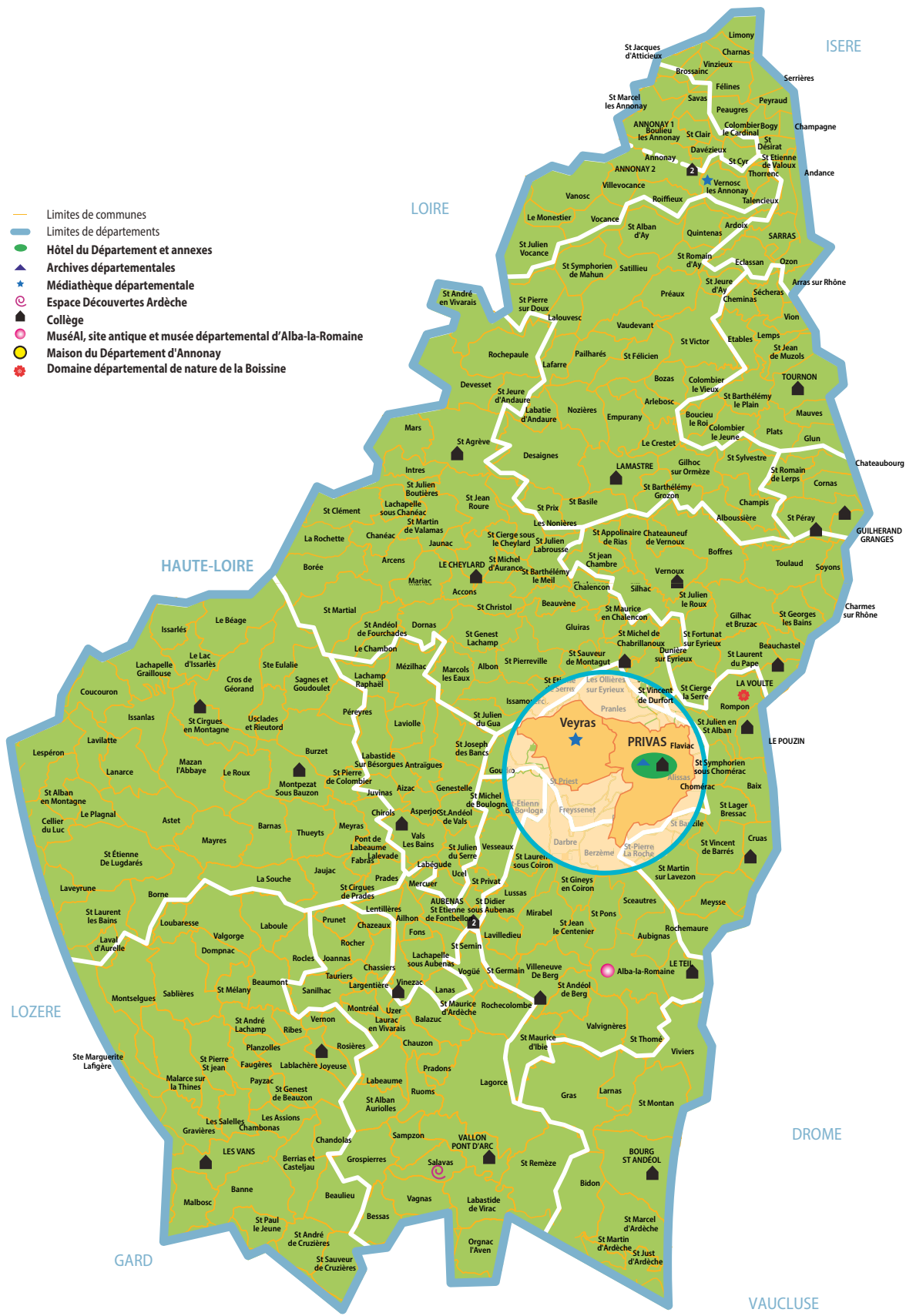
84 Service aide aux collectivités

85 Direction aménagement des territoires

92 Direction éducation

94 Direction culture, sport, jeunesse, vie associative

IMPLANTATION DES SERVICES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ATTRACTIVITÉ



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DGAA



Effectif : 5



Hommes : 3



Femmes : 2

Le Secrétariat général attractivité a pour missions de :

- Appuyer la Directrice générale adjointe (DGAA) dans ses missions par la gestion d'un secrétariat de direction et en

contribuant à l'animation de l'équipe de cadres.

- Animer les directions opérationnelles de manière à sécuriser les processus administratifs et budgétaires et à organiser le pilotage des ressources.

- Appuyer les directions dans le déploiement de leurs missions et de leurs projets.
- Coordonner des projets transversaux ou stratégiques.

Action 1 — Assurer l'ingénierie administrative du service public de la rénovation de l'habitat

En 2024, le secrétariat général attractivité (SGA) a assuré l'ingénierie administrative du Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) en Ardèche. Porté par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), ce service public d'intérêt départemental avait vocation à offrir un guichet unique aux particuliers ou professionnels du territoire (appelé « France Rénov ») pour accélérer le rythme de la rénovation thermique performante des logements ou des bâtiments professionnels, ainsi que des bâtiments publics.

Le SGA a notamment veillé à assurer une coordination entre l'Anah, les structures portant le guichet « France Rénov » et les 13 intercommunalités ardéchoises bénéficiaires de subventions, tout en suivant de près le déploiement du service sur l'ensemble du territoire ardéchois. Ce sont ainsi 304 463 € de subventions qui ont été votées et reversées aux différents partenaires du programme.



Action 2 — Poursuite de l'accompagnement des jeunes chasseurs (16/18 ans)

Dans le cadre du Plan chasse 2023-2026 pour la sécurité en Ardèche, le premier axe prévoyait l'accompagnement du jeune chasseur par le financement de son affiliation à une Association communale de chasse agréée (ACCA). En effet, la pratique de la chasse reste une activité onéreuse pour les jeunes très souvent sans revenus (vêtements, matériel).

Aussi, le Département a délibéré pour la deuxième année consécutive un soutien maximal de 60 € pour chaque jeune chasseur (entre 16 à 18 ans) ayant obtenu son permis et adhéré ou renouvelé son adhésion à une ACCA avant ses 18 ans. En 2024, 22 dossiers complets ont été reçus au sein du secrétariat général attractivité et ce sont ainsi 1 290 € de crédits qui ont été délibérés.

CHIFFRES CLÉS 2024

- 22 jeunes chasseurs accompagnés
- 304 463 € délibérés dans le cadre du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH)



FAIT MARQUANT 2024

Le secrétariat général attractivité a accompagné les directions de la DGA Attractivité autour de missions d'animation et d'intelligence collective. Ainsi, en lien avec la Direction de l'éducation, la SGA a conçu et animé une série de groupes de travail avec les principaux et gestionnaires des collèges ardéchois portant sur la communication.

PERSPECTIVES 2025

- Soutenir la mise en œuvre du service « Rénofuté, Espace conseil France Rénov' » par le biais du financement apporté à l'ALEC07.

SERVICE AIDE AUX COLLECTIVITÉS



Effectif : 3



Hommes : 0



Femmes : 3

Le Service aide aux collectivités met en œuvre les dispositifs de soutien aux territoires en faveur des collectivités : communes, EPCL, syndicats.

Cette politique s'appuie sur le dispositif Atout ruralité, en articulation avec les outils financiers et dispositifs portés par les autres financeurs : État, Conseil régional

Auvergne-Rhône-Alpes, Agences de l'eau, ADEME...

CHIFFRES CLÉS 2024

- **Plus de 450 dossiers déposés au titre du dispositif Atout Ruralité 07 en 2024 dont 157 concernent le Pacte routier (avec 90 % des communes < 2000 hab)**

FAIT MARQUANT 2024

Dégâts d'orage d'octobre 2024

Le Département de l'Ardèche a subi, les 16 et 17 octobre 2024, un épisode cévenol d'une intensité exceptionnelle avec des cumuls de pluie jamais enregistrés. Les voiries et ouvrages routiers communaux, le domaine routier départemental ont été fortement endommagés (ponts emportés ou ouvrages fragilisés, routes dégradées, stades inondés).

PERSPECTIVES 2025

Durant l'année 2025, le Service aide aux collectivités continuera à se mobiliser et proposera en lien avec la Direction des routes et mobilités, un dispositif d'aides spécifique au titre des intempéries d'octobre 2024. Ce volet spécifique, proposé en Assemblée départementale, visera à accompagner les collectivités ardéchoises (communes et intercommunalités).

DIRECTION AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES



Effectif : 25



Nombre de services : 3



Hommes : 9



Femmes : 16

Services qui composent la direction :

- Développement rural, tourisme et attractivités
- Valorisation des sites et des patrimoines naturels
- Eau

La Direction de l'aménagement des territoires est en charge de la mise en œuvre des politiques publiques du Département concourant à conforter un développement équilibré des territoires : accompagnement de projets et assistance technique « eau » des collectivités, appui à l'agriculture et à l'activité économique, plans départementaux relatifs à l'eau, la forêt, les espaces naturels sensibles, le tourisme, animation de la commission locale d'information de la centrale nucléaire de Cruas/Meysses, et opérations grand site Combe d'Arc et Gerbier-Mézenc.

Pour mettre en œuvre ces missions, les services sont organisés de la façon suivante :

- Le service « Valorisation des sites et des patrimoines naturels » conduit la politique des Espaces naturels sensibles et les opérations grand site.
- Le Service « Développement rural, tourisme et attractivités » définit et met en œuvre plusieurs politiques publiques dans le cadre de plans (sur la filière forêt/bois et le tourisme) et gère des dispositifs d'aides en faveur du

monde agricole, des entreprises (agroalimentaires, filière forêt/bois, immobilier d'entreprises) et des acteurs de la forêt.

- Le service de l'eau définit et met en œuvre les actions du plan en eau (soutien financier aux territoires sur l'eau potable, l'assainissement et les rivières, assistance technique aux collectivités...).

Action 1 — Approbation du Plan départemental forêt-bois Ardèche 2024-2028 : produire, préserver, pérenniser

Le Département a approuvé le 8 mars 2024 son nouveau Plan départemental forêt-bois Ardèche (PDFB 07) pour la période 2024-2028, fruit d'une large concertation avec les acteurs de la filière forêt-bois locale.

Il se structure autour de 2 grands volets :

- Gérer et valoriser le bois ardéchois
- Protéger nos forêts et les adapter au changement climatique

Sa déclinaison opérationnelle poursuivra un objectif de transversalité et d'intégration de la forêt et du bois dans les différentes politiques du Département. Ce plan demeure en phase avec les compétences départementales, avec un traitement spécifique de la Défense des forêts contre les incendies (DFCI) vu les enjeux et le fort engagement de notre unité de forestiers-sapeurs.



Action 2 — Réalisation d'une étude sur la structuration de la politique d'attractivité du Département, en partenariat avec Ardèche tourisme, le CDA, Émerveillés par l'Ardèche et Ardèche loisirs et patrimoine

Cette action a permis :

- De définir les contours de la politique d'attractivité du Département de l'Ardèche,
- Aux acteurs de se positionner sur les modes d'organisation possibles au service de cette politique,
- De fixer les actions à entreprendre en 2025-2026 pour matérialiser cette politique et l'engagement de chacun.



Action 3 — Fièvre Catarrhale Ovine (FCO 8) : Soutien aux éleveurs

Face à l'ampleur de l'épidémie de fièvre catarrhale ovine qui touche les éleveurs ardéchois, le Département de l'Ardèche a voté en octobre 2024 un dispositif d'aide exceptionnelle à la vaccination des cheptels bovins, ovins et caprins contre la FCO (sérotypage 8) dans les conditions suivantes :

- 2 € par bête vaccinée sur les vaccins non pris en charge par l'Etat (FCO 8).
- 1 000 € maximum par élevage.

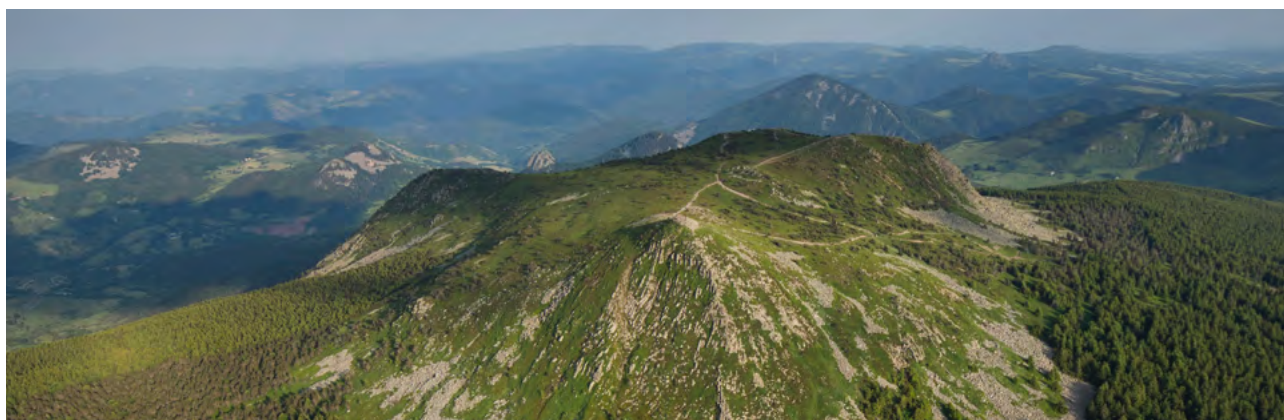
Ce dispositif, rétroactif au 1^{er} août 2024 sera actif jusqu'au 31 juillet 2025.

Action 4 — Accompagnement des agriculteurs qui investissent dans des systèmes d'irrigation performants : favoriser une plus grande résilience des systèmes d'exploitation à la sécheresse

Le Département co-finance, en s'appuyant sur le Plan stratégique national, les projets d'investissements hydrauliques : systèmes d'irrigation économes, projets de retenues de substitution permettant de remplacer des prélèvements estivaux par des prélèvements en période de hautes eaux, réutilisation de retenues sans usage, agrandissement ou création de nouvelles retenues.

Ces projets sont portés soit par des agriculteurs ou leurs groupements, soit par des associations syndicales libres ou autorisées (ASL ou ASA).

28 projets individuels ou collectifs ont pu ainsi bénéficier d'un accompagnement financier du Département depuis le début de la programmation du Plan stratégique National.



Action 5 — Accueil à la Boissine et à la ferme de Bourlatier pour faire du patrimoine naturel l'affaire de tous les Ardéchois

Près de 3000 personnes ont été accueillies dont 1300 élèves d'écoles primaires du Département au Domaine départemental de la Boissine. De même, la mise en valeur de la Ferme de Bourlatier avec l'exposition « Gerbier-Mézenc - Grands Sites, Grands Paysages » a permis d'accueillir plus de 5 000 personnes venues découvrir ou redécouvrir les richesses du plateau ardéchois engagé dans une Opération Grand Site.



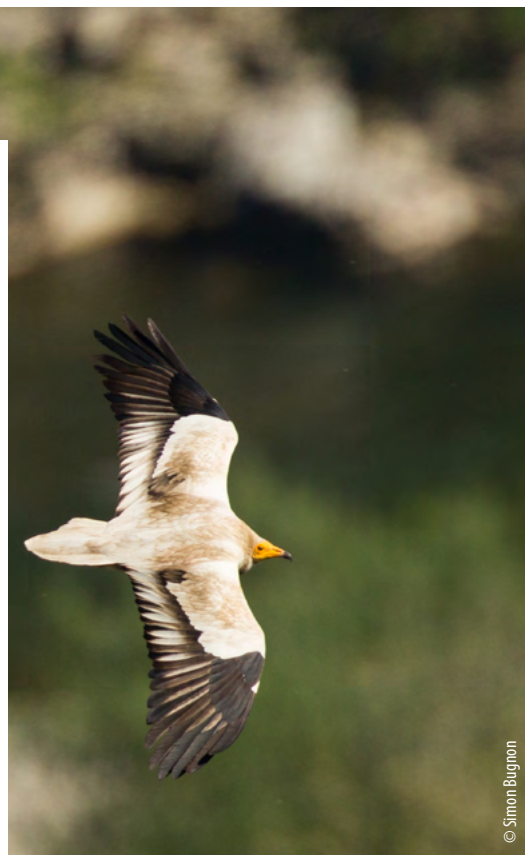
Action 6 — Des écogardes pour accueillir et mieux connaître les sites ENS

Le lancement de l'appel à projet Ecogarde, action phare du Schéma des ENS, a permis à 2 territoires d'expérimenter ce nouveau dispositif d'aide en 2024 pour des missions de sensibilisation du public et de médiation.

En période estivale, ce dispositif permet :

- ↳ D'accompagner l'expérience des visiteurs.
- ↳ De mettre en place des opérations de comptage sur les sites les plus fréquentés comme les lieux de baignade ou les départs de randonnée.

Sur les sites, la médiation humaine est une plus-value qui bénéficie à l'image du territoire dans son ensemble. Le dispositif a vocation à monter en puissance dans les prochaines années du Schéma des ENS.



© Simon Bugnon



Action 7 — Commission locale d'information du CNPE Cruas/ Maysse : réunion publique le lundi 14 octobre 2024 sur le thème : « Après Fukushima, quelles améliorations de la sûreté nucléaire en France comme au niveau international »

Lors de cette réunion annuelle, dont l'objectif est de favoriser l'information des populations locales sur la sûreté nucléaire, les impacts environnementaux et sanitaires des installations nucléaires, de nombreux et riches échanges ont eu lieu entre le public et les différents intervenants, représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire, de l'exploitant EDF, de l'IRSN et d'ATRISC.

FAIT MARQUANT 2024

Forêt/Bois

Lancement de l'expérimentation de la technologie lidar (télédétection par laser) au service de la multifonctionnalité de la forêt sur le massif ardéchois de la « sapinière-pessière-douglaseraie de la montagne ».

Développement économique

Mise en œuvre d'une convention de partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat Ardèche pour la promotion de l'artisanat et la découverte des métiers à destination des collégiens du Département et des bénéficiaires du RSA du territoire.

Agriculture

- Salon de l'Agriculture 2024,
- Signature du plan châtaigneraies traditionnelles 2023/2027,
- Nouveau dispositif : aide à l'installation et la modernisation des cliniques vétérinaires rurales.

Tourisme/Attractivité

Salon Destination Ardèche 2024.

Eau

Mise en œuvre des premières actions du plan eau :

- Financement du renouvellement des réseaux d'eau potable fuyards des communes, des interconnexions et des extensions de réseaux

des communes et des syndicats dans le cadre du dispositif « Atout Ruralité »,

- Vote du dispositif d'aide à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie,
- Lancement de l'étude de préfiguration d'un réseau hydraulique depuis la vallée du Rhône jusqu'au bassin d'Aubenas.

Sites et patrimoines naturels

- Lancement de l'OGS Gerbier-Mézenc : première réunion du Conseil d'Orientation Stratégique réunissant 120 personnes aux Estables le 14 février 2025,
- Reprise des études de l'Opération Grand Site de la Combe d'Arc avec pour objectifs la renaturation du secteur de la plage aval et la création de la promenade du Méandre,
- Aménagement et mise en service du débarcadère de Mazet sur la rivière Chassezac,
- Activation de l'ENS du Roc de Gourdon et des Contreforts du Coiron,
- Une étude menée sur la diversité des bourdons en Ardèche a permis d'identifier, avec plus de 1 900 observations, 29 espèces sur les 44 connues en France continentale soit plus de 65 %.

CLI CNPE Cruas/Meyssse

Deux visites du CNPE par une délégation de la CLI dans le cadre du réexamen périodique du réacteur N°3 du CNPE de Cruas-Meyssse le mardi 12 mars 2024 à l'arrivée des générateurs de vapeur et le mardi 17 septembre 2024 au cours de l'arrêt du réacteur N° 3.



CHIFFRES CLÉS 2024

Forêt/Bois

- Propriétaires forestiers privés (aides travaux sylvicoles + aides aux regroupements forestiers + aides aux échanges et cessions d'immeubles forestiers) : 20 dossiers pour un montant total de subvention de 35 203 €.
- Collectivités (aides travaux sylvicoles + dossier de création desserte + dossier achat domaine forestier) : 3 dossiers pour un montant total de subvention de 11 835 €.
- 6 dossiers de collectivités ayant bénéficié du bonus bois pour 75 000 € de subvention.

Développement économique :

- 12 projets accompagnés pour 212 323,30 € de subventions départementales engagées.

Agriculture

- 56 projets pour un montant de 367 655,60 € concernant les aides aux investissements dans le cadre du Plan stratégique National (PSN) 2023-2027, en complément de la Région Auvergne Rhône-Alpes.
- 79 projets pour un montant de 154 651,40 € concernant les aides aux investissements dans le cadre des plans filières Truffes et Châtaigneraies traditionnelles.

Tourisme/Attractivité

- 2 971 900 € de subventions versées aux associations chargées de la mise en œuvre de la politique touristique du département.
- 9 800 emplois directs (salariés du secteur privé et travailleurs indépendants).

Eau

- 12 réunions de territoire, conduisant à la signature de 79 conventions d'assistance technique signées en 2024, sur 131 collectivités éligibles.
- 48 dossiers accompagnés financièrement par le Département portant l'aide totale du Département à plus de 1,5 millions d'euros : alimentation en eau potable (28), assainissement collectif (7), assainissement non collectif (2) et rivière (11).
- 188 stations d'épuration suivies par le Satese, 16 collectivités accompagnées par le SATEP, 10 lettres de missions ingénierie.
- 18 particuliers bénéficiaires des aides aux récupérateurs d'eau de pluie.

Sites et patrimoines naturels

- 50 265 € de subventions départementales ont permis la réalisation de nombreuses opérations dans le cadre des Contrats Atout nature.
- 3 000 personnes accueillies à la Boissine dont 1300 élèves d'écoles primaires du Département,
- 5 000 visiteurs accueillis à Bourlatier.
- 2 réunions du Conseil d'orientation stratégique de l'OGS Gerbier-Mézenc.
- L'Ardèche compte 29 espèces de bourdons sur les 44 que compte le territoire national.



PERSPECTIVES 2025

FILIÈRE FORÊT/BOIS

- Engagement du Département dans le Pacte Bois et Biosourcé : le Pacte bois-biosourcés est un outil développé par Fibois Auvergne-Rhône-Alpes et ses interprofessions territoriales. Cette démarche s'adresse à tous les aménageurs et maîtres d'ouvrages, publics ou privés ; elle les invite à s'engager en faveur

de la construction bois et biosourcés, par des objectifs chiffrés et concrets, sur une période de 5 ans à compter de la signature,

- Modernisation du site B2F : le site internet de la bourse foncière forestière de l'Ardèche sera modernisé pour faire suite au renouvellement de la charte partenariale pour la période 2024-2028.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- ▶ Développement d'un réseau des développeurs économiques du territoire autour des services techniques du département, des EPCI et des partenaires (AURA Entreprises, CMA...),
- ▶ Montée en puissance des dispositifs financiers d'accompagnement à l'investissement.



AGRICULTURE

- ▶ 2^e volet du plan de soutien aux vétérinaires exerçant en milieu rural,
- ▶ Poursuite des dispositifs d'aide aux agriculteurs.

TOURISME/ATTRACTIVITÉ

- ▶ Mise en œuvre du Plan d'Action Partagé 2025 de l'ADT avec un volet important pour faire des Ardéchois et de la clientèle de proximité des consommateurs et des visiteurs de l'Ardèche,
- ▶ Mise en œuvre du plan d'Action attractivité 2025-2026,
- ▶ Rédaction d'une charte départementale de l'attractivité entre le Département et les partenaires déjà engagés dans la démarche (ADT, le centre de développement de l'Ardèche, émerveillés par l'Ardèche, Ardèche loisirs patrimoine)

EAU

- ▶ Lancement de la mise à jour du schéma départemental AEP : il s'agira de mettre à jour le diagnostic de l'ensemble des services d'eau potable du Département et d'établir un programme d'actions à 25 ans afin de créer un outil d'aide à la décision et orienter la future politique de l'eau du Département,
- ▶ Développement des outils proposés par le SATAA aux différents acteurs ANC de l'Ardèche et de la Drôme dans le cadre du pôle bi-départemental, et notamment le projet de mise en place d'un outil mutualisé de type SIG, ainsi que la mise en place d'une page intranet destinée aux acteurs.

CONSERVATION DU VIVANT

- ▶ Projet de créer en 2025 un living-lab sur les forêts anciennes d'Ardèche en répondant à un appel à projet national porté par le "Programme et équipements prioritaires de recherche" (PEPR Forestt) avec pour objectif de faire dialoguer les acteurs de la forêt, de la société civile et les élus avec les meilleurs laboratoires de recherche et universités en vue de répondre aux grandes interrogations et défis des prochaines années sur l'avenir de la gestion et de la préservation des forêts en Ardèche. À ce titre, les forêts anciennes (forêts jamais défrichées mais exploitées ou non) portent un potentiel de résilience considérable, pouvant servir de modèle et de support pour la gestion moderne de l'ensemble des forêts. En outre, le living-lab ambitionne d'inscrire l'Ardèche dans une démarche d'innovation et d'attractivité de nature à attirer tout un écosystème économique autour de ces questions de forêt et du bois.

SITES ET PATRIMOINES NATURELS

- ▶ Sortie du Guide Belles Balades des ENS de l'Ardèche au printemps 2025,
- ▶ Montée en puissance du dispositif éco garde sur les ENS de l'Ardèche,
- ▶ Activation du dernier ENS du réseau départemental : Iles et îlons du Rhône,
- ▶ Mise en service des aménagements de la Combe d'Arc : promenade du méandre, plage aval, liaison piétonne amont aval ; livraison d'un plan de gestion opérationnel du site,
- ▶ Étude d'accueil et de scénographie pour la maison de site et la ferme de Bourlatier,
- ▶ Développement d'une stratégie de communication pour les ENS de l'Ardèche,
- ▶ Début de l'évaluation à mi-parcours du Schéma ENS Horizon 2030.

CLI CNPE CRUAS/MEYSSE

- ▶ Mise en place d'un groupe de travail temporaire, composé de membres issus des 4 collèges de la CLI Cruas-Meyssse dont la mission consistera à préparer l'avis que la CLI devra rendre à l'issue de la visite décennale 4 du réacteur N°3 du CNPE de Cruas-Meyssse,
- ▶ Sollicitation d'un bureau d'études pour assurer l'accompagnement technique de ce groupe de travail de la CLI de Cruas-Meyssse dans le cadre de la visite décennale 4 de l'unité de production N°3 du site nucléaire de Cruas-Meyssse et dans son rôle lié à la surveillance environnementale.

DIRECTION ÉDUCATION



Effectif : 221



Hommes : 103



Femmes : 118



Services qui composent la direction :

- Service éducation
- 26 collèges publics dont 2 cités mixtes
- 2 campus connectés

Les missions de la Direction éducation sont :

- Permettre le bon fonctionnement des collèges d'Ardèche dans sa globalité (hors dimension pédagogique).
- Gérer les relations avec les partenaires (établissements scolaires, Éducation nationale, chambres consulaires, communautés éducatives...) en lien avec les équipes départementales (RH, numérique, bâtimentaire, culture, jeunesse, sport).
- Ouvrir les jeunes Ardéchois aux arts, à la culture, à la pleine nature, à la citoyenneté, à l'international via le dispositif volontariste Atout Collèges.
- Éduquer au goût et au bien manger des jeunes dans la cadre de la politique de restauration scolaire départementale.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurations scolaires.
- Rapprocher les équipes techniques d'agents des collèges via un renforcement des actions de mise en réseau, de valorisation des compétences techniques avec une communication plus systématique et la participation à des événementiels (Salon International de l'Agriculture, Caravane des métiers...).
- Mener la politique volontariste de soutien à l'enseignement supérieur.

Action 1 — Dispositif Atout collèges : un outil simplifié

Le dispositif Atout collège constitue un véritable levier d'accompagnement aux établissements pour mener une pédagogie par le projet, stimulante pour les équipes enseignantes, concrète et marquante pour ouvrir les jeunes collégiens ardéchois à toutes les richesses de leur territoire.

L'intégralité du dispositif a été questionné via des groupes de travail participatifs avec les établissements scolaires. Un outil simplifié a été construit, répondant aux besoins des utilisateurs ainsi qu'à la volonté départementale de faire profiter au plus grand nombre de collégiens de l'intérêt de ses sites départementaux ou encore pour maîtriser les compétences indispensables pour tout collégien (savoir nager, les gestes qui sauvent, équilibre nutritionnel).

Action 2 — Mise en place du kit de rentrée pour les nouveaux collégiens arrivant en sixième

Cette expérimentation qui devrait être reconduite, a représenté un vrai défi logistique et organisationnel pour la direction. Elle a permis de fournir aux nouveaux collégiens :

- Un livret d'accueil pour expliquer le fonctionnement du collège,
- Une calculatrice type collège ; ainsi 4 000 calculatrices ont fait l'objet d'une campagne de distribution au moment de la rentrée scolaire, accompagnée d'un stylo et d'un tote bag aux couleurs du Département.

Action 3 — Valorisation du travail des équipes d'agents techniques départementaux des collèges



Avec la participation à une série d'événementiels, la Direction a pu souligner tout le professionnalisme des équipes d'agents techniques travaillant dans les collèges. Le savoir-faire et les talents des chefs de cuisine des collèges ont pu s'exprimer lors du salon international de l'agriculture à Paris, de Valence en Gastronomie, de la Caravane

des métiers ou encore à l'occasion du Menu Signature avec un chef étoilé. Ces manifestations ont rythmé l'année 2024.

Les réunions de réseaux (chef d'équipe, agent de maintenance, chef de cuisine), les journées de pré-rentrée dans les collèges ont également accompagné cette volonté affirmée de rapprocher Privas des établissements scolaires.



FAIT MARQUANT 2024 :



L'année 2024 marque la fin de la 1^{re} mandature du Conseil départemental des Jeunes (2022-2024) avec pour projet phare de lutter contre les inégalités filles garçons. Dans cet esprit, de façon très concrète, les jeunes élus ont décidé de

mettre en place dans chaque collège d'Ardèche (public et privé) la possibilité pour les filles d'avoir accès directement dans les toilettes, aux protections périodiques via une « boîte à règles » faisant office de distributeur dédié.

Cette action vient symboliser l'engagement citoyen de ces jeunes élus, qui se sentent ainsi écoutés, pris au sérieux et encouragés dans leur action.

CHIFFRES CLÉS 2024

- 15 488 collégiens
- Huit établissements gèrent leurs biodéchets en compost autonome d'établissement (CAE) contre un seul en 2023.
- Véritable engouement des établissements pour faire découvrir le nouvel Espace Départemental Ardèche (EDA) à plus de 1000 collégiens dès la première année d'ouverture
- 1,2 million de repas servis dans les collèges publics
- 1239 h d'interventions de diététicienne auprès des élèves demi-pensionnaires
- 70 % des étudiants du campus connecté de Privas ont réussi leurs examens et 80 % de réussite pour le campus d'Aubenas

PERSPECTIVES 2025

- Objectif de 50 g de biodéchets par assiette en restauration scolaire
- Evolution du dispositif des campus connectés de Privas et d'Aubenas
- Accentuer la dynamique des réunions de réseaux professionnels des agents des collèges
- Formation massive de tous les agents des collèges à communiquer de façon douce et non violente
- Expérimentation dans un collège d'une routine collective d'éveil ou de détente musculaire dans un esprit de bien-être au travail
- Mise en place d'une équipe mobile collège pour amplifier la dynamique actuelle du chef de cuisine mobile

DIRECTION CULTURE, SPORT, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE



Effectif : 90



Nombre de services : 6



Hommes : 30



Femmes : 60

Services qui composent la direction :

- Direction déléguée sports composée du Service sport vie associative et du Service Espace Découvertes Ardèche (Privas et Salavas)
- Service culture jeunesse (Privas)
- Service archéologique départemental - MuséAl (Alba-la-Romaine)
- Médiathèque départementale de l'Ardèche (Veyras et Vernosc-lès-Annonay)
- Archives départementales (Privas)

Les politiques mises en œuvre par la DCSJVA agissent en faveur de l'attractivité du territoire et du cadre de vie des habitants dans une logique à la fois transversale et sectorielle.

Ces politiques partagent des ambitions communes : garantir la cohésion sociale ; développer la citoyenneté et l'engagement des Ardéchois ; encourager le dépassement de soi et la persévérance ; permettre l'accessibilité à tous et l'excellence.

Elles sont déployées en concertation permanente avec l'ensemble des partenaires (locaux, régionaux et nationaux) également engagés dans le soutien des initiatives ardéchoises et en transversalité avec d'autres politiques départementales (notamment éducation, sociale, tourisme, aménagement).

Dans une approche transversale à l'ensemble des services qui la compose, la DCSJVA soutient ainsi la vitalité associative (Atout association

07 pour les porteurs de projets et Bonus collégiens pour l'aide aux activités sportives et culturelles des collégiens), l'activité des espaces de pratiques sportives et culturelles, d'expression et de participation des habitants à la vie locale.

Elle porte une attention prioritaire à la jeunesse afin de créer les conditions de son engagement pour l'avenir du territoire.



©Romain Bruneau

Au travers des trois équipements culturels départementaux (AD, Muséal, EDA) et un portage en direct d'événements sportifs, l'équipe de la DCSJVA met en œuvre une offre de programmation culturelle et sportive à l'année pour le grand public. Elle pilote également l'Espace Découvertes Ardèche à Salavas qui déploie pour les Ardéchois et un public touristique une offre d'hébergements collectifs, restauration et loisirs (EDA).

Par ailleurs, la DCSJVA met en œuvre des politiques sectorielles obligatoires et volontaristes qui se traduit par un soutien financier, en ingénierie et l'animation des réseaux d'acteurs ardéchois privées et publics :

- **En matière culturelle** pour garantir les conditions d'un accès à l'offre, à la connaissance et des espaces de pratiques culturelles et artistiques diversifiés tout au long de l'année, dans les secteurs du spectacle vivant, des arts visuels, du patrimoine (Nos Patrimoines Ardéchois !, Projets scien-

tifiques, culturels et territoriaux des Archives départementales et Muséal), de l'éducation artistique et culturelle (notamment au travers de Conventions territoriales EAC conclues avec 12 EPCI), des enseignements artistiques (Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques), de la lecture publique (Schéma départemental de lecture publique),

- **En matière sportive** dans les secteurs des sports classiques, du sport scolaire, du sport de haut niveau et des sports natures (dont la Commission départementale relative aux Espaces, Sites et Itinéraires - CDESI) tant pour favoriser la pratique sportive pour tous que pour permettre l'accueil d'événementiels sportifs d'envergure locale ou nationale voir internationale à forte valeur ajoutée médiatique (Tour de France),
- **Pour favoriser l'engagement des jeunes** dans la vie du ter-

ritoire, faciliter leurs parcours professionnels et citoyens, soutenir leurs projets de mobilité internationale et collectifs. Il s'agit également de fédérer l'ensemble des acteurs concernés et garantir les conditions d'une cohérence entre l'ensemble des politiques publiques qui s'adressent à la jeunesse,

- **A l'attention de la vie associative au sens large** en accompagnant également des porteurs de projets d'initiative locale, de citoyenneté, d'éducation populaire, du devoir de mémoire, d'éducation à l'environnement et au développement durable. Il s'agit également de positionner le Département comme un partenaire clé du soutien au secteur associatif notamment en partenariat avec l'État au travers de la Mission d'animation de la vie associative (MAVA).

SPORT – VIE ASSOCIATIVE – CULTURE – JEUNESSE

Action 1 — Vote et mise en œuvre de 3 plans sectoriels en commission permanente de mars 2024 : Plan Culture, Plan Sport et Plan Jeunesse

Au titre de sa politique en faveur de l'attractivité du territoire, le Département soutient de manière volontariste la vie associative locale, notamment dans les domaines de la culture, du sport et de la jeunesse qui comportent des enjeux majeurs et contribuent de manière déterminante à l'émancipation des jeunes générations qui feront vivre l'Ardèche de demain.

Ces secteurs reposent sur des valeurs communes favorisant le lien social et le vivre ensemble, l'émancipation des individus, l'exigence et la persévérance ; l'excellence et l'engagement citoyen.

Ces politiques se déploient en transversalité avec les interventions départementales en matière d'éducation, de solidarité et d'aménagement et en lien étroit avec l'ensemble

des collectivités locales également engagées en faveur de la vitalité associative et de l'animation locale du territoire.

Au-delà du dispositif Atout association mis en œuvre en 2023 pour faciliter administrativement les demandes de subventions des structures auprès du Département, 3 plans départementaux thématiques ont été adoptés en mars 2024 pour la période 2024 – 2028 : un Plan départemental Jeunesse, un Plan départemental Culture et un Plan départemental des Sports.

Ils précisent chacun le cadre d'intervention stratégique de la collectivité dans chaque domaine et les enjeux nécessitant de coconstruire des réponses adaptées aux besoins grâce à modalités de travail innovantes interservice.





Action 2 — Ouverture de l'Espace découvertes Ardèche à Salavas en juin 2024

Initialement construit en 1976 par le Conseil général de l'Ardèche, après destruction complète en 2021, l'Espace Découverte Ardèche (EDA) a rouvert ses portes en juin 2024. Le Département a investi près de 10 millions d'euros dans ce projet pour la construction de nouveaux bâtiments qui permettent le doublement de la capacité d'accueil (140 lits) et offrent la possibilité de repenser en grande partie la destination et l'usage de ce lieu : promotion des sports, de la culture et de l'environnement auprès des Ardéchois, accueil d'événementiels, outil au service des publics prioritaires du Département, du tissu associatif, de la jeunesse et de l'éducation.

Entre juin et novembre 2024, plus de 2000 personnes ont passé au moins une nuit dans l'établissement dont 40 % de scolaires ardéchois (collèges, lycées) notamment à travers la valorisation de l'EDA dans le dispositif Atout collège (séjour d'intégration 6^e) qui a généré une vraie dynamique sur les séjours éducatifs.

L'année 2024 a aussi été marquée par l'ouverture du stade VTT X-Country de Salavas, un atout supplémentaire pour l'Espace Découvertes Ardèche. Le chiffre d'affaires de cette première saison est de près de 230 K€.





Action 3 — Évènementiels

📌 Culture

Les 07 Merveilles de l'Ardèche est un cycle événementiel initié en 2024, visant à valoriser chaque année 7 sites patrimoniaux qui ont bénéficié d'un soutien du Département pour leur restauration.

Cette première édition a valorisé 5 sites classés et 2 non classés répartis sur 7 EPCI avec 7 événements distincts (concerts, visites guidées, balade contée, opéra dansé, scénographie, conférence). Les 07 Merveilles ont touché près de 1500 personnes.

📌 Sport

- La première édition des « Journées Découvertes » (nouvelle formule de la Semaine Verte), s'est tenue à Alba la Romaine en septembre 2024. Plus de 1 000 participants ont été accueillis : 500 jeunes pour la journée « collégiens » et près de 600 seniors pour la journée de prévention santé. L'événement a permis de promouvoir l'activité physique régulière chez les aînés, le sport, la culture et la citoyenneté pour les collégiens, tout en valorisant le Muséal et l'engagement associatif. Plus de 30 ateliers ont été proposés avec la participation des comités sportifs, des associations culturelles et des acteurs de l'action sociale.

- Après une édition test réussie en 2023, l'Ardèche Gravel a confirmé son succès avec sa première édition officielle, organisée du 26 au 28 avril 2024 par le Département de l'Ardèche et HTC Organisation. L'événement a rassemblé près de 200 passionnés. Cet événement s'inscrit pleinement dans la stratégie du Département visant à renforcer l'attractivité du centre Ardèche et de la pratique cycliste. L'organisation a permis d'offrir un événement « premium » et totalement original offrant une liaison en train à vapeur ou en bateau électrique, une fin de course nocturne et des ravitaillements chez un chef étoilé, une première en France.

- Dans le cadre de la 31^e édition de l'Ardéchoise, l'Ardéchoise des Jeunes a confirmé son retour initié en 2023 en proposant deux journées dédiées aux jeunes de 8 à 16 ans). Cette épreuve, non compétitive et encadrée par des adultes, vise à transmettre aux jeunes cyclistes les valeurs du goût de l'effort, de la solidarité et du respect de l'environnement.

Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, le Département a pris en charge l'inscription de tous les jeunes participants, 1000 environ. Grâce à ce dispositif, l'Ardéchoise des Jeunes contribue à la promotion de la pratique cycliste chez les jeunes générations.



Action 4 — Schéma départemental des enseignements et pratiques artistiques 2023 - 2028

La mise en œuvre du nouveau Schéma a été marquée par plusieurs évolutions :

- L'émergence de deux nouvelles écoles associatives soutenues par deux intercommunalités (Val d'Ay et Ardèche Sources et Volcans) qui ne disposaient jusqu'alors pas de proposition structurée d'enseignement artistique,
- La reconnaissance du cirque comme discipline et le soutien l'école de cirque "l'Art d'en faire" implantée dans un nouvel équipement intercommunal "Le trait d'Union" à Joyeuse,
- La mise en place d'un bonus aux projets structurants dédié aux écoles associatives a vu naître des coopérations entre les écoles des acteurs culturels (orchestres, festivals...).

Par ailleurs, le Département accompagne les 9 écoles intercommunales publiques issues de la dissolution d'Ardèche Musique et Danse en 2023, notamment à travers une formation – action au projet d'établissement destinée aux responsables culturels des intercommunalités et aux responsables pédagogiques et directeurs des écoles de musique, conçue en partenariat avec le CNFPT.

Action 5 — Lancement de la seconde édition du Conseil départemental des jeunes (CDJ)

Après le succès de la première édition, un nouveau CDJ a été installé en décembre 2024, rassemblant 54 jeunes de 27 collèges de tout le département. Ils s'engagent pour deux années qui seront ponctuées de rencontres thématiques permettant aux jeunes de travailler sur des projets en lien avec des politiques départementales ou des problématiques proposées par des structures ardéchoises et des temps de regroupement en plénière.



FAIT MARQUANT 2024

L'Ardéch'O Jeux 2024 a rassemblé plus de 700 collégiens lors de sa cérémonie d'ouverture à Vernoux-en-Vivarais. Cet événement, labellisé « Terre de Jeux 2024 » et « Génération 2024 », s'est déroulé sur 22 mercredis, avec des épreuves sportives, culturelles et d'engagement.

Plus de 30 disciplines sportives et culturelles ont été proposées, réparties en 9 classements thématiques. Tous les collégiens ardéchois licenciés à l'UNSS ou à l'UGSEL ont pu concourir, avec une implication forte du Conseil Départemental des jeunes (CDJ). L'événement a promu la parité, l'inclusion et l'écoresponsabilité, avec un classement spécifique sur le zéro-déchet notamment.

312

ÉVÈNEMENTS SPORTIFS
OU RELEVANT DE LA VIE
ASSOCIATIVE ONT ÉTÉ
SOUTENUS



CHIFFRES CLÉS 2024

Atout association

- Nombres associations aidées : 698 (+ 15 % par rapport à 2023) pour un montant total de près de 5 M€ (hausse de 21 % par rapport à 2023)
- Nombres de bénévoles engagés au sein des associations aidées : 47 386
- Nombres de salariés : 1825 ETP, au sein de 281 associations employeuses

Bonus Collégiens : 5009 familles aidées dans ce cadre pour un montant global de 305 000 €

EDA : 1916 personnes accueillies (1391 jeunes de moins de 18 ans / 525 Adultes) dont 40% de collégiens

Evènements sportifs : 312 évènements sportifs ou relevant de la vie associative ont été soutenus représentant un peu plus de 205 000 bénéficiaires déclarés (participants et spectateurs)

Schéma départemental des enseignements et pratiques artistiques :

- Accompagnement de 8 EPCI à la reprise en régie intercommunale de leur école de musique

- 18 établissements d'enseignement artistique soutenus (9 établissements intercommunaux, un établissement bi-communal, 9 écoles associatives)
- 2 fédérations de pratiques artistiques en amateur soutenues
- 6 newsletters envoyées
- 3 122 élèves inscrits dans les établissements d'enseignement artistique soutenus dans le cadre du schéma et près de 3 000 élèves touchés dans les interventions musicales en milieu scolaire

CTEAC – VPCT

- 12 EPCI signataires d'une convention d'éducation artistique et culturelle avec le Département, la DRAC, le Rectorat, la CAF
- 71 actions menées sur les territoires, 19 671 ardéchois bénéficiaires de ces actions, dont 78 % d'élèves du primaire et du secondaire

130 festivals soutenus

PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 sera marquée par :

- ▶ La poursuite de la mise en œuvre des 2 plans départementaux Culture, Sport (avec une attention particulière au volet section sportive/athlète de haut niveau dont les modalités de soutien seront revues) et l'ajustement celui dédié à la Jeunesse. Il s'agira prioritairement de poursuivre (culture et jeunesse) ou de renforcer (sport) le dialogue entre le Département et les EPCI afin de garantir une approche cohérente et équitable entre territoire.
- ▶ La poursuite des actions inscrites dans le Schéma départemental enseignements et pratiques artistiques.

- ▶ Des "Labo" culture, sport et jeunesse ponctueront l'année pour coconstruire avec les acteurs locaux et collectivités des projets répondant aux besoins de chaque secteur.
- ▶ Du point de vue évènementiel, 2025 sera l'Année du Vélo avec de nombreuses manifestations accueillies sur le territoire (Critérium du Dauphiné, Paris-Nice, Boucle Drôme Ardèche, etc.). Un nouvel évènement sportif sera proposé aux collégiens et les évènements comme les Sentiers du Doc, les 7 Merveilles de l'Ardèche ou la programmation culturelle de Muséal se poursuivront comme chaque année toujours dans un souci de croisement entre disciplines.

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L'ARDÈCHE

Action 1 — Schéma départementale de Lecture publique

La mise en œuvre des premières orientations du Schéma départementale de lecture publique à travers de nouvelles modalités de conventions proposées aux collectivités et bibliothèques ardéchoises assorties d'aides financières.



Action 2 — Signature du Contrat départemental lecture

La signature d'un Contrat départemental Lecture avec la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) accompagné d'un co-financement des actions de la MDA à hauteur de 60 K€ par an pendant 3 ans, permettant de développer l'accompagnement départemental en faveur de la mise en réseau des bibliothèques et de nouveaux projets d'actions culturelles.

Action 3 — Un accompagnement de proximité

Une réorganisation interne des services qui permet d'offrir aux territoires un accompagnement de toute proximité.

Action 4 — Un travail avec le CDJ

Un travail avec le CDJ a été amorcé pour réfléchir à l'évolution des outils de communication utilisés par la MDA ainsi que les ressources numériques proposées en direction du public adolescent.

CHIFFRES CLÉS 2024

- 210 bibliothèques accompagnées par la MDA (1 270 bénévoles et 140 salariés)
- Une cinquantaine de formations programmées (323 bénévoles et 342 salariés en ont bénéficié)
- 40 319 habitants bénéficient des services offerts par les bibliothèques en Ardèche, en comptant 12 % d'emprunteurs actifs
- 2 098 usagers des ressources numériques de la MDA, soit 688 nouveaux usagers

PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 sera marquée par la poursuite des actions inscrites dans le Schéma départemental Lecture publique continueront à être déployées, avec notamment la perspective d'une labélisation Bibliothèque numérique de Référence par le ministère de la Culture pour la Médiathèque départementale.

MUSÉAL

Action 1 — Une visite libre et gratuite commentée en 10 langues

Le service archéologique départemental - Muséal a mis en ligne un audioguide en 10 langues permettant une visite libre et gratuite commentée du site archéologique d'Alba-la-Romaine, ainsi qu'un parcours jeu de piste en famille en autonomie.



Action 2 — L'Égypte au temps d'Alba

Une nouvelle exposition dédiée à l'Égypte romaine est ouverte depuis juillet 2024, visible jusqu'en décembre 2025.



Action 3 — Communication

Afin d'améliorer la visibilité du site et affirmer sa gestion départementale, des travaux à l'entrée ont été effectués : pose du nom du musée sur la façade, statue (copie de la statue originale de l'empereur), clou du musée ; refonte de toute la signalétique extérieure : rénovation de tous les panneaux extérieurs, nouveaux fléchages, ajout de l'audioguide et de pictogrammes sur le règlement de visite (motos et feu interdits, chien en laisse).

CHIFFRES CLÉS 2024

- Plus de 40 000 visiteurs du site archéologique
- Plus de 24 000 au musée
- 45 événements culturels hors ateliers de médiation

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Action 1 — Exposition “Le sport se fait tirer le portrait”



L'ouverture de l'exposition “Le sport se fait tirer le portrait”, qui se propose de partir à la découverte des fonds photographiques des Archives départementales, à la fois de fonds anciens et de fonds récemment entrés, notamment dans le cadre de la Grande collecte des archives du sport, organisée à l'échelle nationale

et qui a rencontré en Ardèche un succès incontestable (entrées des archives de l'Ardéchoise, du Vallon-Plein-Air, de la famille Peschier, du ski club d'Aubenas...)

FAIT MARQUANT 2024

Les Archives départementales ont été particulièrement investies dans les sauvetages d'archives qui ont suivi les épisodes cévenols de l'automne, en particulier dans le Nord Ardèche, avec des déplacements réguliers, et une aide matérielle importante apportée aux services et communes frappés par les intempéries.

Action 2 — Les échos du silo, une maquette entièrement révisée

Les Echos du silo, avec une maquette entièrement révisée et un premier numéro consacré au sport paru en septembre 2024.

Avec la refonte de cette maquette, qui permet d'inclure désormais des articles plus approfondis et de laisser une place plus importante à l'iconographie exceptionnelle des Archives départementales, la parution a été revue à deux numéros annuels.



CHIFFRES CLÉS 2024

- Nombre de visites et inspections en commune : 33
- Nombre de visiteurs uniques sur le site internet : 116 877
- Nombre d'images numériques consultées : 24 426 194
- Nombre visiteurs : 1 145 (hors scolaires)
- Nombre de scolaires touchés par les activités des Archives : 1 684
- Nombre de recherches à distance : 1 195

Action 3 — L'émission radiophonique “Archivif” diffusé sur les antennes de RCF Drôme-Ardèche

En partenariat avec l'ensemble des services du Département, les Archives départementales ont porté le projet d'émission radiophonique “Archivif” diffusé sur les antennes de RCF Drôme-Ardèche, La Radio des Boutières et Fréquence 7. Avec de nouveaux invités chaque mois, les métiers du Département ont ainsi pu être mis en perspective d'actions passées portées sur le territoire, inscrivant l'action du Département dans un temps long.

PERSPECTIVES 2025

À noter qu'à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, en septembre 2025, les Archives départementales inaugureront leur nouvelle exposition “Un début à tout : les premières fois qui ont fait l'Ardèche”, mettant en avant des événements marquants pour le territoire : le premier envol d'une montgolfière, le premier pont suspendu, l'ouverture du premier cinéma... Un cycle culturel dédié ainsi qu'une publication accompagneront cette nouvelle exposition.

Direction de la COMMUNICATION



Effectif : 8



Hommes : 0



Femmes : 8

2 pôles composent la Direction :

- Un pôle rédaction – relations presse
- Un pôle PAO – graphisme – secrétariat comptable.

En 2024, au quotidien, la direction de la communication a informé les agents et le grand public via le site Internet de la collectivité, le magazine départemental *Fiers d'être Ardéchois*, la presse, les chroniques *Aujourd'hui en Ardèche* avec les radios locales, les réseaux sociaux, la newsletter départementale, le message « On vous en parle », les nombreux dépliants et affiches et le nouvel Intranet.

Direction ressource en lien avec l'ensemble des directions de la collectivité, elle a accompagné de nombreux services départementaux et partenaires au travers de la réalisation de supports de communication, de la signalétique ainsi que la mise en place de stratégies de communication.

La direction de la communication est en lien constant avec l'imprimerie départementale pour la réalisation

de ses nombreux supports, et notamment sur tout le volet événementiel.

En 2024, le Département a été organisateur ou partenaire de nombreux temps forts ardéchois : Salon International de l'Agriculture à Paris, Forum Destination Ardèche, Ardèche Gravel, Conseil départemental des jeunes, Soirée des festivals, Aluna Festival et Crussol Festival, Festival d'Alba, cérémonie des vœux...

Action 1 — Les événementiels de l'agro-alimentaire

En 2024, la direction de la communication, en lien avec les partenaires du Département sur cette thématique – Chambre d'agriculture, Ardèche le Goût, Ardèche Tourisme - et les services départementaux, a participé à plusieurs événements liés à l'agroalimentaire : Salon International de l'Agriculture à Paris (24/02-03/03), Valence en Gastronomie Festival (14 et 15/09), Salon de l'agriculture ardéchoise à Lamastre (22/09).

Pour ces événements, outre la conception du stand, elle est présente pour accueillir les visiteurs, proposer des animations, distribuer des goodies et relayer l'événement sur nos supports de communication.

En matière d'agroalimentaire, elle est également en charge, tous les ans, du suivi de fabrication du Miam Miam diffusé par Ardèche le Goût.

Action 2 — Outils numériques : création de l'internet EDA, projet de refonte ardeche.fr et création de l'application mobile du Département

L'année 2024 a été l'occasion de travailler à la création de plusieurs outils numériques d'envergure.

En lien avec la direction des sports et la DNUM, la direction de la communication a participé à la création du site internet de l'Espace découvertes Ardèche (espacedecouvertes.ardeche.fr), ouvert en juin 2024 (définition du cahier des charges prestataires, définition de l'arborescence, rédaction des textes). Une campagne réseaux sociaux a également été mise en place pour valoriser ce nouvel équipement sportif et le faire connaître aux Ardéchois.

Par ailleurs, a débuté un important travail de réflexion, d'animation, de rédaction et de compilation d'éléments (textes, visuels, vidéos) pour la refonte du site internet de la collectivité (ardeche.fr) et la création d'une application mobile qui verront le jour en 2025.



Action 3 — Valorisation des métiers par les capsules vidéo

Depuis 2024, des capsules vidéos sont réalisées afin de valoriser les divers métiers de la collectivité sur les réseaux sociaux ou autres supports (lors de salons...).

Ces vidéos sont entièrement prises en charge : définition des sujets, réalisation des interviews, tournage, montage, diffusion. Métiers traités en 2024 : chef de collège, mécanicien, conseiller en prévention...

En 2025, les métiers en tension pourraient faire l'objet de capsules.



CHIFFRES CLÉS 2024

- 425 supports de communication produits (affiches, flyers, plaquettes, brochures, bâches, visuels réseaux sociaux, documents internes et externes...)
- 171 communiqués de presse
- 44 vidéos (verticales et horizontales).

PERSPECTIVES 2025

En 2025, la Direction de la communication participera encore à de nombreux événements : Salon International de l'Agriculture à Paris, Valence en Gastronomie Festival, Forum Destination Ardèche, réflexion partenariale sur la participation au Salon international de la restauration, de l'hôtellerie et de l'agroalimentaire (Sirha) de Lyon en 2027, Journée des maires, Congrès des maires, Soirée des festivals, Aluna Festival, Festival d'Alba, l'Ardèche s'invite au menu, Menu signature, Paris-Nice, championnat d'Europe de cyclisme sur route...

Parmi les priorités et grands projets :

- ▶ La refonte du site internet et la création d'une application mobile.
- ▶ La définition d'une stratégie de communication interne et notamment la création d'un magazine interne pour l'ensemble des agents de la collectivité et un outil spécifique pour l'accueil des nouveaux arrivants.
- ▶ La création d'un site portail et l'élaboration d'un code de marque dans le cadre de la définition des contours de l'agence d'attractivité de l'Ardèche.
- ▶ L'organisation d'un concours départemental de la plus belle fresque ou œuvre de street art ardéchoise.

UN PARTENAIRE : le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)



Effectif : 2 688



Hommes : 1 941



Femmes : 747

Les missions du SDIS sont :



Le secours d'urgence aux personnes, aux biens, aux animaux et à l'environnement



La prévention des risques et le conseil aux collectivités

Action 1 — Élaboration du Schéma d'analyse et de couverture des risques (SDACR)

L'année 2024 aura été marquée par l'élaboration du Schéma d'analyse et de couverture des risques (SDACR).

Document structurant du SDIS pour les 5 prochaines années, le SDACR définit les objectifs et les orientations en matière d'organisation opérationnelle, d'implantation d'unités territoriales, de ressources humaines et d'acquisition ou de remplacement de matériel.

La révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques est l'aboutissement d'un chantier conduit au sein du SDIS depuis plus d'un an et qui a nécessité sur le terrain une cinquantaine de réunions des

différents groupes de travail et de consultation des 62 chefs de centre.

La participation dans les groupes de travail d'élus du conseil d'administration du SDIS, de chefs de centre et de personnels issus des territoires, de cadres de différents services et groupements et de représentants des personnels a permis d'aboutir

à des orientations issues de contributions formulées par toutes les composantes de l'établissement.





Action 2 — Interventions hors du département

En plus de nombreuses interventions au profit des départements voisins et des zones sud-est et sud, les sapeurs-pompiers de l'Ardèche sont régulièrement intervenus loin du département.

Les missions les plus remarquables sont :

Mission Levant en Egypte à bord du porte hélicoptères amphibie Dixmude en janvier avec 1 médecin sapeur-pompier ;
Missions d'assistance à la population de Mayotte pour de la distribution d'eau en janvier et février lors de 3 détachements avec 9 sapeurs-pompiers ;

- Missions d'assistance à la population de Mayotte pour renforcer l'hôpital en février avec 1 médecin de sapeur-pompier ;
- Missions d'assistance à la population de Nouvelle-Calédonie pour déblayer des accès en mai et juin lors de 2 détachements avec 2 sapeurs-pompiers ;
- Jeux olympiques et paralympiques à Paris et Lyon en juillet, août et septembre lors de 8 détachements avec 125 sapeurs-pompiers et 29 engins ;
- Cyclone Chido en décembre à Mayotte avec 2 détachements de 9 puis 10 sapeurs-pompiers.



FAIT MARQUANT 2024

L'intervention la plus marquante de l'année est survenue en octobre lors de graves inondations sur tout le département :

- 700 mm d'eau sont déversés pendant 24 heures au niveau de la montagne ardéchoise alors que la moyenne annuelle est de 1 500 mm /an.
- 95 communes sont touchées par le phénomène sur tout le département, sur la montagne ardéchoise, dans la vallée de l'Eyrieux, sur le nord Ardèche et dans les gorges de l'Ardèche.
- Dès 2h30, les sapeurs-pompiers ardéchois sont mobilisés pour des inondations de locaux. Puis au lever du jour, ils sont engagés et renforcés par 12 SIS ou unités militaires et 4 hélicoptères de la sécurité civile et de la gendarmerie.

- Ils réalisent alors 55 sauvetages dont 30 par hélicoptère et mettent en sécurité 503 personnes. Ils ont évacué 3 blessés légers vers des centres hospitaliers.
- Les jours suivants, ils sont venus en soutien à la population en réalisant de nombreux épaissements, assèchements et déblaiement de locaux.
- Ils ont également assuré la prise en charge psychologique d'une centaine d'habitants.

Cet évènement a déplacé durablement une centaine de personnes. La grande fierté du SDIS est de n'avoir aucune victime grave ou décédée lors de l'évènement, que ce soit côté population ou côté sauveteurs.



ZOOM SUR LES AXES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le centre d'incendie et de secours de Saint-Félicien, inauguré le 15 mars 2024, est le premier centre en Ardèche doté de cuves enterrées de récupération d'eau de pluie. Ce sont ainsi 2 cuves de 60 m³ chacune qui permettent désormais le remplissage des camions citernes pour la lutte contre les incendies sans utiliser le réseau d'eau potable.

Les centres d'incendie et de secours d'Annonay et de Privas ont récemment accueilli leurs premières bornes de recharge électrique. Les nouvelles bornes permettent la recharge de deux véhicules en simultané via une application dédiée. Elles se situent

dans l'enceinte des centres d'incendie et de secours et sont accessibles sans limitation de durée pour un tarif de 0,22 € du Kw.

Deux camions citernes feux de forêt haute pression, chacun contenant environ 4 000 litres d'eau, ont été achetés pour renforcer les capacités d'intervention des services de secours. Ces camions tout terrain disposent d'une pompe pouvant être utilisée en basse pression (3 à 15 bars) et en haute pression (jusqu'à 40 bars) limitant ainsi la consommation d'eau tout en permettant d'évoluer dans des forts reliefs de manière plus rapide et plus efficace

CHIFFRES CLÉS 2024

- 62 centres d'incendie et de secours
- 2 640 sapeurs-pompiers en activité dont 2 450 sapeurs-pompiers volontaires
- 75 personnels administratifs et techniques
- 31 212 interventions dont 25 113 secours à personne (80,4 %)
- 78 970 appels au 18-112 traités en moyenne en 2 min
- 154 hectares de végétation détruites dont seulement 20 ha pendant la saison estivale
- Budget 2024 : 52 M€ dont 36,7 millions d'euros en fonctionnement et 15,3 millions d'euros en investissement



PERSPECTIVES 2025

- ▶ Révision du règlement opérationnel du SDIS de l'Ardèche fixant les principes d'organisation et de mise en œuvre des moyens opérationnels tenant compte des orientations du SDACR.
- ▶ Élaboration du projet d'établissement permettant de définir les valeurs et la stratégie pour les années à venir par la définition d'axes et d'objectifs associés.
- ▶ Révision du règlement intérieur du SDIS fixant les modalités de fonctionnement ainsi que les obligations de service des personnels.
- ▶ Poursuite de la mise en place de dispositifs préventifs lors des vigilances météo afin de mieux cerner les risques (inondations, feux de forêt...).
- ▶ Poursuite du plan d'équipement en matériel roulant.
- ▶ Poursuite de réhabilitations ou constructions de casernes.
- ▶ Déploiement du futur système d'alerte et de gestion des opérations, au premier semestre 2025.



Ardèche

LE DÉPARTEMENT

Hôtel du Département - 82 boulevard de la Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél. 04 75 66 77 07

ardeche.fr